VITTORIO EM. III

Digitized by Google

NDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XX

Palchetto B

Num.° d' ordine 6

NAZIONALE
B. Prov.
R.. BIBLIOTECA
VITT. EM. III
2124
NAPOLI

N 9
8
5

B. Prov
II
2124

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

NAPOLÉON BUONAPARTE.

TOME SECOND.

Digitized by Google

Digitized by Google

11399

HISTOIRE

DE NAPOLÉON BUONAPARTE;

DEPUIS SA NAISSANCE, EN 1769,

JUSQU'A SA TRANSLATION A L'ILE SAINTE-HÉLÈNE, EN 1815.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

TOME SECOND.

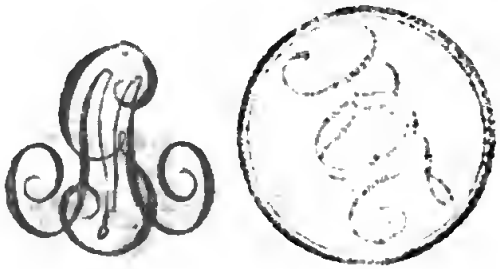

A PARIS,

CHEZ L. G. MICHAUD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

RUE DES BONS-ENFANTS, N°. 34.

M. DCCC. XVII.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE BUONAPARTE.

CHAPITRE PREMIER.

Tableau des événements arrivés en France durant les expéditions de Buonaparte en Italie et en Égypte.—S. A. R. MADAME, *aujourd'hui Duchesse d'Angoulême, est échangée contre les députés livrés à l'Autriche par le général Dumouriez.*

On a cru devoir tracer, sans interruption, le tableau des premières campagnes de Buonaparte en Italie, et celui de son expédition d'Égypte. Mais avant de commencer le récit des événements qui ont fait remettre, sous des formes républicaines, l'autorité suprême entre ses mains, il convient, pour la liaison des faits, de rapporter ce qui s'est passé de plus remarquable en France, depuis la promulgation de la constitution dite de l'an III.

Digitized by Google

La Convention, après la mort du jeune et infortuné Louis XVII, avait décrété que Marie-Thérèse-Charlotte, son auguste sœur, serait échangée contre les députés livrés à l'empereur par le général Dumouriez. C'était là sans doute le seul bienfait que la jeune princesse dût attendre des meurtriers de sa famille entière. Le directoire, peu de temps après son installation, s'occupa de l'exécution du décret. La fille de Louis XVI, après une captivité de trois ans et près de quatre mois, dans le cours de laquelle les auteurs de ses jours et cette vertueuse princesse qui était pour elle une seconde mère, furent arrachés de ses bras pour être traînés à la mort, sortit de la tour du Temple à minuit, le 19 décembre 1795, jour anniversaire de sa naissance. La voiture du ministre de l'intérieur Bénézech, l'attendait à peu de distance de cette prison trop célèbre. MADAME ayant accepté l'offre d'y monter, le ministre la conduisit jusqu'au boulevard de la porte Saint-Martin. Après avoir remercié M. Bénézech des égards qu'il lui avait témoignés, la princesse se mit en route pour la frontière. La marquise de Soucy, sous-gouvernante des enfants de France, un officier de gendarmerie et le commissaire du Temple montèrent dans sa voiture. S. A. R. voyageait sous le nom de *Sophie*, et l'officier qui l'ac-

compagnait avait ordre de lui faire garder le plus strict incognito ; cependant elle fut reconnue. Voici comment : M. le comte de Carletti, ambassadeur du grand-duc de Toscane, proche parent de la princesse, ayant sollicité la permission de faire à l'illustre prisonnière, avant son départ, une visite en présence de tous ceux qu'on jugerait à propos de désigner, le directoire, qui, avons-nous dit précédemment, était entièrement composé de régicides, prit cette demande pour un reproche indirect, et déclara que toute communication cesserait sur-le-champ entre le gouvernement français et M. de Carletti. L'ambassadeur dépêcha un courrier à Florence; mais on ne lui permit pas d'en attendre le retour, et il se vit contraint de quitter la France sous la conduite d'un officier de gendarmerie, et avec un passeport qui enjoignait aux magistrats des lieux par lesquels il devait passer, de ne pas souffrir qu'il y fît aucun séjour. On prétend que M. de Carletti, qui la précéda seulement de vingt-quatre heures, annonça MADAME dans deux communes, dont les habitants lui donnèrent beaucoup de marques d'intérêt. L'auteur des *Dernières années du règne de Louis XVI*, M. Hue, qui a terminé cet ouvrage par la re-

lation du voyage de MADAME, n'indique pas cette cause, il est vrai; mais il assure que la jeune princesse reçut, depuis Paris jusqu'à la frontière, les hommages silencieux, mais expressifs de l'attendrissement et du respect.

Arrivée à Huningue, MADAME descendit dans une auberge où elle demeura trente-six heures. Peu d'instants avant qu'elle se remît en route, le maître de l'hôtellerie entra dans la chambre de S. A. R., et, bravant les regards inquiets de quelques satellites, il se jeta à ses pieds et lui demanda sa bénédiction. MADAME donna à ce vrai Français sa main à baiser. Au moment où elle allait monter en voiture, elle fut saisie de l'émotion la plus vive; elle pleura sur la France, sur ce pays, théâtre de la gloire et des désastres de sa famille, et promit de ne jamais cesser de le regarder comme sa patrie. MADAME fut conduite à la maison de campagne d'un riche négociant de Bâle, située à peu de distance de cette ville. Là, elle fut remise, par le premier secrétaire de la légation française, entre les mains du prince de Gavre et du baron de Degelman, nommés par Sa Majesté l'empereur d'Autriche, pour la recevoir. MADAME, ne voulant rien tenir de ceux qui avaient égorgé ses parents, fit re-

mettre alors aux personnes qui l'avaient amenée, les robes et vêtements divers qu'on avait fait préparer pour elle.

Le soir même, la princesse se mit en route pour Vienne. Arrivée à Lauffenbourg, elle y trouva, pour la servir, des femmes que l'empereur avait envoyées à sa rencontre. Avant de quitter cette ville, Madame donna une preuve touchante de sa piété et de sa tendresse filiale; elle y entendit une messe qu'elle fit célébrer en mémoire de ses augustes parents. Ayant continué sa route, elle arriva, le 9 janvier 1796, à Vienne. Elle s'était arrêtée deux jours à Inspruck, près de l'archiduchesse Élisabeth, sa tante.

Madame fut reçue à Vienne par un des grands officiers de l'empereur et conduite dans un des plus beaux appartements du palais, Leurs Majestés impériales vinrent presque aussitôt l'y visiter. Quelques semaines après, Madame, vêtue de noir, parut à la cour. Elle n'avait pu porter le deuil dans sa prison, où même elle n'avait été instruite de la mort de la Reine qu'après dix-huit mois d'une douloureuse incertitude; elle avait appris, en même temps, la mort de Madame Élisabeth, et la fin non moins déplorable de Louis XVII.

On forma, pour la fille de Marie-Antoinette,

une maison semblable à celle des archiduchesses. MADAME reçut des habitants de Vienne, les plus grandes marques d'attendrissement et de respect, durant le séjour de plus de trois ans qu'elle fit dans cette capitale. Elle en partit au mois de mai 1799, pour se rendre à Mittau, où S. M. Louis XVIII était retiré. Selon les intentions de son auguste père, elle y fut unie, le 10 juin suivant, à Louis-Antoine, duc d'Angoulême, fils aîné de MONSIEUR, comte d'Artois. Le cardinal de Montmorency, grand-aumônier de France, donna la bénédiction nuptiale aux deux époux dans une vaste galerie du château des anciens ducs de Courlande, qui était ornée de feuillages entremêlés de lis et de roses. La noblesse de la province, les habitants de Mittau et de fidèles serviteurs du Roi, parmi lesquels on remarquait avec attendrissement le digne ecclésiastique qui avait assisté Louis XVI à ses derniers moments, furent présents à cette touchante cérémonie, qui unissait, dans une terre étrangère et lointaine, les deux nobles rejetons de la plus illustre maison souveraine de l'Europe.

Ces faits paraîtront peut-être étrangers au sujet que nous traitons; mais ils ne le seront jamais pour le cœur des vrais Français, et si nous les avons retracés, c'est pour nous dé-

dommager d'avance d'avoir à montrer si longtemps le crime heureux et triomphant.

Le jour même où les députés qui avaient été échangés contre la fille de Louis XVI, rentrèrent dans les deux conseils, on ne craignit pas de faire, dans celui des cinq-cents, la proposition suivante : « Le 1er. pluviôse, jour correspondant » au 21 janvier, le directoire exécutif fera célé- » brer, par toutes les communes de la république » et par les armées de terre et de mer, l'anniver- » saire de la juste punition du dernier Roi des » Français. Ce même jour, à midi précis, le pré- » sident de chaque conseil du corps législatif, » prononcera un discours relatif à cette époque » mémorable, et recevra le serment des repré- » sentants du peuple, qui, individuellement, ju- » reront haine à la royauté. » Ce fut en vain que quelques hommes, non moins courageux que sensés, combattirent cette proposition ; elle fut portée au conseil des anciens, qui l'adopta sans discussion.

La loi qui fut rendue enjoignait à tous les fonctionnaires publics de prêter aussi ce ridicule serment de haine à la royauté. Quelques magistrats eurent le courage de le refuser. « Souffrirez-vous, dit le directoire aux » deux conseils, que des esclaves, que des » royalistes éhontés continuent à remplir des

» fonctions républicaines? Souffrirez-vous » que les magistrats patriotes, qui répugnent » de siéger avec eux, soient obligés de donner » leur démission? »

Il est facile de supposer quelle fut l'indignation d'une partie des membres des deux conseils, à la lecture de ce message. Dans celui des cinq-cents, on alla jusqu'à demander la déportation des coupables. Toutes les propositions furent renvoyées à une commission qui ne fit point attendre son rapport. « Lorsqu'on » demanda à Solon, » dit emphatiquement le rapporteur Treilhard, qui, jadis avocat d'un mérite distingué, n'était plus alors qu'un révolutionnaire insensé, « pourquoi le code » d'Athènes ne contenait point de loi contre » le parricide, Solon répondit : le parricide » est impossible.

» Si l'on nous demande pourquoi le corps lé» gislatif n'a pas prononcé de peine contre le » fonctionnaire républicain qui balancerait à » prêter le serment de haine à la royauté, » nous répondrons aussi : nous n'avons pas » cru qu'un pareil fonctionnaire pût exister. » Et c'était au milieu d'un état monarchique pour ainsi dire, par nature et de toute ancienneté, d'un état qui n'était constitué en république que depuis quelques années, qu'on

venait débiter gravement de pareilles absurdités! Il fut donc ordonné par une loi, que tout magistratqui exercerait ses fonctions sans avoir prêté le serment de haine à la royauté, serait condamné à la déportation. De telles extravagances ne devraient exciter que le sourire du mépris, si le sang des hommes n'avait pas coulé à grands flots pour consolider l'autorité entre les mains de ceux qui ne rougissaient pas de les proférer.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Conspiration de Babœuf et affaire du camp de Grenelle.

MALGRÉ toutes ces marques d'attachement à la cause du gouvernement républicain, que la crainte de l'avenir et le desir de jouir du présent faisaient donner au directoire, les éternels ennemis de l'ordre et de la tranquillité travaillaient en silence à s'emparer de l'autorité suprême sur les corps sanglants de ceux qui l'exerçaient. Mais on les connaissait trop bien pour ne pas les surveiller avec le plus grand soin. On découvrit donc qu'un comité de révolte, auquel les conjurés avaient donné le nom de comité insurrecteur de salut public, était chargé de l'exécution d'un complot assez fortement conçu : on devait s'emparer des barrières de Paris, de la poste, du trésor, de la monnaie, des deux télégraphes, de l'arsenal, du parc d'artillerie de Meudon, du magasin à poudre de Grenelle, et de tous les dépôts publics et particuliers contenant des munitions de guerre ; le code anarchique que la

Convention avait décrété en 1793, devait être proclamé ; on eût égorgé les membres du directoire et des deux conseils ; la mort était aussi réservée à tout fonctionnaire public qui aurait donné des ordres ayant pour objet de faire échouer la conspiration ; à quiconque eût battu ou fait battre la générale ; à tous les citoyens qui se fussent réunis pour repousser les conjurés, et aux étrangers de quelque nation qu'ils fussent ; des placards imprimés en gros caractères devaient être affichés et répandus avec profusion ; sur l'un étaient ces mots : *Constitution de* 1793, *liberté*, *égalité*, *bonheur commun* ; l'autre portait cette sentence : *Ceux qui usurpent la souveraineté doivent être mis à mort par les hommes libres.* Le tocsin aurait sonné à l'instant où l'on eût répandu ces écrits ; des troupes de révoltés seraient parties de chacune des sections, précédées de drapeaux déjà faits et portant pour devise : *Constitution de* 1793 ; ces détachements eussent été grossis bientôt par des femmes et des enfants ; une invitation devait se faire alors de marcher ainsi en désordre, au son des trompettes et du tocsin ; au plus fort de l'insurrection, on eût publié un acte qui ordonnait le pillage et le massacre général des riches, des nobles, des prêtres et des membres des autorités consti-

tuées; après avoir dissous le corps législatif, on eût créé une Convention ; la liste des hommes qui devaient la composer était déjà dressée et offrait les noms de Babœuf et de ses principaux complices; enfin on eût reconstruit la salle des jacobins aux frais et par les mains de ceux qui l'avaient fait détruire.

Deux camps, qui étaient alors assis aux portes de la capitale, n'avaient point échappé à l'attention des conjurés. Des femmes, portant des couronnes civiques, devaient y pénétrer; des hommes déguisés les eussent accompagnées, et d'autres les eussent bientôt suivies; on eût distribué aux troupes des boissons et de l'argent. Des femmes de mauvaise vie eussent ajouté au désordre; des libelles, déjà faits, eussent été répandus au milieu de la débauche et de l'ivresse; on eût ensuite donné l'ordre aux deux camps de seconder les efforts des brigands, et rien n'eût pu prévenir les massacres et le pillage.

Les conspirateurs s'étaient aussi occupés du soulèvement des départements; à l'instant du triomphe, ils eussent envoyé des hommes sûrs et intelligents dans les lieux qui renfermaient le plus de germes d'insurrection, tels qu'Arras, Valenciennes, Grenoble, Toulon, Marseille, Toulouse, Valence, Dijon, Autun,

Châlons-sur-Marne, Montpellier, Metz, etc., on y eût répété les mêmes scènes qu'à Paris.

Une lettre du comité insurrecteur, adressée à ses agents dans les douze arrondissements de la capitale, disait : « Nous voulons que cette » insurrection soit la dernière; nous voulons » qu'elle fasse enfin le bonheur du peuple. » Nous avons dû prendre toutes les précau- » tions capables d'en assurer le résultat; nous » avons voulu que le manifeste qui la procla- » merait, garantît d'abord *la distribution* » *aux malheureux, des biens de tous les cons-* » *pirateurs.* »

Le directoire, informé du lieu où les chefs de la conspiration s'étaient rassemblés, donna des ordres pour les faire arrêter. On en saisit plusieurs, parmi lesquels se trouva le député Drouet; ce même Drouet, l'un des principaux auteurs de tous les maux qui ont accablé la famille de nos Rois.

Babœuf ne fut pas plutôt arrêté qu'il écrivit au directoire une lettre qui commençait par cette phrase : « Regarderiez-vous au-dessous de vous citoyens directeurs, de traiter avec moi comme de puissance à puissance. » Il leur représentait qu'il n'était pas de leur intérêt, de l'intérêt de la patrie, de donner de l'éclat à la conjuration. « Veux-t-on, poursuivait-il, me préparer des

» autels auprès de ceux où l'on révère aujour-
» d'hui, comme d'illustres martyrs, les Robes-
» pierre et les Goujon. En me frappant, on irri-
» terait toute la démocratie de la république
» française ; et vous savez que ce n'est pas si
» peu de chose que vous aviez pu d'abord
» l'imaginer. »

Les conspirateurs subirent séparément leur interrogatoire. Lorsqu'on demanda à Babœuf quels moyens il comptait employer pour renverser le gouvernement, il répondit : « Tous » les moyens légitimes contre les tyrans, » et il refusa de s'expliquer davantage. Quant à Drouet, il nia qu'il eût eu aucune connaissance de la conspiration. Il n'en fut pas moins traduit, ainsi que ses complices, devant une haute-cour de justice qu'il fallut organiser, et dont le siége fut fixé à Vendôme ; mais il parvint à s'échapper de l'Abbaye, où il était renfermé. D'après tous les indices qui furent recueillis, on ne douta pas, dans le public, que l'autorité elle-même n'eût fait ouvrir les portes de la prison à Drouet, dont la condamnation aurait paru un acte de justice ordonné par le ciel même.

Ce n'était pas sans raison que Babœuf avait annoncé que les efforts de son parti pouvaient être encore à craindre. Ses amis du moins ne

l'abandonnèrent pas. Un nouveau comité d'insurrection fut formé, et tous les hommes qui s'étaient signalés pendant le règne de la terreur, tinrent de nombreux conciliabules; mais la police avait les yeux ouverts sur eux.

Dans la nuit du 11 au 12 fructidor, et sur les trois heures du matin, des pétards et des boîtes furent tirés en différents quartiers de Paris. C'étaient des signaux convenus pour le rassemblement des factieux qui se proposaient de délivrer les prisonniers, que cette nuit même on devait faire partir pour Vendôme. Afin de mieux donner le change sur leurs projets, les conspirateurs jetèrent des cocardes blanches dans les rues. Cinq drapeaux blancs, portant pour inscription : *Mort aux républicains ! Vive le Roi!* furent trouvés avec des placards manuscrits, qui invitaient au rétablissement de la royauté. Le ministre de la police, en rendant compte de tous ces faits au directoire, ne rougit pas de dire qu'il ne serait pas impossible que quelques royalistes, quelques émigrés, réduits au désespoir, ne se fussent joints aux anarchistes. Il prétendit même avoir reçu de l'étranger des avis qui lui annonçaient que les chefs de ces derniers étaient entrés en composition avec le duc de La Vauguyon, ministre du Roi.

Un camp nombreux se trouvait depuis long-

temps dans la plaine de Grenelle, sous Paris. Les partisans de Babœuf, persuadés que s'ils réussissent à soulever les soldats, ils préviendront toute résistance, et entraîneront avec eux la masse du peuple, dirigent alors toutes leurs vues de ce côté. Le 23 fructidor (9 septembre 1796), cinq ou six cents d'entre eux, armés de pistolets, de sabres, de cannes à lames, etc., se réunissent dans un village voisin, à Vaugirard, pour y attendre le signal auquel ils doivent commencer l'exécution de leur projet. Le général (M. de Foissac-Latour) venait de recevoir l'avis que les malveillants se disposaient à tenter un coup-de-main pendant la nuit, lorsqu'il entendit battre la générale à la droite et à la gauche du camp, quoiqu'il n'en eût pas donné l'ordre. Bientôt des cris et des coups de fusil annoncent un combat. Un régiment de dragons était attaqué par une troupe de quatre cents hommes vêtus en bourgeois, et qui, à leur arrivée au camp, s'étaient mis à crier : *Vive la république! vive la constitution de* 93! *à bas les conseils! à bas les nouveaux tyrans!* Voulant corrompre les soldats, ils leur avaient demandé à fraterniser ; mais cette proposition ayant été mal reçue, ils s'étaient portés, au nombre d'environ soixante, vers la tente du chef d'escadron, Malo, qu'ils

voulaient égorger. Cet officier n'avait eu que le temps de s'échapper, après avoir ceint son sabre. Au même instant, les soldats avaient pris les armes, avaient sauté sur leurs chevaux, ainsi que leur chef, et étaient tombés sur la troupe des anarchistes. Ils en tuèrent et en blessèrent un grand nombre, en prirent cinquante-deux, et dissipèrent le reste.

Le lendemain, le corps législatif déclara que les troupes avaient bien mérité de la patrie, et le directoire exécutif adressa au conseil des cinq-cents un message sur la question de savoir si les prisonniers seraient jugés par un tribunal ordinaire ou par une commission militaire. Donnant l'interprétation la plus fausse à différentes lois, il se déclarait pour ce dernier parti. Il prétendait que le délit paraissait être entièrement militaire, puisqu'il s'agissait d'individus pris les armes à la main, ou en fuyant après leur défaite. Il demanda aussi l'autorisation de faire des visites domiciliaires dans la capitale. Tout lui fut accordé.

La commission militaire eut à juger cent trente-quatre accusés. Trente et un furent condamnés à mort, trente à la déportation, et vingt-cinq à la réclusion. Il y en eut quarante-huit d'acquittés. Parmi les premiers, on distinguait trois conventionnels, Hugues, Cusset et Javo-

gues, le nommé Boubon, qui se précipita du haut de l'escalier du Temple pour se dérober au supplice, et le nommé Gagnant qui, arrivé devant les bains Chinois sur le boulevard, parvint à se délier les mains, et s'élança hors de la charrette; les gendarmes l'ayant poursuivi, il fut atteint d'un coup de baïonnette et d'un coup de sabre, reporté sur la voiture, et fusillé avec ses complices.

Le jugement de Babœuf ne fut pas rendu si promptement. Ce fut seulement le 14 vendémiaire de l'an 5 (5 octobre 1796), que fut installée la haute-cour de Vendôme, dont la première opération fut de rejeter un déclinatoire que lui présentèrent les accusés; parmi lesquels on remarquait quatre conventionnels, Vadier, Amar, Chaudier et Ricord; un membre de l'assemblée législative, Antonelle; quatre généraux, Parrein, Rossignol, Lamy et Fyon; deux adjudants-généraux, Garry et Mansard, et divers révolutionnaires, tels que Félix Lepelletier, Julien fils, Didier, ancien juré au tribunal révolutionnaire, et plusieurs autres dont les noms sont moins connus. Tous refusèrent d'abord de répondre; mais lorsqu'on leur eût fait sentir que leur conduite leur était plus nuisible qu'avantageuse, ils en changèrent, en déclarant toutefois qu'ils n'entendaient point

préjudicier à la requête qu'ils avaient adressée au tribunal de cassation. Par cette démarche, les accusés n'avaient voulu que gagner du temps, la loi qui instituait la haute-cour portant que les jugements qu'elle rendrait seraient définitifs. Ce fut aussi par le même motif que Babœuf demanda, mais en vain, de faire entendre quatre témoins, dont deux se trouvaient alors en Amérique, le troisième à Constantinople, et le quatrième à Alger.

Plusieurs motifs firent différer jusqu'au 2 ventôse (20 février 1797), la première audience de la haute-cour. Les débats étant ouverts, Babœuf parla durant trois heures consécutives; mais son discours n'avait pour but que de faire naître des incidents. Un des jurés suppléants, M. Ogier, se récusa comme ayant été porté sur une liste de proscription par les accusés. La haute-cour n'ayant pas admis son excuse, ils se levèrent tous à-la-fois, et demandèrent à grands cris que le nom de cet homme délicat fût rayé de la liste des jurés. L'audience terminée, les accusés entonnèrent l'hymne des Marseillais. Ce chant, la gravité de l'accusation, l'audace de ceux contre qui elle était portée, tout ce spectacle, dit-on, inspira une sorte de terreur aux assistants.

Lorsqu'après un grand nombre de séances, on eut fini de procéder à tous les interrogatoires, l'accusateur national prit la parole, pour prouver l'existence de la conspiration. Il fit sentir qu'elle se rattachait à celle qui avait été tramée au mois de prairial de l'an III, et pendant l'explosion de laquelle le député Férand avait péri. Selon les accusés, le bonheur du peuple, le bonheur commun était le but de toutes leurs actions. L'accusateur démontra sans peine que ce langage était celui des factieux de tous les lieux et de tous les temps.

Babœuf se défendit lui-même en lisant un discours divisé en quatre parties. Il étaya son système du bonheur commun, de différentes citations de Jean-Jacques Rousseau, de Mably et de Diderot. Selon ce qu'il débita, non seulement les fruits de la terre appartiennent à tous, mais les produits de l'industrie et des arts doivent aussi être partagés. La propriété est la source de tous les maux, et l'hérédité une monstruosité dans l'ordre social. Ces principes, Babœuf les professait, disait-il, par amour pour l'humanité. Il suivait le même système que les philosophes qui faisaient l'admiration de l'univers; cependant il savait que

le peuple français n'était pas assez mûr pour l'adopter sur-le-champ; aussi n'était-ce que par degrés qu'il voulait qu'il fût conduit au véritable bonheur. On a vu quel était le premier de ces degrés : qu'eût-ce donc été des autres ?

La défense de Babœuf durait depuis deux jours, lorsque la haute-cour, pour mettre un terme aux outrages et aux calomnies qu'il se permettait contre les citoyens que la confiance publique avait appelés au corps législatif cette année, et même contre d'autres députés qu'il traitait d'égorgeurs, ordonna qu'il ne lui serait plus accordé que la séance du lendemain, 16 floréal (5 mai 1797). Des débats, qui s'élevèrent ensuite, prolongèrent cette défense jusqu'au 29 (18 mai). Dans sa péroraison, Babœuf annonça qu'il était résigné à son sort, quel que fût le jugement qu'on pourrait porter à son égard. Il s'adressa à ses co-accusés, qu'il reconnut pour les vrais amis de la patrie. Comme leurs femmes les avaient suivis dans l'enceinte du tribunal, il se tourna vers elles, et dit qu'elles les accompagneraient jusque sur le *Calvaire*, parce que les actes qui les y conduiraient ne pourraient les faire rougir. « Et vous, mes chers enfants, s'écria-t-il » en versant des larmes abondantes, je vous » laisse dans un honteux esclavage. Je ne vous

» lègue point mon amour pour la liberté, je
» vous ferais un trop funeste présent (1). »

Tous les accusés furent entendus tour-à-tour. Amar et Vadier firent l'éloge de la Convention, ou plutôt de tous les excès commis pendant la terreur. Les accusateurs nationaux réfutèrent cette horrible apologie, ce qui occasionna un désordre extrême parmi les accusés. Toutes les formalités ayant été remplies, les jurés se retirèrent pour délibérer, et ils furent plus de vingt-quatre heures aux opinions. Enfin le 7 prairial (26 mai 1797), à cinq heures du matin, ils firent leur déclaration, en vertu de laquelle Gracchus Babœuf et Darthé (2) furent condamnés à mort; il y en eut sept contre lesquels on prononça la peine de la déportation. Tous les autres accusés furent absous (3).

Babœuf et Darthé eurent à peine entendu

---

(1) Le fils de Babeuf a, pour son malheur, suivi l'exemple que lui avait donné son père. On sait que ce jeune homme a été condamné à la déportation il y a environ un an.

(2) Ce Darthé avait été secrétaire du proconsul Joseph Lebon, qui avait signalé ses fureurs dans la ville d'Arras et dans les départements voisins.

(3) Ceux contre lesquels on porta la peine de la déportation, furent Buonarotti, Germain, Moroy, Cazin, Blondeau, Bouin et Menessier.

leur arrêt qu'ils se frappèrent d'un poignard. Le sang jaillit aussitôt, et les gendarmes, à la garde desquels ils étaient remis, les empêchèrent de se porter un nouveau coup. Le trouble et l'effroi se répandirent dans l'assemblée. On descendit les condamnés dans la maison de justice, et ils furent exécutés quelques heures après le jugement.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Conspiration royaliste.

Une autre conspiration, ou plutôt un projet de conspiration qui fut conçu peu de temps après l'attentat de Babœuf et de ses complices, fournit au directoire exécutif l'occasion de signaler sa haine contre les nombreux amis que les princes de la maison de Bourbon conservaient toujours en France.

Trois royalistes, dans lesquels l'histoire doit reconnaître plus d'honnêteté et de zèle que de prévoyance et de sagacité, confièrent au chef d'escadron Malo, ce même officier qui s'était montré si contraire aux anarchistes, un plan qu'ils avaient tracé pour remettre l'autorité entre les mains du Roi. M. Malo avertit aussitôt le directeur Carnot et le ministre de la police générale, qui l'engagèrent à écouter les propositions qu'on lui ferait. En conséquence il assigna un rendez-vous dans son logement, à l'École militaire, aux conspirateurs qui voulaient le séduire. La conférence eut lieu le 11 pluviôse (30 janvier 1797), à l'heure fixée.

On avait caché dans l'appartement des hommes armés, qui, au signal convenu, se montrèrent et se saisirent des trois royalistes : c'étaient l'abbé Brotier, neveu du célèbre éditeur de Tacite; M. Duverne de Presle, qui se donna d'abord le nom de Dumas, et M. Berthelot de la Villeheurnois, ancien conseiller au parlement de Paris.

Le plan de la conspiration fut trouvé sur M. de la Villeheurnois. On devait poser des corps-de-garde à toutes les barrières et aux murs de clôture ; on se fût emparé de l'hôtel des Invalides, de l'École militaire, des télégraphes, des palais des Tuileries et du Luxembourg, et des maisons des ministres ; on se fût assuré du cours de la rivière au-dessus et au-dessous de Paris; trois cents hommes de Versailles et de Sèvres se fussent rendus maîtres du parc d'artillerie de Meudon; on se fût aussi emparé des magasins à poudre d'Essone et de Corbeil, ainsi que du donjon de Vincennes, pour en faire une prison ou protéger la retraite en cas de besoin; on eût intercepté les ponts et contenu les faubourgs par tous les moyens militaires; enfin on eût établi une batterie à Montmartre, pour tenir Paris en échec et éclairer les routes du Nord.

Si la promesse qu'on eût faite d'une amnistie

générale n'avait pas ramené les directeurs, on les aurait déclarés traîtres au Roi et à la patrie, et on eût mis leur tête à prix; les membres des deux conseils eussent été consignés dans leurs logements; on se fût assuré des municipalités et des principaux terroristes; on eût rétabli la juridiction prévôtale et les anciens supplices; on eût fait juger à l'instant quiconque eût tenu un propos incendiaire; tous les auteurs des journaux révolutionnaires eussent été arrêtés; on eût mis en liberté tous les prisonniers qui n'auraient pas été détenus pour crime; on eût annoncé la paix comme prochaine; on eût fait une déclaration honorable pour les armées; on eût donné un chef à la gendarmerie; des proclamations eussent été envoyées dans les provinces aussitôt que le Roi aurait été reconnu dans sa capitale, et l'on eût déployé la plus grande sévérité contre les royalistes qui se seraient livrés à des actes de vengeance, à l'instant où l'indulgence eût été proclamée au nom du monarque; enfin le dernier article du projet recommandait d'être avare du sang français, et posait en principe qu'il ne faut condamner à la mort que ceux qu'on ne peut conserver sans danger.

Un tel plan était digne de l'auteur du projet de paix universelle; mais, en même temps, il

annonçait que ceux qui l'avaient tracé, connaissaient peu le siècle où ils vivaient.

Malgré des lois positives et les réclamations aussi fermes que justes que M. Pastoret fit entendre à la tribune du conseil des cinq-cents, les accusés furent traduits devant un conseil de guerre, dont ils déclinèrent la juridiction. Le conseil remit sa séance au lendemain et consulta le ministre de la justice: c'était Merlin, l'un des hommes qui, non seulement votèrent la mort de leur Roi, mais firent tous leurs efforts pour que la victime, qu'ils brûlaient d'immoler, ne pût leur échapper. La réponse fut, comme on devait s'y attendre, contraire à l'intérêt des accusés. Lorsqu'on leur en eût fait la lecture, le conseil annonça qu'il allait procéder à leur interrogatoire. L'un des défenseurs lui représenta qu'on venait d'adresser au corps-législatif une pétition dont il était convenable d'attendre la décision. Le conseil ayant refusé de faire droit à cette demande, le président s'adressa immédiatement à M. de La Villeheurnois. « Le sacrifice de ma vie est fait, répondit » l'honorable accusé; mais j'ai des enfants et » je leur dois de bons exemples. Je serais un » lâche de me laisser juger par un tribunal » qui n'est pas le mien. Je soutiens que celui-ci » est éminemment illégal, et je ne puis m'em-

» pêcher d'observer que la lettre du ministre
» de la justice, que vous avez fait lire, est
» ce que j'ai jamais vu de plus horrible. Il a
» soif de notre sang, qu'il boive le mien (1).
» Je vous déclare donc que je ne répondrai
» qu'autant que la compétence du tribunal
» sera justifiée. »

Après cette déclaration, le président fit à d'autres accusés (on en avait adjoint dix-huit à ceux que nous avons nommés) quelques questions, auxquelles ils répondirent. L'interrogatoire fut interrompu de nouveau : un des défenseurs annonça qu'il avait soumis la question du déclinatoire au tribunal de cassation, et soutint que l'affaire ayant été renvoyée à l'examen d'une section, il était indispensable de suspendre les séances du conseil de guerre.

La pétition présentée au conseil des cinq-cents avait aussi été renvoyée à une commission, qui proposa de passer à l'ordre du jour. La discussion qui s'établit ensuite était des plus animées, lorsque le directoire vint la compliquer par un message accompagné d'un ar-

---

(1) Il est bien connu que cet homme, qui s'est fait une si haute réputation comme jurisconsulte, a toujours perverti le sens des lois lorsqu'il a été question de les appliquer à des royalistes.

rêté qui annonçaient le despotisme le plus effréné dans des magistrats chargés uniquement de l'exécution des lois. Le tribunal de cassation avait ordonné que toutes les pièces du procès fussent rapportées à son greffe. Le directoire n'en fut pas plutôt instruit qu'il défendit à tout dépositaire quelconque de l'autorité publique, de prêter son ministère à l'exécution de l'ordonnance. Une longue agitation suivit la lecture du message et de l'arrêté. M. Pastoret accusa le directoire d'usurper le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire, et demanda que le conseil témoignât hautement son improbation. L'assemblée se fût honorée en sanctionnant cette proposition; mais la majorité se borna à passer, sur le tout, à l'ordre du jour. Le tribunal de cassation crut devoir repousser l'outrage que lui avait fait le directoire; il adressa au corps législatif une lettre où il justifiait pleinement sa conduite. Le conseil des cinq-cents, dépositaire de l'initiative, ne daigna pas même renvoyer cette lettre à une commission.

Malgré le mauvais succès des efforts employés pour les rendre à leurs juges naturels, les accusés ne parurent pas disposés à changer leur système de défense; mais le président leur ayant remontré qu'une foule de militaires languis-

saient dans les prisons depuis que la marche du conseil était arrêtée par la tournure que l'affaire avait prise, ces mêmes hommes, que, dans la discussion élevée à leur sujet, on n'avait pas craint de qualifier de sanguinaires, furent désarmés par le malheur d'autrui, et se déterminèrent à répondre. MM. Brotier et Duverne de Presle firent alors quelques aveux, et ce dernier même déclara que son opinion avait toujours été que, dans un empire aussi étendu que la France, le gouvernement d'un seul était préférable à celui de cinq, et qu'il n'y avait que ce moyen de rétablir l'ordre et la justice et d'assurer les droits et les propriétés de tous les citoyens.

Les défenseurs, dont le zèle ne se démentit pas un seul instant, craignant, non sans raison, que les accusés ne se compromissent par leurs réponses, déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus autoriser, par leur présence, la continuation d'une procédure illégale et inconstitutionnelle, et qu'ils devaient attendre que le tribunal de cassation eût prononcé sur la demande qu'ils lui avaient adressée. Le président du conseil qualifia de scandaleuse la conduite de ces avocats, qui s'acquittaient si dignement de leur noble ministère. Les accusés se défendirent eux-mêmes; et après de nombreuses séances, le conseil militaire déclara à l'unanimité qu'il

était compétent ; que MM. Brotier, Duverne de Presle et Lavillebeurnois étaient convaincus du délit d'embauchage ; qu'il les condamnait à mort, mais qu'usant de la faculté que lui accordait la loi, il commuait cette peine en dix années de réclusion, pour MM. Brotier et Duverne de Presle, et une année pour M. de Lavillebeurnois. Les autres accusés furent absous.

Ce jugement fut bien loin de contenter le directoire. Ce n'était pas l'emprisonnement des condamnés qu'il voulait, c'était leur mort. L'un d'eux avait reproché au ministre de la justice d'avoir soif de son sang. Le directoire prouva qu'il méritait de partager ce reproche ; il prit un arrêté qui mit le sceau à la conduite atroce qu'il avait tenue dans cette affaire. Après avoir traduit les accusés devant un tribunal qui servit mal ses projets, il les renvoya devant leurs juges naturels, pour y répondre sur le crime de conspiration contre la république, en faisant abstraction du crime d'embauchage, pour lequel ils ne pouvaient plus être jugés de nouveau. Cependant il n'osa braver l'opinion publique au point de donner suite à cet arrêté ; il attendit que les événements ultérieurs lui fournissent l'occasion d'exercer sa vengeance.

CHAPITRE IV.

Renouvellement opéré dans les deux conseils et dans le directoire exécutif.

L'époque fixée par la constitution pour le renouvellement qui devait s'opérer dans les deux conseils et dans le corps chargé du pouvoir exécutif, approchant, le directoire qui avait tout lieu de redouter que ces choix divers ne fussent pas conformes à ses intérêts, s'occupa des moyens de les diriger. Il commença par prendre un arrêté qui interdisait l'exercice des droits politiques aux Français inscrits sur la liste des émigrés. Cet acte fut dénoncé au conseil des cinq-cents. La commission à laquelle il fut renvoyé, prouva que le directoire, en prononçant sur une question d'état, avait outrepassé ses pouvoirs. On se borna cependant à modifier légèrement l'arrêté. On déclara, par une loi, que ceux qui avaient obtenu une radiation provisoire seraient admis à voter dans les assemblées primaires.

Le directoire adressa ensuite au corps législatif un message, par lequel il lui deman-

dait que les électeurs, qu'il considérait comme des fonctionnaires publics, fussent tenus de prêter le serment de haine à la royauté. Cette question, qui agita fortement les deux conseils, fut débattue durant deux séances consécutives dans celui des cinq-cents, où l'on soutint qu'on n'avait pas le droit d'imposer un pareil serment. A la fin, on prit une résolution portant que chaque électeur promettrait attachement à la république et à la constitution, et qu'il s'engagerait à les défendre de tout son pouvoir contre les attaques de la royauté et de l'anarchie. La résolution fut discutée longuement dans le conseil des anciens, qui l'approuva, d'après cette heureuse distinction, qu'une promesse n'était pas un serment.

Le corps législatif, à son tour, ayant jugé que la constitution ne s'expliquait pas assez clairement sur la manière dont le sort déciderait de la sortie de l'un des membres du directoire exécutif, y pourvut aussi par une loi. Comme elle était, par sa nature, révocable à volonté, le directoire refusa de s'y soumettre, quoiqu'elle lui laissât beaucoup de latitude. En conséquence, il fut procédé au tirage entre ses membres, selon le mode qu'il se prescrivit à lui-même. Letourneur fut celui que le sort désigna. On prétendit cependant que sa sortie

était convenue d'avance, et achetée au prix de cent mille francs. Quoi qu'il en soit, la veille du tirage, une feuille publique, rédigée par un député, ou coupable d'indiscrétion, ou doué du don de prédire, en avait annoncé le résultat.

Les opérations du corps législatif, depuis son installation jusqu'au 1er. prairial de l'an V, (20 mai 1797), c'est-à-dire durant près de dix-huit mois, consistèrent principalement en de longues discussions sur la fameuse loi du 3 brumaire, en vertu de laquelle il exclut de son sein plusieurs élus du peuple; en mesures de rigueur contre les ministres de la religion catholique, que le directoire dénonçait et poursuivait sans relâche; en lois, ou contradictoires, ou désastreuses sur les finances; et enfin, en vains débats sur la liberté de la presse, beaucoup de membres ne voulant pas qu'on en usât à leur égard, après en avoir tant abusé eux-mêmes à l'égard des autres. De violents orages s'élevèrent fréquemment dans le conseil dépositaire du droit important de l'initiative. Les membres du nouveau tiers eurent souvent à repousser les injures des conventionnels. Tour à tour, courageux et prudents, ils en firent avorter les funestes desseins. « Notre » mission, » dit l'un d'eux à ses nouveaux

collègues, dans la séance du 1er. prairial, « fut une mission de fatigues et de peines; la » vôtre sera une mission de plaisir et de bon- » heur. » Qui alors eût pu soupçonner que leur sort serait encore plus déplorable? Qui eût pu prévoir que plusieurs d'entre eux ne retireraient d'autres fruits de leur nomination que d'affreuses souffrances, que l'exil et la mort.

Lorsque le conseil des cinq-cents, où avaient été députés nombre de citoyens aussi recommandables par une conduite honorable que par leurs lumières, eut été constitué, il nomma pour son président, le général Pichegru, choix auquel tous les gens honnêtes applaudirent, et qui, par-là même, déplut souverainement à la majorité des membres du directoire.

Le conseil des cinq-cents, composé comme il l'était alors, ne devait point procéder, et ne procéda point, en effet, à la formation de la liste des candidats pour la place de cinquième membre du directoire exécutif, avec la même précipitation et le même esprit qu'on l'avait fait l'année précédente. Celle qu'il présenta offrit les noms de plusieurs hommes considérés, à la tête desquels était M. Barthélemy, alors ambassadeur de la république près des cantons helvétiques. Ce fut lui qu'élut le conseil des anciens. Les Suisses virent avec

peine s'éloigner un ministre qui s'était signalé dans ses fonctions par sa sagesse et sa modération. Ils lui rendirent les honneurs militaires jusqu'aux frontières, où ils avaient élevé cette inscription flatteuse pour celui qui en était l'objet : *Au pacificateur de l'Europe.* Ils étaient loin de penser que de cette époque dût dater pour eux une suite de malheurs que leur pays ne connaissait plus depuis long-temps, et que les deux nations se verraient réduites à s'entre-détruire pour le plaisir barbare ou la vengeance de quelques hommes.

CHAPITRE V.

Émigrés des colonies et fugitifs des départements du Rhin et du Midi de la France. — Naufragés de Calais.

Le premier objet important dont les deux conseils régénérés, du moins en grande partie, eurent à s'occuper, fut la situation des colonies françaises.

Le directoire exécutif avait, peu de temps après son installation, adressé au corps législatif un message pour l'inviter à statuer sur le sort des émigrés, ou plutôt des fugitifs des colonies. Le produit de leurs biens, devait, disait-il sans pudeur, donner une somme de deux milliards en numéraire, qui suffirait à payer les frais de la guerre pour plusieurs campagnes. Quelques jours après, il demanda l'autorisation d'envoyer des agents dans les colonies des deux Indes, et d'y faire vendre ce qu'il appelait les biens nationaux. La première partie de sa demande lui fut accordée ; quant à la seconde, on l'ajourna indéfiniment.

Les îles de France et de Bourbon avaient été instruites de bonne heure des désastres de St.-Domingue et du décret qui accordait une liberté absolue aux nègres. Pour prévenir de pareils malheurs, les hommes sages qui gouvernaient ces deux îles, conçûrent le dessein de modifier le code noir. Ils votèrent l'abolition de la traite et autorisèrent les affranchissements partiels, qui rendirent la liberté au dixième des noirs de la colonie. Telle était la situation des choses, lorsque deux commissaires du directoire arrivèrent à l'Ile-de-France, où, sur-le-champ, ils annoncèrent le dessein de régner par la terreur. Le gouverneur-général leur fit des représentations, et ils menacèrent de le faire pendre. Le bruit de cette menace s'étant répandu, l'indignation devint générale, et l'on força les deux tyrans, qui frémissaient de rage, à se rembarquer.

Le directoire, qui avait obtenu pour ses agents la dictature la plus complète sur les colonies, ne fatigua point le corps législatif des détails de leurs opérations. Il était impossible, cependant, qu'elles demeurassent long-temps secrètes; les déportations arbitraires et la fuite des colons annonçaient assez que ce n'était pas du rétablissement de l'ordre que s'occu-

paient les agents du pouvoir exécutif. Proscrits, privés de tout, les malheureux fugitifs demandaient justice à grands cris. Le conseil des cinq-cents retentit plusieurs fois de leurs plaintes. A ce sujet, un député s'écria : « L'homme trop fameux (Sonthonax) qui exerce à » St.-Domingue le plus grand pouvoir, a assouvi sa haine contre les propriétaires, en mettant les colonies à feu et à sang! aujourd'hui c'est contre les hommes de couleur » que sa rage se dirige ! Lorsque les hommes » de couleur seront exterminés, sans doute sa » fureur se tournera contre les noirs. »

Ce ne fut cependant qu'après le renouvellement opéré au 1er. prairial de l'an V, qu'il fut possible de faire entendre la vérité tout entière. M. de Vaublanc fut celui qui s'acquitta de cette pénible et honorable tâche. Il accusa les agents du gouvernement, de forfaiture, de détention arbitraire, et d'un grand nombre d'actes contraires aux lois. Le directoire, prévoyant le résultat de la discussion, rappela ses agents, sous prétexte que le terme des pouvoirs qui leur avaient été donnés était expiré. Comme le conseil n'en fut pas instruit officiellement, il n'en continua pas moins à examiner leur conduite ; d'ailleurs il se trouva

dans l'assemblée un membre qui eut le courage d'entreprendre leur défense. Ce fut M. Garan de Coulon, dont le discours ne changea rien à la détermination de l'assemblée, qui prononça la révocation de la loi en vertu de laquelle le directoire avait été autorisé à envoyer des agents dans les colonies. La résolution ayant été portée au conseil des anciens, elle y fut approuvée sans discussion.

A l'instant où le directoire se saisit des rênes du gouvernement, la Martinique, Ste.-Lucie et Tabago étaient tombées au pouvoir des Anglais. Nous avions aussi perdu Pondichéry et tous nos autres comptoirs dans les Indes orientales. Depuis l'abolition de la traite des nègres, nos établissements du Sénégal avaient été à-peu-près abandonnés. Quant à la Guadeloupe, elle restait nominativement à la France; mais elle était en effet sous la domination de Victor Hugues, qui avait établi dans cette île un régime militaire, au moyen duquel une moitié des nègres faisait travailler l'autre. On n'aura que trop à parler, dans la suite, de la Guiane française ou de Caïenne, et on ne sait si ce fut un bien ou un mal qu'elle fût demeurée à la France.

Si, sous le règne sanglant de la Convention

nationale, les ministres de la religion catholique avaient essuyé une des plus sanglantes persécutions dont l'histoire fasse mention, leur sort s'était à peine adouci sous l'administration du directoire, qui avait fait succéder aux massacres et aux noyades, les déportations et les emprisonnements. Il était temps de mettre un terme à ces excès. Le conseil des cinq-cents chargea donc une commission de revoir les lois portées sur les cultes et leurs ministres. M. Camille Jordan, son rapporteur, posa en principe, dans un discours dicté par un véritable esprit de tolérance, que la constitution ayant proclamé la liberté des cultes, les lois qui tendaient à la géner devaient être abrogées. Celle qui obligeait les ecclésiastiques à faire une déclaration de soumission aux lois de la république, avait surtout paru tyrannique et directement opposée à l'esprit et à la lettre de l'acte constitutionnel.

Le discours de M. Jordan fut à peine publié, qu'il s'éleva au-dehors du conseil un murmure d'improbation que firent entendre des hommes qui craignaient ou plutôt feignaient de craindre que les ministres de la religion catholique ne se vengeassent des maux qu'ils leur avaient faits, comme si le caractère le plus distinctif de cette religion n'était pas le pardon

des injures. Tous les écrivains salariés par le gouvernement eurent recours aux sarcasmes, aux outrages, et l'on vit l'immense majorité de la nation insultée dans sa croyance religieuse par les ordres de ceux qui la gouvernaient. Le conseil des cinq-cents n'en poursuivit pas moins son honorable tâche. Il rapporta la loi qui condamnait à l'exil ou à la réclusion les prêtres réfractaires et les citoyens qui leur donnaient asile ; et le conseil des anciens s'empressa d'approuver la résolution.

Le corps législatif, formé en l'an IV, avait chargé le directoire de prononcer définitivement sur les réclamations des personnes inscrites sur la liste des émigrés ; en conséquence, peu de radiations avaient été ordonnées. La majorité des deux conseils étant changée en l'an V, celui des cinq-cents entendit un rapport sur les fugitifs des départements du Rhin, départements dans lesquels les proconsuls St.-Just et Lebas, suivis d'un tribunal révolutionnaire, avaient exercé leurs fureurs, après la retraite des Autrichiens. La Convention, qui semblait ne réparer qu'à regret le mal qu'elle avait fait et laissé faire, rendit un décret par lequel elle n'accorda qu'un délai fort court, pour rentrer dans leurs foyers, aux fugitifs

Alsaciens, qui prouveraient qu'ils étaient cultivateurs ou artisans; mais le passage du fleuve ne fut permis qu'à ceux qui purent le payer. Une somme de deux cents francs ne suffisait pas toujours aux avides nochers. Les indigents virent donc expirer le terme fatal, et le canon de Kehl repoussa une foule de barques. On prétendit même, quelque temps après, que les personnes rentrées n'étaient pas comprises dans la loi, et on les contraignit à s'expatrier de nouveau. L'établissement du régime constitutionnel, l'espoir que le corps législatif modifierait les principes de rigueur, et aussi le desir de revoir sa patrie, qui ne s'éteint jamais dans le cœur de l'homme, portèrent un grand nombre de fugitifs à franchir le fleuve; mais les commissaires du directoire les firent aussitôt jeter dans les prisons. Un député du nouveau tiers déclara qu'il y avait vu entasser des vieillards, des femmes et des enfants à la mamelle.

Le rapporteur proposa de prolonger le délai jusqu'au 1er. nivôse de l'an VI, et d'étendre le bénéfice de la loi aux chefs d'ateliers, de manufactures et de maisons de commerce. Les opposants prétendirent qu'on allait ouvrir les frontières à tous les émigrés. Peu leur impor-

tait la justice de la cause et l'état obscur des malheureux fugitifs Alsaciens ; le maintien de la loi de proscription qu'ils avaient portée, semblait être pour eux le devoir le plus sacré.

La résolution fut attaquée vivement dans le conseil des anciens. Un misérable conventionnel, nommé Baudin, éleva une voix menaçante contre ceux qu'il accusait de vouloir une révolution nouvelle. Le conseil, intimidé sans doute par les mesures que prenait publiquement le directoire et par le langage audacieux de ses partisans, rejeta un projet qui servait de prétexte à leurs calomnies. Sa sanction, toutefois, n'eût été d'aucun effet.

Les départements du Midi de la France avaient été encore plus dévastés que ceux de l'Est, par les agents de la terreur. On a vu, dans l'introduction de cette Histoire, qu'un grand nombre d'habitants de Toulon s'étaient soustraits, par la fuite, à une mort certaine. Le conseil des cinq-cents leur accorda aussi un délai convenable pour rentrer dans leurs foyers. Sa résolution fut présentée à l'approbation du conseil des anciens, qui en ordonna l'ajournement ; mais tout était changé lorsqu'il exprima son vœu.

Ceux pour qui l'honneur national et le droit

des gens sont des objets sacrés, attendaient avec impatience que le corps législatif prononçât sur le sort de quelques émigrés embarqués dans un vaisseau anglais et jetés par la tempête sur la côte de Calais. Traduits devant un tribunal militaire, ils avaient prouvé que jamais ils n'avaient porté les armes contre la république, que leur dessein n'était pas de rentrer sur son territoire, et qu'ils allaient aux Indes. En conséquence ils furent acquittés.

Le ministre de la justice Merlin, l'atroce Merlin, dont on retrouve toujours le nom et l'autorité lorsqu'il s'agit de verser le sang de l'innocence, dénonça ce jugement au tribunal de cassation, qui refusa d'en connaître, considérant l'affaire comme étant d'une nature entièrement militaire. Le tout fut soumis au conseil des cinq-cents. La commission à laquelle l'affaire fut renvoyée, déclara qu'on ne pouvait considérer les naufragés de Calais, comme ayant enfreint leur ban, et qu'on ne devait les traiter que comme des victimes de la tempête et des flots. En conséquence, il fit adopter une résolution portant qu'ils seraient rembarqués et conduits en pays neutre. Le conseil des anciens transforma cette résolution en une loi, que le directoire ne s'em-

pressa pas d'exécuter. Il fallut que les fugitifs des départements de l'Est et du Midi, que ceux de tout le reste de la France, et que les naufragés de Calais attendissent long-temps encore que la force de l'opinion publique et de nouveaux calculs politiques contraignissent l'ambition elle-même à venir à leur secours.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Révolution du 18 fructidor.

Les discussions dont on vient de rendre compte enflammèrent le courroux de la majorité du directoire, qui s'exhala d'abord en injures et en menaces, et les esprits s'aigrirent de plus en plus. Alors cette majorité rallia autour d'elle tous ceux que leur intérêt ou leurs craintes attachaient à la révolution, et elle résolut de recourir aux mesures les plus violentes pour conserver l'autorité. Elles ne pouvaient guère se prendre sans que les deux conseils en fussent instruits; mais ils délibéraient et le directoire agissait. La constitution défendait au pouvoir exécutif de faire approcher des troupes à la distance de douze lieues de la commune où siégeait le corps législatif, si ce n'était à sa demande ou avec son autorisation. Cependant on apprit que ce rayon avait été franchi. En conséquence, une explication fut demandée au pouvoir exécutif, qui ne fit qu'une réponse évasive.

Plus de six semaines s'écoulèrent depuis le jour où cette violation fut dénoncée jusqu'à celui que le directoire fixa pour l'exécution de ses funestes desseins. Il n'aurait pas été impossible, sans doute, de les faire échouer; mais il y avait de la division entre les membres de chaque conseil : tous ceux qui étaient ennemis du directoire n'étaient guère d'accord que sur ce point. On se borna donc à décréter l'organisation de la garde nationale et celle de la garde du corps législatif, qui aurait dû être formée depuis long-temps; à demander l'âge du directeur Barras, pour tenter de le faire exclure du directoire; à défendre les rassemblements de jacobins qui s'étaient renouvelés sous le titre de cercles constitutionnels, et enfin à se disculper des imputations faites par le pouvoir exécutif, comme si l'autorité qui est réduite à se justifier, n'avait pas déjà cessé moralement d'exister. Cependant les généraux Pichegru et Willot firent une proposition hardie: ils promirent, si on voulait leur confier deux cents hommes d'élite, de pénétrer jusqu'au Luxembourg, d'enlever les triumvirs et de les amener enchaînés à la barre du corps législatif. On leur répondit qu'une telle mesure ne pouvait être prise par un corps destiné à conserver le dépôt des lois. Enfin il était écrit que

cette fatale révolution du 18 fructidor (4 septembre 1797) aurait lieu et retarderait de près de vingt années la restauration de la maison royale de France, qui aurait été la suite nécessaire, sinon immédiate, du triomphe des deux conseils.

Les deux membres de la minorité du directoire avaient été instruits, dans la journée du 17, qu'un grand mouvement devait se faire pendant la nuit. Averti vers minuit que Réveillère et Barras étaient rassemblés chez Rewbell, avec les ministres et les généraux, le directeur Barthélemy vint trouver Carnot, et lui demanda s'il n'était pas d'avis de se rendre près d'eux. Sur la réponse négative qu'il en reçut, il se retira dans son appartement, où bientôt il fut arrêté. Quant à Carnot, il eut le bonheur de se sauver par une issue qu'il s'était ménagée d'avance, et que les proscripteurs ne connaissaient pas.

Versailles était le point de réunion des troupes cantonnées autour de Paris. Elles se mirent en marche dans la nuit, et occupèrent les avenues de la capitale, l'enceinte du palais des Tuileries, les ponts et tous les postes militaires. A trois heures du matin, M. Ramel, commandant des grenadiers qui composaient la garde du corps législatif, fut sommé, au nom

du directoire, de donner passage, par le pont Tournant (1), à une colonne de quinze-cents hommes chargés d'exécuter les ordres du gouvernement. Il s'y refusa, quoiqu'on lui assurât que ses huit cents grenadiers étaient déjà enveloppés par douze mille hommes avec quarante pièces de canon. Aussitôt il fait prendre les armes à son corps et le conduit aux Tuileries, d'où il envoie des ordonnances chez les présidents des deux conseils et chez plusieurs députés. Le général Pichegru et lui allèrent ensuite reconnaître l'investissement, et ils le trouvèrent déjà complet. Ramel, étant rentré à la commission des inspecteurs de la salle, y demandait des ordres pour quelques dispositions militaires, lorsqu'on vint lui dire que la grille du Pont-Tournant était forcée. Aussitôt le jardin fut rempli de troupes, et l'on dirigea une batterie contre la salle du conseil des anciens. Toutes les avenues furent fermées, tous les postes masqués par des forces supérieures. Le seul poste du conseil des cinq-cents, commandé par un brave officier nommé Blot, avait refusé d'ouvrir les grilles. Dans cette extrémité, Ramel sollicite de nouveaux ordres; mais les

(1) Pont qui était en-dehors de la grande grille qui ferme le jardin des Tuileries, du côté de la place Louis XV.

inspecteurs lui répondent que toute résistance serait vaine, et ils lui enjoignent de ne pas faire feu. Peu de temps après, ils furent arrêtés ainsi que plusieurs membres qui s'étaient joints à eux. Des soldats ayant mis la main sur le général Pichegru, il les repoussa; mais ils l'entraînèrent indignement.

Le brave Ramel étant retourné à son poste à la réserve, y attendait, avec sa troupe, qui paraissait être dans les meilleures dispositions, les ordres des deux conseils, lorsqu'aux cris redoublés de *Vive la république!* paraît, à la tête d'un nombreux état-major, le général Augereau, qui lui ordonna de se rendre aux arrêts. Ramel obéit; mais s'apercevant que le général le suit de près, il met la main sur la garde de son épée. Aussitôt on fond sur lui, son arme est brisée, on le traîne à terre, on déchire ses vêtements, et peu s'en faut qu'il ne soit assassiné. Alors les grenadiers de la réserve, à qui l'on donne un autre chef sur-le-champ, suivent celui-ci où il veut les conduire : exemple frappant de la mobilité de sentiment des troupes.

Cependant quelques députés fidèles parviennent, à sept heures du matin, à se rassembler dans la salle du conseil des cinq-cents, dont un bataillon les fait bientôt sortir. Ils se réunissent ensuite chez un de leurs collègues, où

d'autres arrivèrent successivement. Il y fut mis en délibération de savoir s'ils se rendraient dans le lieu que le directoire avait indiqué pour la tenue de la séance; mais ils craignirent de donner, par cette démarche, quelque apparence d'approbation à ce qui s'était fait. Alors ils prennent le parti de se rendre à l'entrée du palais des Tuileries, au nombre quatre-vingts, tous ceints de l'écharpe qui faisait leur marque distinctive, et le président marchant à leur tête. Arrivés à la porte de la cour, on leur en refuse l'entrée. Deux officiers supérieurs s'étant avancés, sont sommés jusqu'à trois fois, au nom du peuple français et par ses représentants, de leur ouvrir le passage; mais comme ce n'était pas d'eux qu'on obtenait de l'avancement, un de ces officiers, pour toute réponse, fait prendre carrière à un détachement de cavalerie; et cette manœuvre est répétée trois fois : il y fallut céder.

Plusieurs membres du conseil des anciens s'étaient rassemblés chez M. Dupont de Nemours. Ils se présentèrent aussi, ayant le célèbre Marmontel à leur tête, aux portes de leur salle, dont l'accès leur fut également interdit.

Un simulacre de corps législatif était nécessaire pour décréter toutes les mesures qui devaient assurer le triomphe des conspirateurs.

Le directoire indiqua, pour la réunion du conseil des cinq-cents, la salle de spectacle voisine du palais du Luxembourg, qu'il habitait, salle qui est connue sous le nom d'Odéon. Les membres qui consentirent à figurer un conseil des anciens se rassemblèrent à l'amphithéâtre de l'École de médecine. L'un et l'autre emplacement répondaient au motif qui les avait fait choisir.

Le conseil de l'Odéon entra parfaitement dans les intentions du directoire. Celui qu'on chargea du rôle principal, fut Boulay de la Meurthe, qui n'était ni régicide ni même conventionnel, mais un transfuge et un ambitieux. « Le triomphe des républicains, dit-il, ne sera » pas souillé par aucune goutte de sang..... » La déportation doit être désormais le grand » moyen de salut pour la chose publique. C'est » la peine qu'il faut faire subir à tous les en- » nemis irréconciliables de la liberté et de la » république. Cette mesure est commandée » par la politique; elle est autorisée par la » justice, avouée par l'humanité. » A la suite de ce discours insidieux, on proposa de déporter, sans forme de procès, un grand nombre de membres des deux conseils et de simples citoyens, et de déclarer nulles les élections de quarante-neuf départements. Une faible discus-

sion s'ouvrit sur ce projet, et roula, non sur la violation de tout principe d'ordre social, de justice et d'humanité, mais sur des exceptions en faveur de quelques membres qui furent assez heureux pour trouver des protecteurs au milieu d'une assemblée essentiellement occupée à proscrire. Le nombre des protégés ne fut pas considérable, il est vrai, et chaque motif d'indulgence put être assimilé à une injure. L'un fut rayé de la liste comme républicain, l'autre comme égaré, celui-ci comme nul, celui-là comme imbécille. On se dédommagea de ces radiations, en ajoutant à la liste le nom du commandant des grenadiers, Ramel, à qui des ennemis généreux eussent au contraire accordé leur confiance.

Il était de la plus grande importance, pour les auteurs et les partisans de la résolution, qu'elle fût sanctionnée promptement. Elle fut donc portée à minuit au conseil des anciens, qui la renvoya à l'examen d'une commission, dont le rapporteur parut à la tribune à sept heures du matin (le 19), et proposa, non d'approuver ni de rejeter la résolution, mais de prendre une détermination prompte : singularité qui fait croire que les avis avaient été fort partagés dans la commission.

M. Lecoulteux s'avança le premier dans

cette arène où l'on semblait craindre d'entrer; il s'y montra en généreux défenseur des droits de la justice et de l'humanité. « On sollicite » notre opinion, dit-il, sur les individus qu'on » se propose de déporter. Il me semble que, » pour que nous puissions nous en former une, » il faut examiner s'il y a des pièces. J'avoue » que je n'en vois aucune qui puisse faire » comprendre beaucoup de ces individus dans » la mesure de la déportation. Devrons-nous » leur infliger cette peine à cause des opinions » que nous les avons entendu exprimer? Mais » la déportation est une peine terrible, et quoi- » que je me plaise à rendre hommage à l'in- » tention bien manifestée qu'on a de ne pas » faire couler de sang, je n'en dirai pas moins » que la peine qui arrache un citoyen à sa » femme, à ses enfants, à toute sa famille, pour » le bannir à trois ou quatre mille lieues de son » pays, est une peine aussi terrible que la mort. » Je ne vois rien dans ce qu'on présente qui » puisse nous mener à prendre une détermi- » nation. »

Regnier, secondant M. Lecoulteux, demanda quelques heures de délai. Malgré l'opposition du régicide Lacombe Saint-Michel, qui se trouvait très éclairé, très en état de dé-

libérer, très en état de prononcer et surtout de condamner, la suspension fut ordonnée. Lorsqu'elle eut cessé, Creuzé Latouche, craignant que cette faible victoire ne fût le signal d'un triomphe plus réel et plus complet, prétendit que, dans les circonstances où l'on se trouvait, il était impossible de se livrer à de longs débats. « Un instant perdu ne pourra plus » se réparer, s'écria-t-il; la foudre est sur nos » têtes!..... Il faut prendre le parti qu'on » nous propose ou périr! » M. Lecoulteux, que n'effrayèrent point ces exclamations, demanda une discussion individuelle, qu'il croyait même très politique; car il eût été superflu de dire très juste; ce n'était pas de justice qu'il s'agissait alors. Régnier représenta qu'avec une armée aux ordres du directoire, il ne paraissait pas qu'on eût rien à redouter, et il appuya la proposition de M. Lecoulteux, proposition qui du moins aurait sauvé beaucoup de proscrits. Les raisonnements, les instances, tout fut inutile: la résolution fut convertie en une loi qui renfermait aussi beaucoup d'autres mesures de rigueur. Par cette loi, quarante-deux membres du conseil des cinq-cents, à la tête desquels figurait Aubry, l'ennemi de Buonaparte, onze membres du conseil des anciens, deux direc-

teurs, MM. Brottier, Lavilleheurnois, Duverne de Presle, Ramel et autres (1) furent condamnés à la déportation. Il en fut de même des auteurs et propriétaires de plus de quarante journaux, auxquels on ne pouvait reprocher un fait positif et qui ne furent pas même entendus. Mais les formes de la justice n'ayant pas été suivies à l'égard des mandataires du peuple, on ne devait pas s'attendre qu'elles seraient respectées en faveur de simples citoyens, dont le seul titre, à cette sorte de grâce, eût été d'avoir défendu souvent les hommes qui les proscrivaient.

Les députés arrêtés aux Tuileries (2), le 18 fructidor au matin, avaient été conduits à la tour du Temple, prison anoblie par le séjour qu'y avaient fait de plus illustres victimes. Sotin, qui venait d'être nommé ministre de la police générale, comme éminemment propre

(1) Ceux-ci étaient l'ex-ministre de la police, Cochon, qui fut accusé de complicité dans la conspiration dont il avait poursuivi les auteurs; Dossonville, ex-employé de la police; Miranda et Morgan, généraux; M. Suard, de l'Académie française (comme journaliste), et le conventionnel Mailhe.

(2) C'étaient Pichegru, Willot, Delarue, Bourdon, Rovère, Aubry, Lafond-Ladébat, Tronçon-Ducoudray, Barbé-Marbois et Murinais.

à seconder les vues du directoire, y amena, dans la nuit du 22 au 23, et pour donner le signal du départ, le directeur Barthélemy, qui, jusqu'à ce moment, avait été gardé à vue dans son appartement. Des chariots couverts, espèces de prisons ou plutôt de cages roulantes, avaient été préparés pour y entasser ceux des condamnés dont on avait pu se saisir. Les triumvirs ayant voulu jouir du plaisir inhumain de le contempler, on fit passer le triste cortége devant le Luxembourg, où il fut arrêté durant trois quarts-d'heure. Le palais était éclairé d'un grand nombre de flambeaux et retentissait des éclats d'une joie barbare. Des membres de l'Odéon vinrent s'entretenir avec les soldats de l'escorte, et voulant accumuler toutes sortes d'outrages sur leurs victimes, ils proférèrent ironiquement le mot de grâce. Après avoir souffert tout ce qu'avait de pénible la construction des voitures où ils étaient renfermés, tous les tourments de la faim la plus dévorante, toutes les insultes d'un peuple trompé, qui les accusait des malheurs auxquels ils avaient voulu mettre un terme; après avoir entendu souvent pousser autour d'eux des cris de vengeance et de mort, les malheureux déportés arrivèrent à Cherbourg, où ils furent embarqués. Leur position, durant la tra-

versée, fut plus cruelle encore que pendant le voyage par terre. Enfin, après une navigation de plus de cinquante jours, ils arrivèrent dans la rade de Caïenne, puis ils furent envoyés dans les déserts de Sinamary, où les rigueurs d'un climat humide et chaud, où tous les maux physiques, où toutes sortes de privations, où la douleur et le désespoir en firent périr plusieurs.

La première chose dont les deux conseils eurent à s'occuper après l'attentat commis contre eux-mêmes, fut le remplacement des deux directeurs proscrits. Les choix furent conformes aux vœux ou plutôt aux ordres des triumvirs. Merlin de Douai et François de Neufchâteau furent élus. Le premier était digne d'un pareil honneur, et il faut plaindre le second de l'avoir obtenu.

Tandis que le directoire décimait les deux conseils, il traitait ou feignait de traiter de la paix avec l'Angleterre, à Lille. Ne redoutant plus aucun contrôle après le 18 fructidor, il s'empressa de rompre la négociation, ainsi qu'il avait déjà fait l'année précédente. L'éloignement de la paix maritime, dont le commerce de la France avait un si grand besoin, fut donc un des résultats de cette fatale journée.

La noblesse française, dont la loyauté et les malheurs auraient dû toucher les cœurs les

moins sensibles, devint de nouveau l'objet des persécutions de ces hommes qui n'aspiraient qu'à s'élever sur des ruines. Diverses propositions faites contre elle furent renvoyées à une commission, dont Boulay-de-la-Meurthe eut le honteux courage d'être le rapporteur. Cet homme, pétri de fiel et de vanité, s'efforça, dans un discours, où la raison et le bon goût étaient outragés à chaque phrase, d'établir que la noblesse était incompatible avec le gouvernement républicain; et, pour la rendre plus odieuse au peuple, il alla jusqu'à prétendre que les plébéiens étaient issus des Gaulois, et les nobles des Francs qui firent la conquête de la Gaule. Boulay proposa, à la suite de son rapport, un décret en vertu duquel tous ceux qui avaient fait partie de la maison militaire du Roi et des princes, une foule de magistrats, tous ceux qui avaient protesté contre l'abolition de la noblesse, qui avaient été ministres ou secrétaires-d'état, contrôleurs et intendants des finances, maîtres des requêtes, gouverneurs-généraux des provinces ou des colonies, ministres du Roi, à l'étranger, membres du parlement de Paris, présidents et procureurs-généraux des autres parlements, des chambres des comptes et des cours des aides, chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, comman-

deurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevaliers de Malte, commandeurs de l'ordre du Mérite militaire, et généralement tous ceux qui, dans les actes publics, avaient les titres de ducs, de comtes, de vicomtes, de marquis et barons, devaient être expulsés du territoire de la république. On laissait, à leurs femmes et à leurs enfants, la faculté de les suivre. Quant à leurs biens, ils devaient être vendus à la diligence d'un curateur national, et le prix qui en fût provenu, sauf l'indemnité pour les frais de la guerre, qu'on eût fixée par une loi, leur eût été remis en marchandises de manufactures françaises, après qu'ils auraient prouvé qu'ils avaient quitté la France. Cela voulait dire, en d'autres termes, qu'ils auraient été complètement dépouillés de tout.

Une consternation générale suivit la publication de ce projet infernal. Des hommes, dont les opinions révolutionnaires n'étaient pas douteuses, l'attaquèrent hautement et avec force (1). Enfin, s'il était nécessaire de faire

(1) On prétend que Tallien dit à Boulay : « Vous avez laissé » bien loin derrière vous Robespierre. » Ce même Boulay, cet ardent républicain, ce zélateur de l'égalité, a été décoré du titre de comte par l'usurpateur, dont il était un des plus chauds partisans. Il est compris dans l'ordonnance du 24 juillet 1815, et, par un juste châtiment, il subit aujourd'hui ce bannis-

sentir encore plus combien il était exécrable, nous pourrions ajouter que les cinq directeurs le repoussèrent également. L'indignation fut telle, qu'on n'attendit pas le jour fixé pour la discussion. Boulay fit un second rapport, dans lequel il déclara que la commission persistait à croire que les mesures qu'elle avait proposées étaient seules capables de sauver la république; mais que, dans la crainte d'opérer quelque division entre les membres du corps législatif, elle retirait son premier projet; et il en présenta un autre, qui se bornait à considérer les nobles comme étrangers. Il fut adopté par l'un et par l'autre conseil.

---

sement, auquel il voulait faire condamner un si grand nombre de sujets fidèles.

CHAPITRE VII.

Deuxième renouvellement dans les deux conseils et le directoire exécutif. — Agression contre les cantons Helvétiques. — Envahissement des Etats de l'Eglise, du Piémont et du royaume de Naples. — Nouvelle ligue formée contre la France.

Le directoire et les deux conseils s'occupèrent long-temps d'avance des élections, et les adresses, les proclamations, les instructions ne furent point épargnées. Les premières, remplies de déclamations contre le parti vaincu au 18 fructidor, avaient pour but d'empêcher que les choix de l'an VI (1797) ne fussent faits dans le même esprit que ceux de l'année précédente. Tant de précautions étaient superflues. Nombre de citoyens étaient bien déterminés à ne prendre aucune part aux opérations des assemblées primaires; et, de toutes parts, on entendait dire qu'après l'indignité avec laquelle les élus du peuple avaient été traités, l'honneur défendait de charger des fonctions législatives, même son plus grand ennemi. Les anarchistes profitèrent de cette disposition. Le di-

rectoire, qui ne les redoutait pas moins qu'il ne craignait les honnêtes geus, prit l'alarme. Il dénouça leurs manœuvres au corps législatif, qui s'était attribué récemment le droit de juger de la validité des choix faits par les assemblées électorales; on en annulla beaucoup.

Quant au renouvellement qui s'opéra dans le directoire, ce fut M. François de Neufchâteau que le sort en fit sortir, selon la prédiction qui en fut aussi faite. Il fut remplacé par Treilhard, qui alors était membre de la légation française au congrès de Rastadt. Treilhard dut probablement la vie à cette nomination, qui, d'un autre côté, contribua fortement à la chute de ceux dont elle était l'ouvrage.

C'était trop à regret que le directoire avait conclu le traité de Campo-Formio, pour qu'il ne cherchât pas tous les moyens d'en amener la rupture. Les cantons Helvétiques furent donc attaqués sous les prétextes les plus frivoles. La défense fut terrible. Les femmes mêmes combattirent; et, à la honte éternelle de ceux qui ordonnèrent cette guerre impie, il y en eut cent quatre-vingts de tuées à l'attaque de Fraubrunnen. On trouva l'une d'elles étendue entre ses deux filles et ses deux petites-filles, également privées de la vie. L'une des dernières n'avait pas dix ans. Une nouvelle

constitution, dont celle de l'an III était le type, fut établie pour toute la Suisse, et bientôt les deux républiques conclurent entre elles une étroite alliance.

Si le directoire eut la satisfaction de jeter dans un nouveau moule la constitution d'une ancienne république, il eut aussi celle de rétablir la forme du gouvernement républicain dans la ville aux Sept-Collines, où il avait fleuri si long-temps. Le général Duphot ayant été tué à Rome, dans un tumulte excité par les machinations des révolutionnaires, que soutenait Joseph Buonaparte, alors ambassadeur de la république française près du Saint-Siége, le directoire donna l'ordre au général Berthier, qui était à la tête de l'armée d'Italie, de marcher contre la capitale du monde chrétien. Ses troupes y entrèrent en triomphe; puis, la populace assemblée sur l'emplacement de l'ancien Forum, déclara qu'elle reprenait l'exercice de sa souveraineté. On parut d'abord respecter la dignité pontificale; mais bientôt le malheureux Pie VI fut arrêté et transféré de lieu en lieu, jusqu'à Valence en Dauphiné, où la mort vint l'arracher à ses barbares persécuteurs.

Le roi de Sardaigne ne tarda pas non plus à ressentir les effets de la politique du direc-

toire ; et la guerre déclarée à ce prince ne fut pas de longue durée. Le général Joubert, quatre jours après son entrée dans le Piémont, se vit maître de la citadelle de Turin. Charles Emmanuel, à qui toute retraite était coupée, signa le lendemain un acte par lequel il renonçait à la souveraineté de cette belle et riche province ; et, la nuit suivante, accompagné de la reine, son épouse, sœur du Roi Louis XVI, il partit pour se rendre en Toscane, d'où il passa dans l'île qui lui donnait le titre de roi. Le grand-duc, que l'approche des Français contraignait aussi à quitter ses états, s'embarqua en même temps.

La nouvelle république romaine, qui, comme l'ancienne, fut bientôt en proie aux troubles et aux séditions, ne tarda pas à entrer en contestation avec le roi de Naples. Ce prince s'empara de Rome, qu'il ne garda pas longtemps il est vrai. Les Français, sous le commandement de Championnet, le contraignirent à reprendre la route de ses états, où ils le poursuivirent. La seule ville de Capoue leur offrit de la résistance ; mais elle capitula, après quelques assauts, et ils marchèrent contre Naples. Hors d'état de soutenir la lutte, la cour monta sur les vaisseaux de Nelson, et se retira à Palerme. Après ce départ, la capi-

tale fut en proie aux horreurs de l'anarchie, et quarante mille Lazzaronis la défendirent de rue en rue pendant trois jours. Enfin les Français s'en rendirent maîtres, et ils en firent le siége d'une république, à laquelle ils cherchèrent un nom dans l'antiquité la plus reculée. Ils l'appelèrent donc république Parthénopéenne, d'après la nymphe Parthénope, que la fable donne pour fondatrice à la ville de Naples.

C'était dans le temps même où le congrès formé à Rastadt, d'après le traité de Campo-Formio, était occupé à régler les articles de la pacification entre la république française et l'empire germanique, que le directoire provoquait de la sorte toutes les puissances. Cette assemblée serait entièrement tombée dans l'oubli sans la sanglante catastrophe qui en suivit la dissolution; catastrophe, que l'histoire couvre encore d'un voile épais. C'est indiquer l'assassinat commis sur la personne des plénipotentiaires français, Bonnier, Jean Debry et Roberjot (28 avril 1799), dont le premier et le dernier furent tués.

A la lecture du message, par lequel le directoire instruisit les deux conseils de la mort tragique de ses deux envoyés, des cris redoublés de vengeance se firent entendre. On

dénonça à tous les gouvernements, le massacre des deux plénipotentiaires, *commandé*, disait-on, *par le cabinet de Vienne*, et exécuté par ses troupes. On fit en outre beaucoup de démonstrations puériles, et l'on ordonna une sorte de pompe funèbre en l'honneur des deux victimes. Mais quel effet peuvent produire de vains simulacres, lorsqu'ils ne sont point sanctifiés par les cérémonies augustes et touchantes qui rappellent une autre vie et semblent unir le ciel à la terre?

Le directoire exécutif, instruit qu'une nouvelle ligue, occasionnée par ses provocations en tout genre, menaçait la république, s'était empressé, pour en prévenir, s'il se pouvait, les effets, de faire déclarer la guerre à l'empereur d'Allemagne et au grand-duc de Toscane. La Grande-Bretagne, l'Autriche, les rois de Naples et de Portugal, la Russie, la Turquie et même les états Barbaresque, formaient cette ligue, qui était bien plus redoutable que celle de 1792. Les hostilités commencèrent avant la rupture du congrès de Rastadt; et, en moins d'une campagne, les Français, par les efforts combinés des Autrichiens et des Russes, que commandait le célèbre Suwarow, perdirent toute l'Italie.

CHAPITRE VIII.

Journée du 30 prairial et ses effets.

Le directoire exécutif, dont la politique, résultat nécessaire de la fausse position où il se trouvait, consistait à frapper tour à tour les partis contraires, s'était fait, par-là même, un grand nombre d'ennemis; et la diminution de son influence en fut la suite inévitable. Plus de hardiesse dans les discussions du corps législatif, puis des refus formels de la part des deux conseils, annoncèrent ce changement. A l'époque critique du renouvellement constitutionnel des premières autorités de l'Etat, le directoire n'était donc plus ce corps aussi redouté au-dedans qu'au-dehors, qui dictait ses lois aux ministres des princes et aux conseils de la France? Ses efforts, pour diriger les élections de l'an VII, furent aussi faibles que vains. Les scissions opérées dans les corps électoraux, furent jugées dans un esprit tout différent de celui de l'année précédente. Les choix de la majorité, qu'elle se fût ou ne se fût pas conformée aux lois, furent approuvés;

et, dans le nombre des élus, le directoire ne put compter que peu d'amis.

Celui de ses membres que le sort exclut cette année, si le sort opéra, fut Rewbell. On pouvait, en quelque sorte, en préjuger la chute de l'institution même qu'il avait soutenue par son audace et son opiniâtreté. Cette conjecture acquit un nouveau degré de probabilité, lorsqu'on le vit remplacé par Sieyes, qui ne pouvait confier son existence à l'édifice si frêle et déjà si ébranlé de la constitution de l'an III, que pour en diriger la chute.

Le conseil des cinq-cents avait, le 17 prairial (5 juin), demandé compte au directoire de la situation intérieure et extérieure de la république. La réponse se faisant trop attendre, on lui adressa, le 28, un nouveau message par lequel on lui annonçait que le conseil serait en permanence jusqu'à ce qu'il eût reçu les renseignements qu'il exigeait. Le directoire répondit qu'il avait pris la même mesure, et que le lendemain il satisferait le conseil. Le même jour, à onze heures du soir, le rapporteur de plusieurs commissions réunies annonça qu'il allait proposer les moyens de faire sortir la république de l'état d'angoisse où elle se trouvait. Ce fut de déclarer nulle l'élection de Treilhard, par laquelle on avait violé un article

de la constitution, portant qu'à compter de l'an V, nul ne pourrait être élu membre du directoire pendant l'exercice de ses fonctions législatives, ni durant l'année suivante. La proposition fut adoptée et envoyée au conseil des anciens, qui avait aussi déclaré sa permanence, et qui, à une heure du matin, sanctionna la résolution.

Le directoire ne parut pas concevoir toute l'imminence du danger qu'il courait. La réponse qu'il avait promise fut, quoique d'un style plus modéré, écrite dans le même esprit de récrimination que celle qu'il avait adressée au corps législatif avant le 18 fructidor; mais les temps et les hommes étaient changés. Le 30 prairial (18 juin), les conseils, après avoir entendu tranquillement la lecture de cette pièce, s'occupèrent de la nomination d'un nouveau directeur, qui fut M. Gohier, ci-devant ministre de la justice. Cela fait, on revint sur le message du directoire. Un membre du conseil des cinq cents y vit l'accusation du corps législatif, déférée à la nation, et lui-même improvisa celle du directoire. Boulay de la Meurthe, qui en avait déserté les drapeaux depuis que la fortune les avait abandonnés, parut ensuite à la tribune. « Vous voilà, » citoyens représentants, dit-il, en présence

» du peuple français. Le directoire vous ac-
» cuse, et vous accusez le directoire. Il est évi-
» dent pour quiconque a observé les faits et
» suivi la marche des événements, que le direc-
» toire voulait mutiler la représentation na-
» tionale. Jurons tous qu'elle ne sera point
» mutilée. » A ces mots, tous les membres se lèvent et s'écrient : *Nous le jurons!* On pouvait les en croire. L'orateur accusa ensuite ouvertement Merlin et la Réveillère-Lepaux, qu'il peignit au naturel, et il déclara qu'il fallait qu'ils sortissent du directoire.

Boulay fit créer une nouvelle commission, qui bientôt présenta un projet de résolution ainsi conçu : « Toute autorité, tout individu
» qui attenterait à la sûreté ou à la liberté du
» corps législatif, ou de quelqu'un de ses mem-
» bres, soit en donnant l'ordre, soit en l'exé-
» cutant, est mis hors la loi. » Ce projet fut adopté par le conseil des cinq-cents, et sanctionné peu de temps après par le conseil des anciens.

La profonde tranquillité qui régnait dans Paris, et le peu de dispositions défensives que le directoire avait faites, rendait complètement inutile cette mesure, qui n'était pas encore proclamée lorsque les conseils reçurent la démission des deux directeurs, la Réveillère-Lepaux et Merlin.

Digitized by Google

Il avait fallu soulever les armées, préparer long-temps d'avance l'appareil militaire le plus imposant, pour opérer la révolution du 18 fructidor, et il suffit d'une simple mesure législative pour renverser ces fiers potentats qui, naguère, voyaient au pied de leur trône directorial une partie des puissances de l'Europe et la France tout entière.

Les deux conseils s'empressèrent de donner des successeurs à ces magistrats suprêmes auxquels ils venaient d'arracher la pourpre. Ce furent le régicide Roger-Ducos et le général Moulin.

Le nouveau directoire ou le directoire régénéré, comme on s'exprimait dans le temps, montra une modération relative, dont ne furent point satisfaits les hommes qui voulaient faire tourner au profit d'un système dévastateur les suites de la journée du 30 prairial. Ils se souvenaient d'avoir été licenciés promptement après le 18 fructidor, et ils avaient résolu de ne plus demeurer simples auxiliaires. Favorisés par la commission des inspecteurs de la salle des anciens, ils se rassemblèrent dans la salle dite du Manège (1), que rendi-

(1) Cette salle occupait la partie de la rue de Rivoli, attenante à la grille qui fait face à la place Vendôme.

rent trop célèbre les deux premières assemblées nationales et la Convention. Leurs séances furent consacrées à des dénonciations, à des discussions et à des chants, mais des chants de mort et de sang, semblables à ceux des antropophages rassemblés autour de la victime palpitante dont ils vont dévorer les membres. Ce n'était pas assez pour eux de porter l'effroi dans l'ame des citoyens paisibles, ils voulaient encore relever les échafauds. Sous prétexte de faire punir les tyrans et les dilapidateurs des deniers publics, ils poursuivirent à outrance les anciens directeurs. Enfin tous les ressorts de la démagogie ayant été mis en jeu, une commission, formée par le conseil des cinq-cents, proposa d'admettre trois dénonciations fournies par des signataires officieux, et dirigées contre Rewbell (1), la Réveillère, Merlin et Treilhard. Les chefs d'accusation étaient nombreux et portaient principalement, non

(1) Rewbell était membre du conseil des anciens, où il fit tête à l'orage avec beaucoup de fermeté. Dans un discours qu'il y prononça pour sa défense, il prétendit que sa fortune ne s'élevait pas au-dessus d'une honnête médiocrité. Ce fut dans le même temps qu'il répondit, plus heureusement peut-être, au sujet des accusations relatives à l'expédition d'Égypte : *Buonaparte se laisser déporter !* En effet, ce n'a pas été trop de toute l'Europe pour y parvenir.

sans fondement toutefois, sur l'envahissement de la Suisse et de l'Égypte, en pleine paix et sans le concours du corps législatif. Les accusés, pour se disculper, eussent pu rappeler ces applaudissements sans nombre dont l'un et l'autre conseil avaient couvert les messages par lesquels le directoire leur avait annoncé les succès des armées françaises dans ces deux contrées. Aussi l'accusation fut-elle rejetée à la troisième lecture; et, comme elle était l'ouvrage d'une faction sanguinaire, on ressentit dans le public autant de joie de cette décision, que si elle avait été rendue en faveur d'hommes qui eussent constamment joui de l'estime générale.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Retour de Buonaparte en France et 18 brumaire.

La crainte qu'on avait conçue de voir les alliés pénétrer en France, ne tarda pas à se dissiper. Suwarow, qui était descendu dans la Suisse par le Saint-Gothard, n'ayant pas obtenu une coopération sur laquelle il avait compté, fut complètement battu par le général Masséna. Quelques jours après, une armée composée de troupes anglaises et de troupes russes, qui avait opéré une descente en Hollande, fut forcée de capituler. Ainsi cette campagne, qu'on croyait ne devoir être terminée que par la conquête de la France, le fut presque, sur tous les points, par la retraite et la confusion des alliés. Mais la situation intérieure de la république n'en était pas moins déplorable. Il était impossible que les nouveaux directeurs tinssent d'une main ferme les rênes du gouvernement. Les conseils législatifs, dominés par les agents de la terreur, portèrent deux lois: celle de l'emprunt forcé et celle des otages,

qui offraient le caractère de la plus épouvantable tyrannie. Des troubles et des soulèvements furent les suites inévitables de ces mesures violentes. Dans le département de la Haute-Garonne, près de Toulouse, on releva l'étendard de la royauté; mais le sang des infortunés royalistes arrosa bientôt les échafands. Plusieurs d'entre eux s'étaient réfugiés dans les états du roi d'Espagne, qui en avait ordonné l'extradition. D'autres départements du Midi et de l'Ouest furent aussi fortement agités. Ce fut au milieu de cette crise, si propre à seconder les desseins d'un ambitieux, que fut annoncé le débarquement de Buonaparte. Ce retour surprit également les deux partis de modérés et de terroristes qui divisaient alors la France. Sieyes était à la tête du premier. Buonaparte et lui s'observèrent quelque temps; mais des amis communs les rapprochèrent. Sieyes fit revivre le plan qu'il avait formé pour le renversement de la constitution de l'an III, et dont la mort du général Joubert avait prévenu l'exécution. Buonaparte fut chargé de le remplacer. Peu de personnes entrèrent d'abord dans le secret de la conjuration. On n'eut pas de peine à gagner les chefs de la garnison et un grand nombre d'officiers destitués par le précédent directoire, qui étaient à Paris. Les comités diri-

geants du conseil des anciens, qui, réduit à la nullité, était naturellement disposé à seconder les vues des conjurés, furent instruits du rôle qu'ils devaient jouer. Enfin plusieurs membres du conseil des cinq-cents furent prévenus, et promirent de seconder un projet de la réussite duquel ils attendaient leur fortune.

Deux ou trois jours avant que le mouvement se fît, le directoire et les conseils donnèrent une fête à Buonaparte dans l'église de Saint-Sulpice, métamorphosée en temple de la Victoire. La cordialité n'y présida point; on s'observa beaucoup, et celui qui était le héros de la fête n'y parut qu'un instant.

La veille du jour fixé pour l'exécution du complot, les conjurés furent saisis de la frayeur la plus vive. On vint leur dire que tout était découvert, que Buonaparte était arrêté et qu'ils allaient être fusillés. C'était une fausse alarme à laquelle Buonaparte lui-même avait, dit-on, donné lieu. Tout était prêt le 8; mais c'était un vendredi : superstitieux au dernier degré, le héros ne voulait rien entreprendre un pareil jour, et, contre l'avis de tout le monde, il fit remettre l'affaire au lendemain.

A dix heures du soir, Buonaparte envoya chercher le général Bernadotte, demeuré jusque-là étranger à cette intrigue. Il lui confie

son secret, et lui demande s'il peut compter sur lui : « Non, lui répond Bernadotte, j'ai conçu » la liberté sur un autre plan, et le vôtre la » tue.—En ce cas, reprend Buonaparte, vous » passerez la nuit et demain toute la journée » chez moi.—Suis-je donc votre prisonnier? » répliqua Bernadotte.—Non, si vous me donnez » votre parole que vous n'avez rien entendu.— » Je vous la donne; » et Buonaparte le laissa partir.

Le 18 brumaire (9 novembre), à cinq heures du matin, la commission des inspecteurs de la salle des anciens convoqua clandestinement ceux des membres qui étaient dans le secret de la conjuration. Lorsque ce simulacre de conseil fut rassemblé, Cornet, député du Loiret, lui représenta avec emphase combien il était urgent de sauver la patrie, combien il était nécessaire d'employer, à cet effet, le bras d'un héros que le ciel avait créé tout exprès. Il peignit des poignards levés sur le sein des représentants du peuple, et Paris réduit en cendres. Enfin il proposa et fit adopter un projet de résolution qui transféra le corps législatif à St.-Cloud, et mit toutes les troupes aux ordres de Buonaparte. La constitution donnait bien au conseil des anciens ce droit de translation dont il usait; mais elle ne lui accordait

pas positivement la faculté de pourvoir lui-même à l'exécution de son décret. Il s'autorisa sans doute de cet axiome si connu : *Qui veut la fin veut les moyens.*

Buonaparte, accompagné de plusieurs généraux, parut bientôt à la barre, et félicita le conseil sur la mesure qu'il venait de prendre. « Nous voulons, poursuivit-il, une république » fondée sur la vraie liberté, sur la liberté ci- » vile, sur la représentation nationale : nous » l'aurons! Je le jure, je le jure en mon nom » et en celui de tous mes compagnons d'ar- » mes. » Jamais serment ne fut violé plus ouvertement. « Malheur à ceux qui voudraient » le trouble et le désordre! poursuivit Buona- » parte, je les arrêterai, je les punirai. Qu'on » ne cherche pas des exemples dans le passé; » rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du » dix-huitième siècle; rien dans la fin du dix- » huitième siècle ne ressemble au moment ac- » tuel. Vous aurez bientôt la paix. » Il ne fallait pas remonter à une époque très reculée pour trouver le nom de l'homme sur les traces de qui marchait Buonaparte, et lui-même ne tarda pas à le faire connaître.

A neuf heures du matin, la majorité du directoire, composée de Barras, de Gohier et de Moulin, ignorait encore ce qui se passait. A

dix, elle manda le commandant de la division, le général Lefebvre; il répondit qu'il n'avait plus de compte à rendre qu'à Buonaparte, qui était devenu son chef. Sieyes, qui attendait dans le jardin du Luxembourg que le conseil des anciens eût rendu le décret que lui-même avait dicté, ne fut pas plutôt instruit de ce premier succès, qu'il prit le chemin des Tuileries, et Roger-Ducos, son collègue ou son complice, ne tarda pas à le suivre.

On avait rassemblé de bonne heure un grand nombre de troupes dans le jardin du palais. Buonaparte, au sortir du conseil, les passa en revue, et leur dit : « Soldats, la république était » mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez » espéré que mon retour mettrait un terme à » tant de maux; vous l'avez célébré avec une » joie qui m'inspire des obligations que je rem- » plis. Vous remplirez aussi les vôtres en se- » condant votre général avec l'énergie, la con- » fiance et la fermeté que j'ai toujours vues en » vous. »

Dans la matinée, Barras envoya son secrétaire à Buonaparte, qui, après lui avoir parlé quelque temps en particulier, lui adressa à haute voix et comme si cet homme eût été le représentant du directoire, des reproches qu'il ne supposait pas devoir un jour mériter lui-

même à plus juste titre encore: « Qu'avez-vous » fait de cette France que je vous ai laissée si » brillante? Je vous ai laissé la paix, j'ai re- » trouvé la guerre; je vous ai laissé des victoi- » res, j'ai trouvé des revers; je vous ai laissé » les millions de l'Italie, et j'ai trouvé des lois » spoliatrices et la misère. Qu'avez-vous fait » de cent mille Français que je connaissais » tous, mes compagnons de gloire? Ils sont » morts. »

Le coup qui allait être porté devait être presque aussi terrible pour la majorité du conseil des cinq-cents que pour celle du directoire. A l'ouverture de la séance de ce conseil, le décret de translation lui fut notifié. Dès que la lecture en fut achevée, il fallut se retirer sans aucune discussion; mais du moins ce ne fut pas en silence, et l'on s'écria avec fureur : *Vive la république! Vive la constitution!*

Le 19 (10 novembre), les membres des deux conseils et une foule de curieux se rendirent à Saint-Cloud. L'orangerie était destinée aux cinq-cents et la galerie du château aux anciens. Buonaparte, accompagné d'un nombreux état-major, parut d'abord devant ceux-ci, à qui l'on venait de porter quelques plaintes sur le décret de translation. Le général, les ayant en partie entendues, en fut visi-

blement déconcerté, et ce ne fut ni sans incohérence, ni sans peine, qu'il prononça le discours suivant :

« Vous marchez sur un volcan. La patrie » n'a pas de plus zélé défenseur que moi. » On m'environne de calomnies; on m'abreuve » de dégoûts. J'entends circuler autour de moi » les noms odieux de Cromwell, de tyran et » de gouvernement militaire. Il y a long-temps » que j'aurais pu tenter cette entreprise. » (Il y avait tout au plus un mois qu'il était de retour.) « Barras et Moulin m'ont proposé de » renverser le gouvernement et de prendre la » direction des affaires; mais qu'on ne voye » en moi ni un factieux ni un intrigant; je ne » suis d'aucune coterie; je ne connais que » la grande coterie du peuple français. » Après s'être arrêté quelque temps pour reprendre haleine, et pour laisser l'assemblée méditer sur la belle image qu'il venait de tracer, l'orateur continua ainsi : « J'ai en» tendu murmurer autour de moi le mot » de constitution ! Il vous sied bien de l'in» voquer ! n'est-ce pas vous qui l'avez violée » les premiers au 18 fructidor (dont Buona» parte avait été un des plus grands coopéra» teurs), au 22 floréal et au 30 prairial? La » constitution! toutes les factions l'ont violée;

» elle est méprisée par toutes. Si quelque ora-
» teur, payé par l'étranger, parlait de me met-
» tre hors la loi, j'en appellerais à mes braves
» compagnons d'armes, à vous (en se tournant
» vers son état-major), à vous, braves soldats
» que j'ai tant de fois menés à la victoire ; j'en
» appellerais à votre courage, mes braves amis,
» et à ma fortune. »

Cependant une autre scène plus importante se passait au conseil des cinq-cents. La séance y fut ouverte par le député Delbrel, qui demanda qu'avant toute délibération, on renouvelât le serment de *mourir pour la constitution*. Il espérait sans doute qu'un serment de plus allait enchaîner la conscience de ses collègues, qui s'étaient parjurés tant de fois; sa proposition fut décrétée. Tous, à l'exception d'un seul (Bergoueng, député de Bordeaux, qui donna sa démission), prêtèrent le serment et se crurent dès-lors autant de Brutus, prêts à punir le tyran, ou de Codrus, dévoués à la mort pour la patrie.

Grandmaison, autre député, requit qu'on s'occupât de l'examen des motifs qui avaient déterminé la translation des conseils à Saint-Cloud. Chacun alors se lève brusquement; on court, on se pousse vers la tribune, on se mêle, on s'injurie, on se menace. Le

moyen de s'entendre au milieu d'un tel tumulte! Le tonnerre serait tombé sur la salle qu'on ne l'eût pas entendu.

Lucien Buonaparte, frère du général, présidait l'assemblée; il aurait bien voulu la livrer pieds et mains liés à l'usurpateur; il s'indignait de la résistance qu'il trouvait dans ses collègues, recevait des injures, les rendait, et augmentait l'agitation générale par celle qu'il manifestait par ses gestes et sur son visage (1). Les motions incohérentes se joignirent aux bravades, et les cris les plus violents aux irrésolutions.

Au milieu de cet orage, arrive une dépêche de Barras qui notifiait sa démission au conseil, et félicitait la république d'être sauvée par *le guerrier illustre auquel il avait ouvert la car-*

---

(1) Lucien Buonaparte passe pour avoir plus d'esprit que son frère aîné, mais il est aussi violent et a une plus mauvaise tête; il fut successivement garde-magasin, député, ministre de l'intérieur et ambassadeur à Madrid; il montra partout un caractère brouillon, un esprit mutin et de mauvaises mœurs. Il se brouilla avec son frère, parce qu'il ne voulut pas ployer en esclave sous ses caprices. Il refusa une couronne que celui-ci lui offrait à des conditions qu'il trouva dures et insolentes: il préféra le rôle d'un citoyen obscur à celui de roi dégradé, et il eut raison.

rière (1). Cet incident imprévu accrut la fermentation sans inspirer aucune nouvelle idée : nos fiers républicains n'étaient plus que des vociférateurs hébétés. Cependant une voix s'élève et demande que Buonaparte vienne à la barre rendre compte de sa conduite. Cette

---

(1) Voici en quels termes était conçue cette démission, que l'on dit avoir été rédigée par M. de T.-P.

Paris, 18 brumaire.

« Citoyen président, engagé dans les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager la première magistrature de l'état, que pour la soutenir dans ses périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie, ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs vertus héroïques, et toujours touché de leurs besoins. *La gloire qui accompagne le guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire* ; les marques éclatantes de confiance que lui donne le corps législatif, et le décret de la représentation nationale, m'ont convaincu que quel que soit le poste où l'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen. Heureux, après tant d'orages, de *remettre entiers et plus respectables que jamais*, les destins de la république, dont j'ai partagé le dépôt. »

Salut et respect.

BARRAS.

voix rallie toutes les autres. Le décret passe et est signifié au général à la porte du conseil.

Le général paraît, tête nue, et seulement escorté de trois grenadiers sans armes.

Sa vue réveilla et porta au plus haut degré l'enthousiasme de ses amis et la rage de ses ennemis.

Tandis que les premiers, en petit nombre, battaient des mains de toutes leurs forces, criaient *bravo*, et l'encourageaient de toutes manières, d'autres voix plus nombreuses et plus fortes criaient : *voilà Cromwell*, *voilà le tyran ! A bas le tyran !*

Le tyran était pâle et plus mort que vif. Il n'eût ni le temps, ni le pouvoir de proférer un seul mot. Son embarras et sa peur augmentèrent sensiblement aux cris de *hors la loi* que proféraient des voix de Stentor.

A ces cris succède un mouvement tumultueux. Cinquante députés se précipitent autour de lui, le pressent, lui parlent, ont l'air de le repousser; l'un d'eux tire un poignard, égratigne innocemment la main du grenadier le plus voisin du général, laisse tomber son arme et se perd dans la foule (1).

(1) Le grenadier qui fut légèrement égratigné dans cette occasion, se nomme Thomas Thomé; c'est un colosse de six pieds; il reçut pour sa récompense, de l'avancement, un beau diamant et un baiser de la part d'une belle dame.

C'était un jeu concerté entre ses partisans, tant pour renforcer l'intérêt de la scène, que pour exciter l'indignation publique contre ses ennemis. On sait que Robespierre, Collot-d'Herbois et Tallien avaient aussi eu, comme lui, l'honneur d'être assassinés sans courir aucun danger. On n'a jamais pu savoir si le général était dans le secret de cette farce; mais dans ce cas-là, il prouva qu'il était bon comédien, il joua son rôle à merveille. A la vue du poignard, il recule, il sort de la salle, remonte à cheval, prend la route de Paris, en criant comme un fou : *Je suis le dieu de la guerre, je suis le dieu de la guerre!* Il avait l'air d'un homme ivre, ou échappé des petites-maisons.

Murat qui gardait le pont de Saint-Cloud, le voit arriver dans cet état, et lui demande avec effroi : *si tout est perdu.*

Sans lui répondre, mais rappelé à lui-même par ce peu de mots, Buonaparte tourne bride, revient sur ses pas, s'arrête dans la cour du château, au milieu des généraux et des soldats, dont la vue achève de lui rendre le courage, et s'écrie : « Grenadiers, braves grenadiers, je vous dois la vie; sans vous j'étais mort; cette salle est pleine d'assassins; il n'y a plus de conseil des cinq-cents! » Les grenadiers se rangent. Les généraux Lefebvre, Berthier,

Serrurier et Beurnonville s'approchent et lui répondent de la troupe. Alors il ordonne au général Serrurier d'entrer au pas de charge dans la salle des cinq-cents, *remplie de brigands*, répète-t-il, *qui ont voulu l'assassiner.*

Nous rapporterons ici une lettre que le député Aréna, compatriote de Buonaparte, et nominativement accusé par lui d'être l'homme qui avait tiré le poignard, fit insérer, le lendemain de cette journée, dans *le Journal des Hommes libres*. On pourra juger par cette pièce, quel degré de confiance nous pouvions accorder à toutes les versions que le gouvernement fit publier dans le temps sur cette affaire. Voici la lettre.

« On vient d'annoncer que dans la séance du 19 de ce mois, tenue dans l'orangerie de Saint-Cloud, je me suis lancé avec un poignard, ou un pistolet, sur le général Buonaparte, et qu'un grenadier a saisi l'arme dont je voulais le frapper.

» Ce fait est faux. Je suis opprimé et proscrit; mais je dois m'élever pour repousser une calomnie aussi atroce.

» J'étais, dans ce moment, placé auprès de la porte qui donne sur le parc de Saint-Cloud, et par conséquent à l'extrémité opposée de la salle par où le général est entré.

» Lucien Buonaparte et Chabot-Latour m'ont vu auprès du bureau. J'invoque leur témoignage; j'invoque celui du général lui-même. Je n'ai rien à dire de plus. »

C'était bien assez pour confondre ses accusateurs. Aucun ne répondit.

Ceux qui, pour excuser leur crédulité, disent qu'un tel fait pouvant être aisément démenti, ne peut jamais être inventé, ne connaissent guère l'esprit du peuple en général, et celui des Français en particulier.

Plus les fables sont absurdes, et moins on court de risque à les répandre. Lorsque le temps, qui déchire tous les voiles, vient à découvrir la vérité, les indifférents n'y pensent plus, et les imposteurs s'en moquent : leur but est atteint.

Cependant les prétendus assassins de Buonaparte continuaient de délibérer sur ses opérations; et ayant retrouvé un peu de calme, ils avaient décidé que les actes qui l'avaient nommé général en chef, et transféré le Corps législatif à Saint-Cloud, n'ayant aucun caractère légal, étaient nuls.

Lucien ayant inutilement essayé de s'opposer à ces décisions, vit que son rôle était fini, et il se disposait à quitter le fauteuil lorsque des roulements de tambour se font en-

tendre. Huit grenadiers s'avancent, entourent Lucien et l'enlèvent; trois cents autres grenadiers entrent au pas de charge; les spectateurs et les députés également effrayés se sauvent, les uns par les portes, les autres par les fenêtres. Quelques-uns perdirent tellement la tête, qu'ils laissèrent dans le parc leur toque et leur manteau romain. D'autres s'avisèrent d'embrasser la tribune, comme autrefois les coupables embrassaient les autels, et se mirent à crier: *Voilà le dernier asyle de la liberté.* Hélas! ce dernier asyle ne leur fut d'aucune utilité.

« *Le général Buonaparte nous ordonne de faire évacuer la salle,* » s'écrie à son tour le commandant des prétoriens. Dans vingt minutes la salle fut évacuée. Quatre heures après, Lucien rassemble quelques faibles restes de ce sénat effrayé, et leur propose de se réconstituer sous de meilleurs auspices.

« *Pères de la patrie*, leur dit-il, *vous allez rendre à la France, avec une nouvelle constitution, la paix et le bonheur.* »

MM. Cabanis, médecin de Paris, et Bouley de la Meurthe, avocat de Nancy, se chargèrent de développer cette sublime, mais laconique pensée, et firent l'un et l'autre, devant ces *pères de la patrie* de nouvelle création, le procès criminel à la constitution qui venait

de mourir, et l'apothéose de celle qui était encore à naître.

Bientôt après, l'assemblée déclara que les généraux et les soldats avaient bien mérité de la patrie ; et prit une résolution par laquelle elle supprimait le directoire, proscrivait soixante-un députés, pour excès et attentats commis par eux : les plus connus de ces députés proscrits, sont MM. Talot, Aréna, Joubert, Duplantier, Poulain-Grandpré, Goupilleau, Delbrel, Lesage-Senault, Bordes, Boulay-Paty, Jourdan, Bordas et Daubermenil.

Le second article de la même *résolution* créait une commission consulaire exécutive, composée de MM. Buonaparte, Syeyes et Roger-Ducos ; et deux commissions législatives, dont les principaux membres étaient les citoyens Cambacérès, Lebrun, Garat, Rousseau, Cretet, Regnier, Porcher, Vernier, Laussat, Bouley de la Meurthe, Cabanis, Chazal, Lucien Buonaparte, Daunou, Chenier, Fregeville, Chollet et Creuzé la Touche.

Ainsi fut terminée, sans de grandes alarmes, et sans effusion de sang, une révolution qui renversait dans la boue les trophées de toutes les révolutions précédentes, et nous jetait tous dans les serres du vautour qui a dévoré nos entrailles pendant treize ou quatorze ans.

Il s'agissait de publier ces grands événements, et de leur donner la couleur d'une victoire remportée sans effort par le génie du bien sur celui du mal, par la vertu sur le crime. Ce fut l'affaire de la chancellerie. Et ici va commencer cet enchaînement de faux qui a duré quatorze ans, cette série de mensonges, cette insupportable manie de tout déguiser, de tout altérer, sans même se donner la peine de ménager notre amour propre; sans se douter qu'ils parlaient à des hommes, à des Français, qui n'avaient perdu ni la mémoire, ni la faculté de comparer ce qu'on leur disait avec ce qu'ils voyaient.

CHAPITRE X.

De l'utilité des affiches et des proclamations.

Bayle a pris la peine de faire une dissertation, même assez longue, sur l'utilité des fausses nouvelles. (*Art.* Edouard, *remarque* O.)

« On attribue, dit-il, à Catherine de Médicis cette maxime : Qu'une fausse nouvelle, répandue et attestée pendant trois jours, pouvait affermir la couronne sur la tête d'un usurpateur (1).

(1) C'est probablement d'après cette doctrine ultramontaine que M. de Rovigo, ministre de la police, ordonna à ses premiers valets de chambre de remplir les journaux de faux bruits, de fausses nouvelles, de diatribes aussi bêtes que violentes contre les alliés, contre les empereurs d'Autriche et de Russie, contre la Prusse, et notamment contre le général Blucher. Tous les jours les feuilles publiques, rédigées sous la dictée desdits valets de chambre, nous annonçaient la mort des généraux Sacken, Blucher, et la défaite de leur armée, et nous invitaient à nous munir d'arsenic pour empoisonner les fontaines de Paris, et de petits couteaux pour égorger les soldats russes et prussiens dans leurs lits. On donnait à chacun de ces messieurs mille francs par mois pour faire ce métier d'impostures.

Digitized by Google

» Les histoires, suivant lui, sont remplies de l'utilité des faux bruits. Le duc de Mayenne, ayant perdu la bataille d'Ivry, se maintint à Paris, en faisant accroire aux habitants de cette ville, qu'il avait gagné la bataille, et que le Navarrais y avait été tué.

» Les peuples, ajoute-t-il, ont un merveilleux penchant à croire tout ce qui flatte leur opinion ; et ils ressemblent en cela à cette canaille qui se prosternait devant le cardinal-légat, lequel disait, en lui distribuant ses bénédictions : *Puisqu'elle veut être trompée, trompons-la.* »

A l'exemple de Bayle, nous pourrions faire une dissertation sur l'utilité des affiches et des proclamations dont on a fait un si grand et si heureux usage dans ces derniers temps. Nous nous contenterons d'en faire la remarque.

Lors donc que tout fut terminé au palais de Saint-Cloud, les conjurés, les soldats, les amis, les ennemis, tout le monde s'en revint à Paris avec des sentiments divers et des opinions différentes sans doute ; mais l'opinion qui favorisait Buonaparte et ses desseins, fut la seule dont la police permit la publication.

Le soir on publia, aux flambeaux, une proclamation dans laquelle on disait entre : « la république venait encore une fois d'échapper

aux fureurs des factieux, que les représentants du peuple avaient brisé le poignard dans les *mains parricides ;* que notre *liberté toute déchirée* et toute sanglante allait trouver un asyle *dans les bras d'une constitution* pleine de sagesse ; que notre gloire militaire effacerait les plus *gigantesques souvenirs* de l'antiquité ; que le *royalisme enfin ne relèverait plus sa tête hideuse*, etc.... »

Il fallait bien compter sur les effets des proclamations pour en hasarder une aussi platement libellée, et sur notre crédulité pour nous parler encore de *poignards*, de *liberté sanglante*, de *mains parricides*, de *royalisme à tête hideuse.*

Ces phrases malheureuses étaient copiées de cent mille proclamations, qui avaient excité notre dégoût depuis le commencement de la révolution. Un pareil style était usé ; il n'en fut pas moins admiré, non-seulement de cette *canaille qui veut être et mérite d'être trompée*, mais de ces caméléons si prompts à prendre la couleur dominante, et qui, voyant Buonaparte sur la route du trône, commençaient à mettre en question s'il n'était pas l'homme que le ciel avait destiné à succéder à Louis XVI.

M. Fouché, ministre de la police, voulut bien de son côté nous apprendre dans un style

plus convenable, mais non plus franc, que *les événements du 18 brumaire étaient préparés pour notre bonheur et pour celui de la postérité ; que tous les républicains devaient être calmes, puisque leurs vœux allaient être remplis ; que les faibles enfin devaient se rassurer, puisqu'ils étaient avec les forts.*

Qu'un ministre de la police s'occupe des moyens d'assurer notre repos actuel, soit en prévenant des troubles que les factieux ont toujours intérêt à exciter, soit en calmant les esprits qu'un événement inattendu peut bouleverser, c'est son métier; c'est bien fait, et c'est ce que M. Foucher a souvent fait avec succès; mais lorsqu'il vient ensuite nous entretenir du *bonheur de la postérité*, lorsqu'il entrevoit ce bonheur dans les événements du 18 brumaire, je crois qu'il oublie les lois de l'optique, et qu'il excède la mesure de la prévoyance humaine.

Et d'ailleurs, quels étaient donc ces *forts*, chargés de rassurer les *faibles?*

Ces *forts*, dont il nous promettait la protection, étaient, pour la plupart, des intrigants de toutes les classes, des factieux de tous les partis, des aventuriers de toutes les nations, à qui il en avait moins coûté pour conquérir le pouvoir souverain en France, que pour échapper

à la poursuite des beys en Egypte. Ah oui ! il était bien juste qu'une nation de vingt-cinq millions d'hommes, qu'on ne cessait d'outrager depuis dix ans, tantôt par des actions de cannibales, et tantôt par des propos de Tabarin, fût mise sous la protection de tels forts !

Le département de la Seine fit aussi sa proclamation, dans laquelle il disait : « que le 18 » *brumaire* n'était point un jour d'alarmes, » mais bien celui d'une restauration générale ; « que Buonaparte, dans lequel tout bon ci- » toyen devait placer sa confiance, était char- » gé de veiller à la sûreté du corps législatif, » à la gloire de la république, et au *bonheur* » *du genre humain.* »

On ne s'inquiète pas beaucoup aujourd'hui de savoir si la république et le corps législatif ont eu à se louer des soins qu'il prit pour leur conservation ; mais les trois millions d'hommes qu'il a fait égorger depuis, attestent qu'il a grandement négligé le bonheur du genre humain.

Outre ces proclamations officielles, dans lesquelles la langue, la raison et la vérité étaient également outragées, d'énormes affiches de toutes couleurs, mais sans caractère public, et sans noms d'auteurs, tapissaient nos murs, et fixaient l'attention des curieux.

Dans une de celles qui attirèrent la nôtre, et qui avait pour titre : *Dialogue entre un membre du conseil des Anciens, et un membre du conseil des Cinq-Cents*, nous crûmes reconnaître le style et la manière d'un homme d'eprit, et d'un écrivain célèbre par ses paradoxes. Il essayait de justifier, par la constitution, tout ce qu'on avait fait pour la renverser : c'était un tour de force digne du plus habile escamoteur de l'Europe.

On faisait, dans l'autre, l'histoire abrégée des fautes du directoire et des conseils ; après quoi l'auteur anonyme, que l'on soupçonnait être M. Regnault-de-St.-Jean-d'Angély, disait avec son intrépidité ordinaire : *Buonaparte restaurera cette constitution dégradée ; il fera disparaître le platras qui couvre le grand principe, et il élèvera en place l'édifice qu'il doit porter* (1).

On ne peut pas dire jusqu'à quel point tous ces rhéteurs, orateurs et afficheurs, étaient trompeurs ou trompés ; mais il est certain qu'ils servaient avec zèle un maître sur la munificence duquel ils comptaient ; et il est encore

(1) Je cite textuellement une des phrases de cet orateur célèbre, et ne me charge pas plus de l'expliquer que de justifier ses autres discours.

certain que, dans cette circonstance, leur espoir ne fut pas trompé : le temps de l'ingratitude n'était pas encore venu.

M. Foucher fut continué au ministère de la police. M. Cambacérès obtint celui de la justice; M. Berthier celui de la guerre. MM. Regnault-de-St.-Jean-d'Angely, Réal, Bouley de la Meurthe, Français de Nantes, de Fermont, Treilhard, etc..... furent nommés conseillers d'état..... Il appela autour de lui tous ceux dont il s'était servi, et tous ceux sur les services desquels il crut pouvoir compter, sans distinction d'état, de partis et d'opinions. Et cette espèce de *fusion politique* était une bonne opération dans ses intérêts. Mais il fallait et un cœur plus droit que le sien et une main plus ferme, pour tenir long-temps cette balance en équilibre.

CHAPITRE XI.

Suite du dix-huit brumaire.

On arrêta, pour la forme, quelques jacobins qu'on relâcha le lendemain sans difficulté. On en proscrivit une cinquantaine sans motif, et on les rappela trois jours après, sans condition. La cause de ces variations n'était pas difficile à deviner. Les jacobins battus n'étaient pas dangereux; et les vainqueurs, anciens jacobins eux-mêmes, ne virent plus dans les vaincus, que d'anciens et de malheureux camarades, auxquels ils pouvaient, sans inconvénient, tendre une main secourable.

On s'attendait à Paris à beaucoup de changements importants qui n'eurent pas lieu, ou qui n'eurent lieu que long-temps après, parce que les chefs eurent peur de leur ombre, et craignirent une *réaction*.

Les premiers jours qui suivirent la révolution du 18 brumaire furent des jours d'alégresse. On vit avec grand plaisir la fin de cette lutte scandaleuse, qui existait depuis quinze mois entre un gouvernement faible et mé-

prisé, et une faction audacieuse et redoutable; mais notre joie fut de courte durée.

Les Parisiens, toujours crédules, et toujours trompés, avaient compté, sur la foi des journaux, des affiches et des proclamations, qu'ils allaient enfin goûter les fruits de la paix, de l'abondance et de la liberté, qu'on ne cessait de leur promettre depuis la fatale époque du 14 juillet 1789. Quelques-uns d'eux eurent même la hardiesse de solliciter l'accomplissement de ces promesses. On leur répondit avec une froide ironie : *Vous êtes apparemment de la faction des impatients.* Et ce mot devint la consigne de tous les ministères, et le signal de notre réveil.

Dans les départements, où les agents du directoire avaient porté la tyrannie aussi loin qu'elle pouvait aller, la joie dura plus longtemps. Chacun releva la tête d'assez bonne grâce, oublia le passé de bon cœur, et crut voir s'ouvrir en effet une nouvelle et riante perspective de bonheur.

A Paris, comme dans les départements les royalistes se flattèrent que Buonaparte n'était que le précurseur du roi, et que le roi ne tarderait pas à venir sur ses traces fermer toutes nos blessures, et combler nos vœux. Un rien suffisait pour nous faire concevoir

cette espérance, qu'un autre rien faisait évanouir.

Dans les départements, comme à Paris, les républicains se mirent en tête que jusqu'alors la république avait été mal gouvernée, et que des ruines du gouvernement directorial, rassemblées par une main plus savante, allait s'élever un édifice plus solide et plus majestueux que le premier. Ils rêvaient déjà la république de Platon. Ils se trompèrent, les uns et les autres.

Entre les uns et les autres, se trouvaient en grand nombre des hommes qui ne se souciaient pas plus des rois que des républicains, mais qui savaient très bien en contrefaire le langage, et encore mieux s'en faire allouer tous les bénéfices : et tels furent ceux qui profitèrent de la révolution du 18 brumaire.

Le public demandait avec instance le rapport des lois révolutionnaires, et le demandait avec d'autant plus de confiance, que tous les échos du gouvernement, les ministres dans leurs arrêtés, les consuls dans leurs décrets, les journaux, d'office, lui répétaient à chaque instant *que la révolution était finie.*

Parmi les lois révolutionnaires, celle du 18 fructidor, qui proscrivait tant d'illustres et d'innocentes victimes, était vivement et unani-

mement réclamée. Ce fut en vain : on fut sourd à toutes les réclamations publiques et particulières ; on remit à d'autres temps l'examen d'une cause qui n'était plus douteuse pour personne, et on répondait à ceux que ces lenteurs affligeaient ou indignaient : *vous êtes de la faction des impatients.*

Cependant, MM. Lafayette, Latour-Maubourg, Valence, Liancourt, Lameth,..... rentraient paisiblement en France, et venaient eux-mêmes solliciter leur radiation. On en concluait que tous les émigrés, ayant un droit égal à cette justice, l'obtiendraient bientôt, et avec une égale facilité ; et l'on avait tort.

On rendait la liberté à quelques prêtres assermentés, et la parole à un petit nombre d'écrivains bâillonnés par le directoire ; et l'on en concluait que la liberté des cultes et celle de la presse allaient obtenir une garantie suffisante contre les abus d'une police ombrageuse ; et l'on avait tort.

On croyait que les rentiers, que la constitution de l'an 3 avait dépouillés des trois quarts de leurs rentes, et qui étaient fort mal payés de l'autre quart, seraient mieux traités sous la nouvelle constitution, et peut-être même payés de tout ce qui leur était dû ; et l'on avait tort.

On célébrait sur tous les théâtres, les grandes vertus de Buonaparte ; dans tous les journaux, le retour des idées libérales ; dans beaucoup de salons, l'équité du nouveau gouvernement ; et l'on en concluait que le règne des sots, des fripons et des tartuffes était passé ; et l'on avait encore tort.

Mais, de tous les torts, le plus général et celui qui supposait le plus d'aveuglement de notre part, fut d'avoir cru à un gouvernement constitutionnel, lorsque tout annonçait un gouvernement militaire.

Tout avait été militaire dans la dernière révolution ; langage, actions, décrets, tout manifestait les intentions du chef, que cherchaient en vain à déguiser les journaux, les affiches, les orateurs de la cour et les poètes d'antichambres.

Quoiqu'il eût paru recevoir l'impulsion, c'était lui qui l'avait donnée ; il avait déjà le bâton du commandement, lorsqu'on le pria de l'accepter. Les généraux de la république avaient été ses adjudants ; les soldats de l'état, les exécuteurs de ses ordres ; la salle des anciens, sa chancellerie ; celle des cinq-cents, son champ de bataille.

Il affectait de porter l'uniforme militaire, il n'estimait que la profession militaire, il par-

lait de ne faire de toute la France qu'un camp, et de tous les Français que des soldats.

Par quelle fatalité ne vit-on pas, dans ces dispositions, le gouvernement militaire qu'il nous destinait ! Comment ne s'aperçut-on pas que la constitution qu'il nous promettait, n'était qu'un voile destiné à couvrir l'excès de ses usurpations, et la plus monstrueuse tyrannie qui ait existé sur la terre ?

CHAPITRE XII.

Du gouvernement militaire.

Je me trompe, le modèle de ce gouvernement avait existé dans un coin de l'Asie.

« Taycosama, de soldat devenu général, et de général devenu empereur du Japon, avait usurpé tous les pouvoirs, anéanti tous les droits, aliéné tous les cœurs. Après avoir dépouillé le grand pontife du peu d'autorité qui lui restait, il fit la guerre à tous ses voisins, il les subjugua les uns après les autres, il supprima leurs titres, leur en conféra de nouveaux, et revint à Jedo; et, chargé de lauriers ensanglantés, il changea les lois de l'état. Le comble de la tyrannie est de l'établir par les lois; Taycosama fit plus, il la cimenta par des lois militaires; sa législation civile ne fut qu'un code criminel, où l'on ne voyait que des échafauds et des victimes, des soldats et des bourreaux.

» Quelques Japonais ne purent supporter un tel esclavage, ils prirent les armes; et quoiqu'il semble que la liberté doive être plus courageuse que la tyrannie, celle-ci fut plus forte et

triompha. Elle fut plus atroce encore, quand elle eut à se venger; une inquisition publique et secrète consterna les citoyens; ils devinrent espions, délateurs, accusateurs, ennemis les uns des autres; les fautes de simple police furent réputées des crimes d'état, et punies comme telles; les discours imprudents furent regardés comme des conspirations, et punis comme les plus grands forfaits : la persécution fut érigée en législation.

» Bientôt la tyrannie s'étendit des personnes aux choses, il n'y eut plus de propriétés particulières au Japon; le prince s'empara des terres, du commerce et de l'industrie; il n'était plus permis d'exercer un métier, de vendre une denrée, de cultiver une plante, sans sa permission; si un fruit extraordinaire croissait dans un jardin, des soldats envoyés par le tyran, ou venaient le cueillir, quand il était mûr, ou le mettaient sous la garde du propriétaire, et il en était responsable sous peine de mort. Tant d'espèces d'oppressions firent que les Japonais détestèrent leur pays; les uns se sauvèrent dans les contrées voisines, les autres firent des vœux ardents contre la prospérité d'un prince qui les rendait si malheureux. Leurs vœux furent exaucés : tous les princes que Taycosama avait vaincus, et dont il exi-

geait sans cesse des tributs considérables, et des soumissions humiliantes, formèrent une coalition formidable, pénétrèrent dans ses états, remportèrent sur ses généraux et sur lui plusieurs victoires, et le détrônèrent. »

Nous prions ceux de nos lecteurs qui pourraient croire que, sous le nom de Taycosama, nous avons voulu peindre le gouvernement affreux de Buonaparte, d'ouvrir le premier volume de l'*Histoire philosophique et politique* de l'abbé Raynal (liv. 2), et ils verront avec étonnement, que si le tyran de notre pays n'a pas pris celui du Japon pour modèle, la nature a pu créer deux monstres semblables, en différents temps, et en différents pays.

Tandis que Buonaparte se préparait à nous imposer le joug de son despotisme militaire, il crut possible et convenable de nous abuser, en nous présentant le fantôme de sa nouvelle constitution.

CHAPITRE XIII.

De l'abus des constitutions politiques.

Ils *ont tant fait que nous n'avons plus de constitution*, tel était le titre d'une affiche qui parut dans ce temps-là, et qu'on lut avec quelqu'intérêt, et parce qu'elle ne paraissait pas émanée du gouvernement, et parce qu'elle rappelait quelques vues utiles; elle nous fit faire quelques réflexions qu'on ne trouvera peut-être pas déplacées dans les circonstances actuelles. (1)

Dans l'espace de dix ans, nous avons vu naître et mourir quatre constitutions, sans compter les avortons. Chacune d'elles parut escortée de l'appareil brillant et mensonger de la *liberté*, de l'*égalité* et du *bonheur public*. Chacune d'elles fut accueillie par l'enthousiasme, de tous les sentiments le moins propre à la situation d'un peuple qui se donne une

(1) Quelques-unes de ces réflexions ont déjà paru dans le *Diplomate*, journal qui faisait suite au *Censeur*, et que rédigeait l'auteur de cet écrit, alors proscrit et condamné à mort par suite des décrets du 18 fructidor, mais caché dans Paris, sous un nom qui n'était pas le sien.

charte constitutionnelle. Toutes furent entachées, dès leur origine, du même vice des *abstractions*.

Qu'on interroge l'histoire, et qu'on dise si les tyrans ne se servirent pas toujours des *abstractions* consacrées chez un peuple pour le réduire en servitude.

Le tort qu'ont eu tous nos manufacturiers de constitutions, c'est d'avoir oublié que le but de la société fut la *défense commune*, et d'avoir dit que ce but était le *bonheur commun :* de-là sont dérivées leurs fautes et nos infortunes.

Le système du *bonheur commun*, qui n'est autre chose que le christianisme dépouillé de ses dogmes sur l'autre vie, et transporté de la morale dans la législation, a pris naissance au milieu du siècle dernier.

Montesquieu venait de conquérir l'admiration de l'Europe, par son livre tout brillant d'observations neuves sur les mœurs et les lois des peuples anciens et modernes; mais les conséquences qu'il déduisit de ses observations n'étaient pas toutes dignes de lui.

C'est le sort des hommes de génie d'être imités en ce qu'ils ont de mauvais, parce que les routes qui conduisent à l'erreur, ne sont pas inconnues au vulgaire.

Montesquieu avait présenté l'*égalité* entre les hommes, comme une loi de la nature, et l'état de guerre comme le premier effet de la société, dont il est au contraire une des causes.

Les partisans de ce grand homme négligèrent ses observations, et s'emparèrent de ses principes.

Ils doutèrent d'autant moins de la justesse du dogme de l'*égalité*, que jusque-là les uns n'avaient jamais médité sur la théorie des lois, et que les autres n'avaient médité sur rien.

Buffon était du nombre des premiers; Diderot protégea leur système par un livre qu'il intitula, *Véritable esprit des lois et de la nature.* Tout de suite l'académie de Dijon proposa aux rhéteurs de chercher *l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes.*

L'éloquente prose de J. J. Rousseau amplifiant l'erreur de Montesquieu, parut avoir décidé la question.

Depuis ce temps le faux principe d'*égalité naturelle* et le système erroné du *bonheur commun*, furent consacrés dans les conversations de café et dans les délibérations des gouvernants, dans les jeux du théâtre et dans les édits des magistrats, dans le cœur des opprimés et dans le jargon des oppresseurs.

Ce levier fut nécessaire pour provoquer une

secousse dans le gouvernement monarchique ; il devint une grande leçon dès qu'il eut produit son effet. Il finit par écraser les mains qui l'employèrent.

C'est assez que le système du *bonheur* soit dans les têtes. Retirez-le des lois, purgez-en la législation, et laissez-le retourner à sa place naturelle, qui est la morale.

L'assemblée constituante commit une faute irréparable, en ne commençant pas ses opérations par déclarer que la propriété était l'effet d'une loi incontestable de la nature ; elle devait ajouter qu'elle était transmissible, héréditaire, en vertu des mêmes lois de la nature, et que le but de la société était, non le *bonheur commun*, mais la défense commune de chacun des associés, contre toute attaque extérieure et intérieure, en laissant à chacun le soin de son propre bonheur. Le législateur qui s'écarte de ce but unique est coupable d'ignorance et de tous les maux qu'elle entraîne.

Certes, si le but de la société était le *bonheur commun*, qui mieux que Babeuf et Robespierre aurait bien mérité de la société ? Qui en a parlé plus souvent et plus éloquemment que ces deux scélérats ? N'ont-ils pas écrit sur nos portes : *Fraternité, ou la mort.*

Si le bonheur commun est le but de la so-

ciété, il n'y eut jamais nulle part ni tyrans, ni tyrannie: car nul ne peut prouver qu'une combinaison de malheurs plus ou moins étendus, plus ou moins prolongés, n'est pas un moyen d'arriver à ce bonheur commun.

On m'accusera peut-être ici d'attaquer la liberté, de dégrader le peuple français, et de confondre lâchement la soumission avec la servitude, en confondant le monarque et le despote. C'est un reproche que l'on se permet aujourd'hui trop légèrement; l'ignorance s'en prévaut, et l'indépendance en abuse. Les nuances qui séparent la monarchie du despotisme, peuvent être si fines et si délicates, qu'on s'égare en les fixant; mais ce que la raison ne détermine pas avec assez de précision, l'expérience le démontre. Dix siècles se sont écoulés dans ces principes, et l'équilibre s'est soutenu. Le moyen de tout perdre en ce genre, c'est de faire tout craindre :. Louis XIV fut absolu; fut-il un despote?

Le despote agit par des volontés particulières, brusques et momentanées; le monarque, par des volontés générales, motivées et permanentes. L'un donne ses ordres, et entraîne tout par la force aveugle de son pouvoir; l'autre fait des lois, et balance tout par le mouvement mesuré de son autorité. Le glaive du despote pèse

dans tous les moments sur tous les points de l'existence de chaque individu en particulier; le sceptre du monarque, soutenu par les lois, s'étend sans violence sur la masse entière de la nation. Voilà, si je ne me trompe, ce qui distingue essentiellement les deux gouvernements.

Si vous me demandez ensuite quelle barrière on peut élever, suivant ces maximes, entre le juste et l'arbitraire, l'autorité et la tyrannie, la loi et l'oppression; je répondrai que les mœurs, le sentiment de l'ordre, la force des coutumes, l'intérêt même des rois sont la garantie naturelle de la liberté politique des peuples. Supposer dans l'avenir un prince assez méchant pour renverser une constitution à laquelle il doit tout, c'est rêver aux monstres, c'est ressusciter encore un Buonaparte, c'est calomnier la postérité. Si un roi de ce caractère pouvait exister une seconde fois en France, les lois constitutionnelles ne l'enchaîneraient pas. Si ce roi n'est qu'une chimère, pourquoi les réclame-t-on?

L'autorité d'un monarque français ne peut donc être modérée que par elle-même, ou par les lois, dont la seule prudence apprécie l'utilité, détermine l'extension et règle la durée. Elle exclut donc, par sa nature, toute puissance rivale, qui, par des entreprises graduées,

par le développement successif d'une doctrine audacieuse, aurait acquis assez de force et de consistance pour ébranler le trône, en feignant de défendre les droits du peuple.

Buonaparte aussi voulut se donner l'apparence d'un défenseur des droits du peuple. Il nous donna des constitutions, et nous allons voir comment il s'y prit et ce qui en est résulté.

CHAPITRE XIV.

Première constitution de Buonaparte.

On commença par jeter négligemment à la tête du public des lambeaux de cette première constitution, pour en essayer l'effet; mais ils parurent si absurdes qu'on les crut dérisoires et controuvés, et le public allait disant: *c'est l'âne vert de Pisistrate*, on se moque de nous.

Les versions, d'ailleurs, variaient à chaque instant; tantôt c'était un *protecteur* qu'on mettait à la tête du gouvernement, à l'instar de celui qui avait chassé le parlement d'Angleterre, et tantôt un *summus maximus*, pléonasme latin, dont personne n'entendit la signification. Dans un lieu on annonçait une république aristocratique, dans un autre une monarchie tempérée. Ici les grands talents devaient occuper les grandes places, là ils devaient être *absorbés* (1).

Ces variations avaient pour cause première

(1) Ce mot, sorti d'une tête creuse, alla mourir chez le restaurateur.

de sonder l'opinion publique, et pour cause seconde le schisme qui commençait à s'établir dans le cabinet des vainqueurs.

Ce qui les désunissait n'était pas de savoir comment et par quels moyens ils pourraient s'occuper utilement de nos intérêts, et assurer notre repos sur les bases d'une liberté raisonnable ; mais bien s'il y aurait une ou plusieurs places au premier rang, et, dans le cas où il n'y en aurait qu'une, quel serait celui qui l'occuperait : en d'autres termes, sur quelle tête on placerait la couronne ?

Quelque difficile que devint le premier rôle, et tout environné de dangers qu'on le supposait (probablement pour en écarter les ambitieux qui étaient susceptibles de crainte), tout en publiant même que celui qui s'en chargerait ne serait que le maréchal-des-logis de Louis XVIII, il n'en est pas moins vrai qu'il était ardemment convoité et vivement disputé.

Il n'y avait peut-être pas un député, si obscur qu'il fût, pas un général du troisième ou quatrième ordre, qui ne se crût en état de le soutenir aussi bien que MM. Syeyes et Buonaparte: tant la révolution avait bouleversé toutes les têtes et confondu toutes les conditions! Mais ceux-ci étaient en première ligne : sur eux se portaient tous les regards ; par eux s'était opéré

le grand mouvement du 18 brumaire; et nul n'osa, dans ce premier instant qui suivait la victoire, se mettre en concurrence avec eux.

Tous les deux également ambitieux, également cachés, et se défiant également l'un de l'autre, s'observaient avec une égale attention; Syeyes redoutait l'audace militaire de son rival, et celui ci craignait les restrictions jésuitiques du premier. C'étaient deux renards qui se faisaient la guerre à l'œil; et, chose étrange! ce fut le plus jeune qui trompa l'autre.

Il commença par lui ôter toute sa considération, en le représentant aux soldats comme abbé, aux républicains comme royaliste, à la nation comme un homme salarié.

Parlant un soir, et d'un air indifférent, du projet d'aller habiter les Tuileries, Buonaparte demanda à Syeyes ce qu'il pensait de ce projet!

« Je craindrais, répondit celui-ci, que le souvenir du 10 août ne nous y poursuivît.

» Si j'avais été roi au 10 août, reprit l'autre, je le serais encore aujourd'hui, et je voudrais encore dire la messe si j'avais été prêtre en 1789 (1). »

---

(1) Ce mot, par lequel il accusait la mémoire d'un prince infortuné, et qu'on a beaucoup cité, tant qu'il fut empereur, n'est plus qu'une puérile fanfaronnade depuis sa déchéance. Sa

Le lendemain de ce propos tous les portraits de Syeyes, comme législateur, comme directeur et comme consul, disparurent de chez tous les marchands d'estampes, et l'on ne vit plus, à leur place, que des *Syeyes* en costume d'abbé.

Une autre fois il s'agissait de consulter le roi de Prusse sur la nouvelle constitution que l'on voulait nous donner; Syeyes offrit sa plume pour écrire la lettre, et Buonaparte présenta Duroc pour la porter. La lettre fut écrite: Buonaparte la lut avec attention, et la mit dans sa poche sans rien dire. « Que faites-vous donc? s'écria Syeyes étonné de cette distraction? — Je garde votre lettre, reprit Buonaparte, pour en faire votre cour aux républicains; » et depuis ce temps-là les républicains restèrent convaincus que Syeyes voulait mettre sur le trône un duc de Brunswick (1).

---

déchéance a prouvé qu'il n'était pas aussi facile que lui et bien d'autres l'ont pensé, de résister à l'orage épouvantable du 10 août.

(1) Alors, en effet, le bruit public était en Allemagne, que M. Syeyes avait écrit au duc de Brunswick, pour lui offrir, au nom de la nation, la couronne de France. Celui-ci reçut la lettre, la lut, et la rendant au courrier, dit avec beaucoup de dignité : « On s'est trompé d'adresse; c'est à Mittau qu'il faut porter cette lettre. » (Mittau était à cette époque le lieu où résidait Louis XVIII.)

Enfin, et pour dernier piége qu'on lui tendit, Buonaparte écrivit aux commissions législatives, pour leur demander s'il ne serait pas digne de leur sagesse et de la munificence nationale, de récompenser les grands services que le citoyen Syeyes avait rendus à la nation, par le don d'une belle terre. Les commissions législatives, trouvant cette proposition digne de leur sagesse, décrétèrent dans leur munificence que la terre et le château de Crosne, qui appartenaient à M. de Brancas, appartiendraient désormais au citoyen Syeyes. La nation, en apprenant la nouvelle de cet odieux salaire, confondit Syeyes qui l'avait reçu, avec les comédiens, les chanteurs, les danseurs, et tous les hommes dont on achète et récompense le talent avec de l'or (1).

Dès ce moment il fut perdu. Ne pouvant plus obtenir la première place du gouvernement, il renonça volontairement à la seconde. Il se condamna lui-même à la retraite. Sa constitution mutilée, revisée, disséquée par M. Camba-

(1) Ce fut à cette occasion que le poète Lebrun fit l'épigramme suivante :

Syeyes à Buonaparte a fait présent d'un trône,
Sous ses débris pompeux croyant l'ensevelir ;
Buonaparte, à son tour, lui fait présent de Crosne,
Et l'enrichit pour l'avilir.

cérès, fut livrée au public le 24 frimaire an 8 (15 décembre 1799).

C'était la cinquième, avons-nous déjà dit, depuis que la manie des constitutions nous avait passé par la tête; et, par une singularité remarquable, le nom de Syeyes s'était toujours trouvé inscrit, tant sur les registres de leur baptême, que sur ceux de leur enterrement.

La première, inaugurée avec les pompes du paganisme, fut enterrée au bruit du canon du 10 août, dans un linceul trempé de sang. La seconde fut engloutie dans le gouvernement révolutionnaire. La troisième se traîna à travers les prisons, les inquisiteurs, les assignats et les échafauds, jusqu'en 1795. La quatrième, travaillée avec soin par les maîtres de l'art, proposée avec solennité, et revêtue du *consentement universel*, violée dans les journées du 18 fructidor, 22 floréal et 30 prairial, vint expirer au palais de Saint-Cloud sous les coups de Syeyes et de Buonaparte, c'est à-dire, de deux hommes, dont l'un passait pour en être le père, et dont l'autre avait protégé sa naissance sous le feu des canons du 13 vendémiaire. Le pinceau de Callot serait encore trop noble pour de pareilles scènes. Il faut les graver à l'eau-forte, les reproduire dans toutes les langues et sous toutes les formes, pour la honte du siècle

de la philosophie, pour l'instruction des âges futurs, et pour le supplice de tous les charlatans politiques.

Dans cette variété burlesque de constitutions françaises, on remarque néanmoins deux tendances bien opposées, suivant les dates : de 90 à 91, les dogmes et les institutions se dirigèrent en faveur de l'anarchie populaire contre un gouvernement quelconque ; de 95 à 99, au contraire, tous les esprits soupiraient après un gouvernement, et la balance des constitutions pencha vers le despotisme.

En prenant la tiare, Sixte-Quint s'écria : « Je suis pape! » *Ego sum papa.* En s'emparant de la couronne, Buonaparte fit plus, il voulut éterniser son usurpation avec sa puissance, il dicta du haut de son trône ces mots superbes : *Buonaparte est Premier Consul de la République*, et la constitution les enregistra.

Rien ne le gênait : il ne se gêna sur rien. Il prit tout ce qui lui convenait. On lui accorda tout ce qu'il voulut. Il se donna la faculté de faire, de promulguer et d'exécuter les lois, de nommer à toutes les places, d'administrer les finances de l'état, et surtout le droit de faire la guerre et la paix, sans consulter personne.

Jamais Aureng-Zeb, jamais Henri VIII, jamais aucun prince, dans aucun pays, ne fut

investi, par le fait, de plus d'autorité, que l'usurpateur le fut ici par la loi.

De toutes les tyrannies, la plus supportable est celle qui pèse sur les peuples au nom des lois. On sait au moins d'où vient le mal et où porter le remède, quand c'est un monstre qui agit en son nom et par lui-même; mais où trouver, où frapper une abstraction? La loi est un mot sacré et une arme d'autant plus dangereuse, qu'elle frappe dans les ténèbres, qu'elle frappe impunément, qu'elle frappe sur des peuples plus civilisés.

Où était notre garantie? Où étaient nos défenseurs contre les attaques réitérées d'un tyran, toujours armé de la loi, abusant du mot de *constitution* pour nous enlever tantôt nos biens, tantôt nos enfants, et toujours le droit de réclamation?

Hier c'était ma tête qu'il demandait, avant-hier c'était la vôtre : demain c'eût été celle du genre humain.

Quels tribuns, quels écrivains, quels conseillers osaient arrêter ce débordement de pouvoirs, et suspendre l'exécution de ses ordres les plus iniques? Le salut de l'état était son excuse, la constitution son rempart, et le tombeau notre dernier asyle.

Tout le monde convient aujourd'hui qu'il fut

un tyran, et tous les actes de son gouvernement l'ont assez prouvé; mais parce qu'il n'arracha le pouvoir qu'à des usurpateurs, bien des gens pensent qu'il n'en fut pas un lui-même (1). C'est ce qu'il faut voir.

---

(1) Un voleur qui en vole un autre, n'en est pas moins un voleur.

On a dit encore qu'il fut appelé au trône par le vœu de la nation; mais cela n'est pas vrai : la nation n'était pas dans un petit nombre de factieux et d'intrigants, qui voulaient avoir des places de sénateurs, de conseillers d'état, de préfets et de juges, etc. etc., qui criaient alors *vive Buonaparte*, comme ils crient aujourd'hui *vive le roi*. Le vœu de la nation fut toujours pour la monarchie, mais ce fut un vœu tout-à-fait désintéressé. Celui des courtisans sera toujours pour l'ordre de choses dans lequel ils trouveront leur plus grand intérêt.

CHAPITRE XV.

Qu'est-ce qu'un usurpateur?

C'est un homme qui s'est emparé du bien d'autrui, et qui le retient injustement.

C'est un homme qui tient la place du souverain légitime, et qui, rebelle à son prince ou aux lois de son pays, déclare en état de rebellion tous ceux qui refusent de se soumettre à leur autorité.

C'est un homme qui s'entoure de courtisans et d'esclaves; qui propage l'oubli profond de la cité; qui ne fait des lois que pour légaliser ses attentats; qui rend les magistrats les vils instruments de ses vengeances; qui n'admet ni sagesse dans ses conseils, ni raison dans sa conduite, ni bonne foi dans ses traités; qui ne met ni frein à ses caprices, ni bornes à son ambition, ni mesure à ses violences.

C'est un homme qui n'a établi des pouvoirs intermédiaires que pour s'en faire un rempart contre l'opinion publique qui blâme ses excès, et contre la nation qui les souffre avec impatience.

C'est un homme qui s'empare de l'opinion

Digitized by Google

pour la fausser, de la liberté civile pour l'anéantir, des tribunaux pour assassiner, de toutes les places pour les donner à ses créatures.

C'est un homme qui se sert des finances de l'état pour solder des troupes mercenaires, et de ces troupes pour piller et grossir son trésor particulier.

C'est un homme qui a établi le pouvoir militaire au-dessus de tous les pouvoirs; qui a écrasé tous les droits sous la puissance des baïonnettes; qui a suspendu l'exercice de la charte constitutionnelle, en affectant de la respecter; qui a couvert son pays de traîtres, d'espions, de bastilles, afin d'arracher par la violence une obéissance que repoussent tous les cœurs, afin d'effacer les vestiges du caractère national, afin de façonner une nation libre et généreuse au joug humiliant des Mamlucks.

C'est un homme enfin qui, non content d'occuper la place de son maître et d'asservir une nation dont il a feint un moment d'être le libérateur, a porté un système d'usurpation sur tous les peuples qui n'ont pas voulu le reconnaître, et un plan de dévastation dans tous les pays qui ont tenté sa cupidité.

Si à tous ces traits vous reconnaissez Buonaparte, vous aurez en même temps reconnu un usurpateur.

Il fut un usurpateur aux yeux des républicains, dont il détruisit la chimère en s'emparant de tous les pouvoirs.

Il fut un usurpateur aux yeux des royalistes, dont il trompa l'espérance en conservant pour lui le sceptre qu'il avait promis de remettre à l'héritier légitime.

La France et l'Europe entière auraient vivement applaudi à la journée du 18 brumaire, Buonaparte aurait acquis une gloire immortelle, si, comme quelques personnes le pensèrent alors, et comme lui-même l'avait insinué plusieurs fois, il eût pris le général Monck pour modèle, et s'il n'eût chassé du trône les mannequins qui l'occupaient, que pour y replacer l'héritier légitime que tous les vœux de la nation appelaient ; mais pour lui supposer un pareil dessein, il fallait lui supposer en même temps une élévation d'ame, un désintéressement, une modération, des vertus enfin dont il était bien éloigné.

Il n'avait pour tout sens moral qu'une ambition démesurée. Le bruit se répandit qu'il avait commandé une généalogie, dans laquelle il descendait du fameux masque de fer, frère aîné de Louis XIV, d'où il résultait que Louis XIV, Louis XV et Louis XVI n'étaient réellement que des usurpateurs de la couronne de France ;

et qu'en la replaçant sur sa tête, Buonaparte n'avait fait que reprendre le bien de ses ancêtres.

Que cette folie lui ait passé par la tête, ou non, toujours est-il certain qu'il avait dès-lors conçu le projet de devenir, avant dix ans, le chef de la plus ancienne famille régnante en Europe ; et il osa s'en vanter.

Les lettrés révolutionnaires, les beaux esprits législatifs, l'institut national en corps, la plupart des journalistes, presque tous les poètes lyriques et dramatiques, trop accoutumés à se prosterner devant le crime heureux, s'évertuèrent à célébrer ses projets, ses vertus, ses talents, en même temps que son glorieux avénement (1). Tous l'enivrèrent d'encens, ils le chantèrent sur tous les tons, sur tous les théâtres, dans tous les discours en vers, en prose, dans les livres, dans les brochures, à la tribune, et sur les tréteaux des boulevards : jamais on ne vit un tel excès d'éloges et de bassesses.

---

(1) Nous serons peut-être un jour forcés de citer les noms des poètes, des orateurs, des journalistes, des membres de l'institut qui se distinguèrent dans ce temps-là par leurs bassesses. Ces noms ne seront jamais inscrits en lettres d'or dans le livre de la sagesse; mais il n'est peut-être pas hors de propos de les inscrire en lettres bien noires, dans les mémoires du temps.

L'un alla jusqu'à dire :

Le peuple souverain, qu'un héros sut défendre,
N'obéira qu'aux lois,
Et l'heureux Buonaparte est trop grand pour descendre
Jusqu'au trône des rois.

Le *peuple souverain*, plus juste et plus désintéressé que les poètes et les courtisans, ne se familiarisait pas aisément avec l'idée, au moins singulière, qu'il fallût descendre pour monter sur le trône ; et tous les observateurs sensés ne doutèrent pas un moment que, malgré les dédains orgueilleux qu'on lui prêtait, le modeste Buonaparte ne songeât à *descendre si bas*.

César, maître de l'univers, et l'un des plus grands hommes qui ait paru sur le trône, n'était pas si modeste que le vainqueur du directoire, il ne résista pas à l'ambition de joindre le mot à la chose; il était loin de penser, avec nos patriotes d'antichambre, qu'un titre généralement respecté par tous les peuples civilisés, et réputé l'emblème de la divinité sur la terre, fût un titre humiliant et au-dessous du mérite d'un citoyen de Rome.

Un autre, et celui-là n'était pas un écrivain périodique, ni un poète lyrique, mais un membre du corps législatif, prononça ces paroles remarquables : « Pour les armes, ce jeune » guerrier a vécu l'âge immortel d'Alexandre ;

» pour la paix, ce sont les années de Solon qu'il
» commence. »

Un autre, s'érigeant en prophète, révéla ce qui suit :

« Buonaparte a fait la journée du 18 bru-
» maire, mais ce n'était pas assez. Les royalistes
» crurent qu'il allait *s'ériger en maître*, ou ap-
» peler un Bourbon ; il *fait mieux* : il s'est pro-
» posé de *rendre les hommes heureux et*
» *bons.* » (Entretien politique sur la situation actuelle de la France, page 24.)

On verra plus loin que les flatteries des départements n'étaient pas au-dessous de celles des écrivains de Paris (1).

Ces messieurs n'imaginaient pas apparemment de moyen plus ingénieux de flatter leur héros, qu'en avilissant le trône auquel il prétendait, et en mettant à ses pieds la couronne qu'il brûlait de se mettre sur la tête (2).

---

(1) M. Beuchot, un de nos plus jeunes et de nos plus estimables savants, a fait, depuis la seconde édition de cette partie de notre ouvrage, un relevé très plaisant et très piquant de toutes les flagorneries de ces messieurs ; c'est une bluette, un rien, mais qui a obtenu un grand succès, sous le titre d'*Oraison funèbre de Buonaparte.*

(2) « S'il est permis de s'honorer de quelque prescience, nous devons nous féliciter d'avoir deviné cet homme, il y a quinze ans ; et à l'époque où ses flatteurs en faisaient déjà un

Arrêtons-nous un moment ici, pour considérer jusqu'à quel degré d'avilissement tombèrent la plupart des écrivains de ces malheureux temps.

---

grand homme, au-dessus de tous les grands hommes de tous les temps : nous publiâmes dans l'histoire du 18 fructidor, deuxième volume, page 167, les réflexions suivantes :

« Tandis que cet aventurier s'agenouillait devant Mahomet au Caire, après s'être agenouillé devant le pape à Rome, et avoir fait profession d'athéisme à l'institut, ses stupides admirateurs s'écriaient à Paris : *Cet homme est né pour gouverner les nations !* Dites plutôt qu'il est né pour les égorger. »

CHAPITRE XVI.

De la bassesse de quelques écrivains.

C'EST une noble profession, sans doute, que celle d'éclairer les hommes, et d'exercer par les lumières une influence d'opinion, quand cette influence est dirigée vers un but utile, vers le repos public, vers une liberté sage; mais nous sommes forcés de convenir que cette même profession est étrangement avilie par la plupart de ceux qui l'exercent aujourd'hui, et qui l'exerçaient à l'époque du 18 *brumaire.*

On peut distinguer les écrivains de ce temps en deux classes: les uns que j'appelle *faméliques*, et qui écrivaient pour avoir du pain; les autres, qu'il convient de nommer *proxénètes*, et qui, livrés à quiconque voulait les acheter, travaillaient sans cesse à la corruption des mœurs, par celle du pouvoir. Les premiers étaient bien vils sans doute, les autres l'étaient encore plus.

Quel vil et honteux métier que celui de se tenir toute la journée à la porte du palais des gouvernants, pour leur dire, au fur et à me-

sure qu'ils arrivent : *Monseigneur, soyez le bien venu, vous êtes le plus grand homme qui ait jamais existé;* et n'est-ce pas là l'équivalent de ce qu'ils ont dit successivement à Necker, à Mirabeau, à Robespierre et à Buonaparte?

Quelque chose qui arrive, quoi qu'on fasse pour rétablir les trônes ou les renverser, pour avoir un roi légitime ou un usurpateur, ces *hommes reptiles*, toujours à l'affût des circonstances, toujours prêts à tout événement, toujours lestes dans leurs évolutions, se glissent partout, arrivent à tout, et sont toujours les premiers à offrir leurs services au vainqueur, en lui jurant foi et hommage, et en lui protestant qu'ils ont constamment été dévoués à ses intérêts.

Ce n'est pas tout; ces misérables sycophantes, joignant l'audace à la bassesse, et le mensonge à leurs crimes, croient pouvoir effacer le souvenir de leur conduite, en accablant d'injures et d'outrages l'idole qu'ils encensaient la veille; en rejetant effrontément toutes leurs turpitudes sur le compte du malheureux qui a succombé, en l'accusant de toutes les fautes et de tous les délits qu'ils lui ont fait commettre, et dont ils ont été les complices; en soutenant avec une hardiesse qui serait risible, si elle n'était pas si

souvent couronnée du succès, qu'ils n'ont jamais outragé ce qu'ils louent, ni loué ce qu'ils outragent.

Ah! c'est dans les révolutions, que les hommes démasqués laissent voir de vilaines figures, et donnent une méprisable idée de l'humanité!

Par exemple: MM. tels et tels, qui se pavanent aujourd'hui dans leurs chaises curules, et qui vont bientôt aller se précipiter dans les antichambres des Tuileries, de Saint-Cloud ou de Versailles, n'ont-ils pas dit à Robespierre qu'il était le *sauveur de la république;* à Merlin qu'il était l'*ange de la justice;* à Buonaparte qu'il était le *dieu de la guerre.* Ils diraient au diable qu'il est l'ange de lumière, si le diable en personne se présentait à eux, la couronne sur la tête, et le sceptre à la main (1).

Comment nos princes pourraient-ils ajouter foi à des protestations si banales? Comment

---

(1) Ce serait une criante injustice de confondre tous les gens de lettres avec ceux que nous signalons ici avec tant de sévérité. Il y a eu dans ces temps déplorables, des hommes qui n'ont point fléchi le genou devant les faux dieux, et parmi ces honorables exceptions, nous avons bien du plaisir à rappeler les noms de MM. Delille, La Harpe, Ducis, Lemercier, auteur d'*Agamemnon*, Châteaubriand, etc. L'exil, les persécutions et l'indigence ont été leur partage; l'estime universelle et le témoignage d'une bonne conscience en furent le dédommagement.

Digitized by Google

accorderaient-ils leur confiance à des hommes qui ont trompé la confiance de tout le monde? Non, non, ils ne puniront point des fautes comme des crimes, et ils fermeront les yeux sur une multitude de crimes passés, et qui furent peut-être les suites inévitables d'un bouleversement général; mais ils fermeront en même temps leurs oreilles aux plates adulations des hommes qui ont loué Buonaparte et Robespierre; ils fermeront leurs cœurs aux insinuations et aux conseils de ceux dont les conseils et les insinuations ont fait, depuis vingt ans, notre honte et nos malheurs. Ils pardonneront vingt-cinq ans de crimes, s'il le faut, mais ils *ne mettront point en oubli vingt-cinq ans de vertus*, parce que la vertu est et fut toujours la joie du ciel, l'appui du trône, et la consolation de la terre.

Mais n'est-il pas à craindre que le mépris que méritent et la bassesse et l'hypocrisie de tant d'écrivains déhontés, ne rejaillisse jusque sur la profession qu'ils exercent?

Quand on a été condamné, comme nous l'avons été, à parcourir tout ce qui, depuis vingt-cinq ans, est sorti des presses françaises, nous avouons qu'on peut être désenchanté de la gloire que notre littérature avait acquise dans les deux derniers siècles. Mais ce n'est

pourtant pas une raison de confondre dans le même sentiment les lettres et les lettrés.

Les hommes que n'aveugle aucun ressentiment, conviendront aisément que si les lettrés se sont étrangement dégradés pendant la révolution, les lettres n'en sont pas moins honorables, pas moins utiles, pas moins le plus noble délassement de l'esprit humain (1). Elles furent, dans tous les temps, l'objet des études des hommes distingués par leur esprit, et des égards des plus grands princes. Auguste aimait à s'entretenir familièrement avec Horace et Virgile. Louis XIV disait à Racine et à Despréaux : *Souvenez-vous que j'ai toujours deux heures à vous donner par semaine.* François Ier. s'honora du titre de *père des lettres.* Louis XVIII en connaît le prix.

L'impératrice de Russie, Catherine-la-Grande, écrivait à Voltaire : « J'ai reçu, monsieur, vos ouvrages et votre buste. L'un fait,

(1) « Les belles-lettres, dit Cicéron, sont l'aliment de la jeunesse et l'amusement de la vieillesse; elles ajoutent de l'eclat à la prospérité, et sont d'une grande ressource dans l'adversité. Elles font nos délices dans l'intérieur de la maison, et notre gloire au dehors; elles nous tiennent fidèle compagnie aux champs, à la ville, en voyage, partout... *Delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur;* Cic. orr. I. 4.

depuis six mois, le plus bel ornement de mon appartement ; et les autres, mon étude journalière. » (*Correspond. de Volt.*, vol. 88, lettre XVI.)

On convient d'ailleurs que les lettres contribuent à la prospérité des empires ; qu'elles fournissent tout à la fois un objet précieux de commerce, un moyen d'améliorer ou d'adoucir les mœurs, et un instrument propre à maîtriser les esprits égarés par tant de séductions, et à ramener les cœurs aigris par tant de calamités.

Si, à tous ces titres, et à beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, les belles-lettres ont toujours été placées au premier rang de l'industrie humaine, il est raisonnable de croire qu'elles ne déchoiront pas de ce haut rang, parce que de vils courtisans, de bas flatteurs, des écrivains faméliques ou proxénètes ont pris le nom de *gens de lettres*, comme les laquais prennent à l'office les titres de leurs maîtres (1).

---

(1) « Quant à la tourbe de faiseurs de chansons et de romans, des préfets de collége, des répétiteurs, des philosophes de clubs, des cuistres et des rhéteurs qui ont consacré leurs talents à célébrer Marat, Robespierre et Buonaparte, c'est abuser étrangement des mots, que de les nommer *gens de lettres*. (*Mercure britannique*, *N°*. 33.)

CHAPITRE XVII.

Événements qui suivirent la nomination du Premier Consul.

On agita dans le conseil la question de savoir si la nouvelle constitution serait, ou non, soumise à l'acceptation du peuple, réuni en assemblées primaires. Le souvenir, encore récent, des troubles qui avaient agité les assemblées primaires de l'an 3, fit rejeter ce mode d'acceptation, et on lui en préféra un autre plus commode et plus sûr? celui d'ouvrir des registres, dans lesquels chaque citoyen aurait la liberté d'aller déposer son vote; mais que le gouvernement aurait aussi de son côté la faculté de vérifier, de falsifier et d'arranger à son gré.

Le ministre de l'intérieur fut chargé de dépouiller ces registres, et de faire en sorte que la constitution nouvelle présentât une masse de suffrages incomparablement plus forte que celle qui avait servi de pierre angulaire à chacune des constitutions précédentes. En conséquence de cet ordre, le ministre de l'intérieur trouva tout simple d'élever le nom-

bre des votes à trois millions cinq cent mille, c'est-à-dire, il supposa que tous ceux qui savaient écrire en France avaient déposé leur nom dans ces registres, et voté en faveur de la constitution. Et pour mieux faire ressortir l'éclat de son tableau, il mit à côté celui des précédentes acceptations; savoir : la constitution de 1791 ne fut point acceptée nominativement; celle de 1793 eut en sa faveur 1,800,918 votes; celle de 1795, 1,057,390.

De pareils comptes ne sont bons qu'autant qu'ils sont réglés contradictoirement. Eh! qui a réglé ceux-ci? Le comptable seul les a faits, réglés, arrêtés : on chasserait honteusement, comme un fripon, l'intendant qui se conduirait avec son maître de la manière dont Buonaparte en agit alors avec la nation.

Les journaux annoncèrent gravement que la nouvelle constitution avait été librement, solennellement et unanimement acceptée. Les *familiers* exaltèrent ses avantages présents, ses bienfaits futurs et la supériorité des vues de son auteur au-dessus des vues de tous les législateurs précédents. On fit arriver de tous les départements des adresses de félicitation, en comparaison desquelles les flatteries du sénat romain, sous l'empire de Tibère, sont

des modèles de courage et de retenue. Citons-en des fragments.

« Vous avez réduit le génie des langues à ne pouvoir plus exprimer assez dignement la grandeur et l'immensité de vos services. » *Départ. du Pas-de-Calais.*

« A la fleur de l'âge, vous avez tari toutes les sources de la gloire. » *Ville de Tours.*

« Votre gloire surpasse celle de tous les héros de l'antiquité; *elle n'a point coûté de larmes.* » *Départ. des Deux-Sèvres.*

« Pourquoi n'êtes-vous pas immortel au physique, comme vous l'êtes au moral? » *Dép. du Golo.*

« Le génie français était éteint, vous l'avez recréé. » *Départ. des Landes.*

« L'empire le plus glorieux est celui où les guerriers ont Mars pour chef, et où Minerve tient les rênes de l'état; nous admirons Mars et Minerve dans Buonaparte. » *Départ. de la Sarre.*

Tandis que le consul respirait avec volupté l'odeur de ces différents parfums, le président de l'Institut lui adressait un discours, qu'il termina par le passage suivant :

« Peut-être en ce discours, une teinte d'éloge offense votre ame indulgente sur tout le reste, mais, sur ce point seul, trop sévère. Car le

ciel ne veut pas qu'aucun homme, pas même vous, possède toutes les sortes de courage, et il vous a refusé celui de supporter la louange la plus légère et la mieux méritée. »

La constitution fut mise en activité le jour de Noël; et ce jour-là les nouveaux fonctionnaires publics entrèrent en exercice.

Parmi ces fonctionnaires on distinguait :

Un premier consul aux appointements de 500,000 francs.

Deux autres consuls aux appointements de 150,000 fr. chacun.

36	Conseillers d'état à. . . .	25,000 fr.
80	Sénateurs à.	36,000
100	Tribuns à.	15,000
300	Législateurs à.	10,000

Les dévots crurent entrevoir dans la coïncidence du jour de Noël et de la mise en activité de la constitution, un augure favorable au rétablissement de la religion catholique et au rappel de nos anciens évêques; et leurs conjectures ne parurent pas dénuées de fondement, lorsqu'on lut l'arrêté du consul, qui ordonnait d'élever un monument à la mémoire de l'infortuné Pie VI, que le directoire avait fait mourir à petit feu ; mais c'était encore là une de ces illusions qu'il est si facile de faire

naître en France, parce que nous sommes de tous les peuples le plus crédule et celui qui passe le plus aisément de l'espérance à la crainte et de la crainte à l'espérance.

Le gouvernement se hâta de dissiper celle-ci par la note suivante :

« La liberté de conscience est à peine dé-
» crétée, que les prêtres cherchent à soulever
» l'immense bétail des fanatiques, maudissent
» la main qui a voulu les soulager, renversent
» les attributs républicains, abattent les arbres
» de la liberté, et signalent, en lettres de sang,
» leur affreuse devise : *Religion catholique et*
» *royauté.* »

Certes, une pareille note, et en pareil style, était bien faite pour détromper les dévots et les royalistes, et n'annonçait pas plus l'intention de rétablir le trône des Bourbons, que les autels de l'Eglise romaine.

De son côté, le ministre de la police écrivit aux administrations départementales :

« Faire rentrer quelques prêtres déportés,
» fut un acte de morale et d'humanité. Le gou-
» vernement a voulu consacrer la liberté des
» opinions religieuses, mais non la résurrec-
» tion du fanatisme ; ramener parmi le peuple
» des précepteurs d'une morale antique et ré-
» vérée, mais non des réacteurs sanguinaires;

» et des vengeurs superstitieux. La liberté des » cultes est l'ouvrage de la philosophie et de la » politique; l'intolérance des sectes est celui » de l'ignorance et du crime. Le gouverne- » ment veut que tous les cultes soient libres, et » qu'aucun ne soit dominant; la nature entière » atteste que c'est aussi le vœu de son auteur. » Si le despotisme a besoin d'une religion exclu- » sive, la république demande des religions » hospitalières. Le ciel ne veut pas qu'on trou- » ble la terre pour l'honorer. »

S'il était encore nécessaire de démontrer l'insuffisance et l'abus de tous ces grands mots de *fanatisme*, de *superstition*, d'*intolérance* et de *réacteurs*, combien cela nous serait facile, en décomposant le discours du ministre de la police, et en appliquant les reproches qu'il fait aux prêtres, aux ministres et aux autres agents de Buonaparte! Combien il nous serait facile de faire rougir ces derniers, en leur rappelant et la lâcheté avec laquelle ils servaient la tyrannie, et la férocité avec laquelle ils tourmentaient leurs victimes, et la mauvaise foi avec laquelle ils employaient le langage de la philosophie, de la morale et de la tolérance, pour justifier leur intolérance et les actes de leur affreux despotisme! Mais ce serait aujourd'hui prendre une peine inutile, et nous ne dirions que ce que

tout le monde sait. Ce que nous devons seulement faire remarquer ici, c'est que les royalistes et les catholiques, qui, après avoir souffert tout ce qu'il est possible de souffrir, sous la tyrannie de la convention et du directoire, s'attendaient à jouir de quelque relâche sous le nouveau gouvernement, s'aperçurent alors seulement de leur erreur. C'était s'y prendre un peu tard.

Nous étions destinés, avec cet homme, à devenir continuellement le jouet des conjectures hasardées et des fausses espérances. Ses paroles nous promettaient tous les jours la paix, le repos et la liberté ; et tous les jours sa conduite nous faisait craindre le despotisme le plus absolu, des déchirements intérieurs et la guerre étrangère. Il fondait insensiblement sa tyrannie sur notre crédulité. Il réduisait l'oppression en système, l'obéissance en esclavage, et l'opinion publique au silence. Il pervertissait les mœurs, les usages, les anciennes traditions ; et ce qui restait de lumières dans la nation se perdait dans le vague des airs. Tour à tour soutenu par la force des baïonnettes et par les séductions de l'espérance, il étendait sa doctrine perverse sur toute la nation, par le moyen des journaux asservis, des poètes à ses gages, des espions décorés, des brochures faites à la police, et des homélies composées dans les bu-

reaux des relations extérieures. Il avait un art inconnu jusqu'à lui de nous amorcer, en nous maltraitant. Il avait appris quelque part, que toutes les affaires de Rome, qui se traitaient à la tribune sous le gouvernement républicain, furent concentrées dans le palais, sous le gouvernement des empereurs; et il couvrit d'un voile impénétrable toutes les parties de l'administration. Il nous faisait accroire que la liberté était toujours l'idole de la nation; que l'ordre et la tranquillité renaissaient dans les provinces; que la propriété serait aussi respectée que son autorité, et déjà il nous traitait comme des bêtes de somme, destinées à son service; et déjà il croyait nous faire grâce de tout ce qu'il ne nous enlevait pas.

Il écrivit au roi d'Angleterre pour lui notifier son élévation, et lui demander la paix.

Le ton de sa lettre était modéré; mais le style qu'il avait essayé de copier sur le protocole de l'ancienne cour, en s'affranchissant toutefois des formules ordinaires et reçues dans la diplomatie, prêtait un peu au ridicule; les propositions qu'il faisait, n'étant appuyées d'aucune garantie, les journaux anglais prirent la liberté d'en rire; et lord Grenville répondit, au nom du roi : que *l'Angleterre consentirait à faire la paix avec la France, quand elle*

verrait dans son gouvernement une stabilité qui la lui garantirait.

Assurément cette réponse était sage et convenable ; mais elle piqua vivement l'amour-propre du premier consul, qui n'eut ni assez de fierté pour déguiser sa colère, ni assez d'esprit pour l'ennoblir.

Il fit insérer dans les journaux, des injures grossières contre le gouvernement anglais, et entre autres, que *la réponse du lord Grenville était le cri délirant d'un satrape guelphe.*

Dans le même temps, le tribunat osa manifester une ombre d'opposition ; il fut tancé vertement et menacé d'une *épuration*, qui eut lieu quelques mois après.

Quelques journalistes s'avisèrent de discuter des points de doctrine politique, qu'ils décidèrent d'après les notions les plus communes du droit public ; mais leurs décisions, se trouvant en opposition avec les vues du premier consul, furent jugées séditieuses ; leurs feuilles furent supprimées, la presse fut soumise aux ordres de la plus sévère police, la pensée se renferma au fond des ames ; et les fiers républicains de Paris furent un peu moins libres dans leurs épanchements que les esclaves de Maroc et d'Alger.

Un objet plus important vint alors occuper

leur attention, ce fut la guerre des chouans.

Buonaparte, qui songeait déjà à la porter en Italie, ne voulait pas laisser derrière lui un noyau de guerre civile, qui pouvait embarrasser sa marche, et gêner ses projets. La Bretagne et l'Anjou en étaient depuis longtemps le théâtre. Des paysans indociles au joug de nos tyrans populaires, défendaient avec un rare courage le culte de leurs pères, et la liberté de leurs enfants; le directoire envoyait tous les jours contre eux de faibles détachements de gendarmerie, ou de troupes de ligne, qui étaient battus, et qui leur apprenaient de plus en plus à se battre. Ils avaient à leur tête quelques braves capitaines qui avaient déjà fait la guerre de la Vendée, et qui comptaient bien faire tourner au profit de Louis XVIII, cette insurrection que la haine seule qu'inspirait le directoire, avait provoquée.

Au fait, ce n'était qu'une guerre de partisans : il n'y avait point d'armée en campagne; mais les différents partis, en se réunissant, pouvaient en former une et inquiéter Paris.

Il s'agissait de prévenir ce danger, et de mettre fin décidément à ces troubles de l'intérieur; à cet effet, Buonaparte envoya successivement en Anjou le général Brune et le général Hédouville à la tête d'une armée de

60,000 hommes, et leur donna, avec une grande étendue de pouvoirs, commission de terminer la guerre à quelque prix que ce fût, c'est-à-dire par force ou par ruse; soit en combattant, soit en négociant. Les généraux Brune et Hédouville combattirent et négocièrent avec le même succès; ils jetèrent la division parmi les chefs, taillèrent en pièces plusieurs partis, désarmèrent les vaincus, fusillèrent les plus mutins, intimidèrent et dispersèrent les autres; bref, en deux mois d'une campagne d'hiver, ils terminèrent une guerre qui durait depuis quatre ans, et avait jeté l'alarme dans l'ame du *dieu de la guerre.*

MM. de Frotté, d'Autichamp, de Scépeaux, de Bourmont et Bernier, que le général Brune avait traités avec de justes égards, reçurent du premier consul l'invitation de venir à Paris, terminer avec lui ce que les négociations avaient commencé en Bretagne: les quatre derniers y vinrent. M. Bernier, ancien curé de Saint-Laud, d'Angers, se laissa gagner par les fausses promesses et les paroles caressantes du consul : il fut nommé évêque d'Orléans.

M. de Frotté, qui se défiait avec raison des paroles d'un homme qui n'en tenait aucune, crut devoir prendre quelques précautions pour sa sûreté personnelle, avant de se rendre à Pa-

ris. Cette défiance le perdit : il fut arrêté et fusillé comme rebelle, malgré le traité qui le déclarait libre et compris dans la capitulation.

MM. de Bourmont, de Scépeaux et d'Autichamp n'apprirent cette nouvelle qu'avec indignation, et s'en plaignirent avec amertume. On ne leur répondit qu'en les faisant arrêter et renfermer dans une citadelle.

Tranquille de ce côté, le premier consul ne songea plus qu'à reconquérir l'Italie, qu'il convoitait toujours comme une proie que personne n'avait le droit de lui disputer. Il sentait d'ailleurs que la paix le tuait à Paris : on épluchait ses paroles, on critiquait ses actions, on murmûrait contre lui ; il avait besoin de la guerre pour occuper les esprits, et pour retremper son autorité. Disons quelques mots de ces mécontentements.

CHAPITRE XVIII.

Les mécontentements s'annoncent de toutes parts.

TANDIS que le président du tribunat s'écriait que, « par l'*élan de la pensée*, nous étions tous » heureux, que nous jouissions déjà de tous » les arts utiles qui répandent l'abondance et » la vie, et même de tous les arts agréables, en- » fants joyeux de la liberté, et le gage de la » prospérité des empires; » la liberté, les arts et les plaisirs commençaient à se ressentir des atteintes du despotisme qui devait bientôt les étouffer.

Chaque jour, des lois réglementaires et des lois fiscales révélaient le secret du despote, et l'excès de ses inquiétudes, et son défaut de prévoyance. Il devenait plus clair de jour en jour, pour tous les hommes attentifs, que celui-ci était au-dessous de son rôle.

Le parti de l'opposition se formait en silence, et se composait de tous ceux qu'il avait trompés par ses audacieux mensonges, de ceux qu'il écrasait sous le poids de son autorité; de ceux qu'il humiliait par son orgueil; enfin de ceux qu'il privait de leur fortune, de leur repos ou de leur liberté, et le nombre en était immense.

Républicains, modérés, jacobins et royalistes supportaient son joug avec une vive impatience, et commençaient à s'exprimer sur son compte avec une égale indignation.

Il n'ignorait ni leur mécontentement ni leurs propos. Une armée d'espions, qu'il payait libéralement, le servait fidèlement; il avait monté lui-même une contre-police très-savante dans l'art d'écouter aux portes. A la tête de cette armée se trouvait un ancien journaliste, sorte de petit pédant, bien rogue et bien suffisant avec ceux qui l'avaient deviné; bien insinuant et bien vil avec ceux dont il trompait la confiance, ou dont il attendait des services (1). Il avait pour lieutenants des militaires destitués, des avocats rayés du tableau, des répétiteurs de collége, d'anciens nobles dégradés, et jusqu'à des académiciens qui ne savaient pas mourir de faim plutôt que de faire ce honteux métier.

Buonaparte savait, par leurs rapports, qu'il n'était aimé nulle part, et qu'il avait des ennemis dans le sénat, dans le conseil d'état, et jusque dans l'intérieur de sa famille.

(1) On trouve le nom de cet homme dans la liste de ceux que lord Malmesbury salariait à Paris, pour trahir les intérêts de la république; dans celle des correspondants d'Imbert-Colomès, qui servait la cause du roi, dans celle des espions de Buonaparte qui la trahissaient, et enfin dans celle des préfets.

Son propre frère, Lucien, alors ministre de l'intérieur, ne cachait pas son mécontentement, et accusait assez hautement tantôt la folie, et tantôt les sottises du premier consul. Des conseillers d'état avaient tenu des propos indiscrets, et eurent lieu de s'en repentir. Des ex-conventionnels reprenaient doucement leurs anciennes allures, et les royalistes leurs espérances tant de fois déçues. Quelques sénateurs osaient élever la voix contre la marche irrégulière du gouvernement; d'autres avaient reçu des humiliations au palais et n'y reparaissaient plus. Une dame, célèbre par son esprit, lançait contre le consul des épigrammes sanglantes qui étaient répétées dans les salons; on colportait des caricatures et des calembourgs, dans lesquels le français se dédommageait, par la satire, de la contrainte qu'on imposait à sa gaîté.

Le nombre des mécontents augmentait; il en connaissait plusieurs, il vit en eux tous les Français. Il fut convaincu qu'il était généralement détesté, et résolut dès-lors de se passer de notre amour, et de se faire craindre par tous les moyens possibles : il dit comme Domitien, *oderint dùm metuant.*

Mais pour se faire craindre impunément, pour empêcher que la crainte qu'il inspirait,

n'armât contre lui la main des assassins, ou ne finît par soulever un peuple de mécontents, il pensa que la guerre était nécessaire.

La guerre, de la manière dont il l'avait toujours faite par la mauvaise foi et par de grands sacrifices d'hommes, lui promettait de nombreux trophées; et de tous les prestiges humains, la gloire militaire est celui qui étonne, qui trouble, qui domine le plus la raison. Le peuple, qui en paie tous les frais, n'en aperçoit que l'éclat, et il est toujours prêt à se prosterner devant ce fantôme couronné de palmes et de crêpes funèbres.

Avec la guerre, d'ailleurs, il acquérait les moyens de la faire et de l'éterniser. Une guerre en appelait une autre, et toutes lui fournissaient l'argent, qui en fait le nerf. Le vol, le pillage, les exactions, les concussions militaires souriaient à sa cupidité, autant que la gloire de conquérant flattait son ambition. Il voulait conquérir l'Europe pour la piller, et la piller pour l'asservir.

La guerre fut donc déclarée à l'Autriche, c'est-à-dire, fut reprise avec plus d'activité que jamais tant en Allemagne qu'en Italie; mais avant d'aller prendre le commandement de son armée en Italie, il crut devoir aller prendre possession des Tuileries.

CHAPITRE XIX.

Il va s'établir aux Tuileries.

Le directoire avait choisi le Luxembourg pour son palais ; mais ce palais, tout magnifique qu'il est, tout suffisant qu'il eût été aux rois d'Angleterre, d'Espagne et de Prusse, parut trop chétif au premier consul ; il lui en fallait un plus grand, plus noble, plus digne enfin de la place qu'il occupait et du titre qu'il ambitionnait. Celui des Tuileries réunissait ces avantages ; il le fit meubler avec tout ce qu'il put rassembler des meubles de la couronne, annonça qu'il irait s'y établir, et voulut même donner à cet établissement un air de grande cérémonie qui pouvait en faire deviner le motif.

En allant prendre possession du palais de nos rois, on pouvait aisément présumer qu'il ne tarderait pas à s'emparer de leur couronne, et il osa, dès ce moment, en déployer la magnificence.

Le 21 février 1800, il sortit du Luxembourg dans un carrosse traîné par huit chevaux blancs, escorté par vingt-six autres carrosses, précédé

par cent cinquante musiciens, et entouré par quatre mille hommes de garde.

L'or et l'argent brillaient sur les carrosses, sur les housses des chevaux, sur les livrées des domestiques, sur les habits des gardes. Louis XIV, dans toute sa magnificence, n'avait pas étalé un plus grand luxe.

C'était depuis la chute du trône, un spectacle nouveau pour le peuple; et cependant le peuple n'en fut pas très émerveillé : il parut le considérer avec plus d'étonnement que d'admiration. Malgré tous les efforts de la police pour l'émouvoir et l'engager à crier *vive Buonaparte*, il resta froid et silencieux. Ce silence morne ne laissa pas que de gâter un peu le prix du triomphe aux yeux du triomphateur; mais au lieu d'en recueillir une leçon utile à ses intérêts, il n'y vit qu'une conspiration contre sa gloire, et une cabale odieuse des ennemis de son pouvoir.

Le simple bon sens devait l'avertir de son erreur; et s'il n'avait pas été aveuglé par son extrême vanité, il eût deviné dans les yeux du peuple la cause de son silence.

Quel était donc cet homme qui allait ainsi s'emparer du palais de nos rois? D'où venait-il, et où allait-il?

N'est-ce pas de ce même palais que le meil-

Digitized by Google

leur et le plus infortuné de nos monarques avait été arraché par la plus monstrueuse violence, traîné dans la tour du Temple, et de là à l'échafaud? et par qui, par ces mêmes hommes qui, naguères encore, jouaient le rôle de *Levellers* (1) sous l'infâme Robespierre, et aujourd'hui revêtus de la pourpre sénatoriale, escortaient le nouveau Cromwell dans sa marche triomphaute.

N'est-ce pas de ce même palais que l'infâme Robespierre sortit également en triomphe pour aller au Champ de Mars offrir à l'Être suprême des vœux qui ne furent pas exaucés? Et à quelle époque? Alors que se croyant à l'apogée de sa puissance, il avait en effet un pied dans l'abîme qui l'engloutit six semaines après.

C'est encore de ce même palais que fut donné l'affreux signal de mort contre les sections de Paris; et qui le donna? celui-là même qui se dit aujourd'hui leur libérateur et leur maître, et qui, dans son fol orgueil, se croyant l'héritier

(1) *Levelers*, ou *Niveleurs*; c'est ainsi qu'on appelait en Angleterre les factieux qui, sous le règne de Charles Ier., préparèrent sa chute, en prêchant l'égalité des droits et des fortunes, et s'emparèrent des places et des honneurs, sous le règne du *protecteur*. Les hommes qui ont joué le même rôle en France, ont été flétris du nom de *sans-culottes*.

de soixante-cinq rois, ose venir s'installer dans leur demeure, au milieu des ombres plaintives de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du duc d'Enghien, et de tous les malheureux qui ont péri le 10 août et le 13 vendémiaire.

Je crois bien que le peuple, témoin muet de la brillante cérémonie qu'on n'avait imaginée que pour l'éblouir, ne faisait pas tous ces rapprochements; mais le bon sens qui l'éclaire toujours, quand il n'est pas égaré par des factieux, lui faisait voir en ce moment Buonaparte sous le seul point de vue d'un usurpateur. Il blâmait, par instinct, son ambition, son faste et la prise de possession des tuileries, mais il n'osait manifester son mécontentement, et telle était la cause de son silence et de sa stupéfaction.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

Trahison des chevaliers de Malte.

Paris, 23 vendémiaire an 8.

« Le citoyen Dolomieu, savant distingué, et membre de l'institut national, avait accompagné le général Buonaparte en Égypte. Il en revenait, il y a environ sept mois, avec quelques autres Français, lorsque le bâtiment sur lequel il était embarqué, battu par la tempête et faisant eau de toutes parts, fut forcé de relâcher dans le port de Tarente. Arrêté aussitôt, ainsi que ses compagnons de voyage, il souffrit d'abord avec eux une captivité de soixante-trois jours, après quoi il fut transporté à Messine, où il fut renfermé comme prisonnier d'état: et pourquoi? parce que des chevaliers de Malte l'accusent formellement d'avoir trahi leur ordre et livré leur île à Buonaparte; ils demandent qu'il soit soumis à une procédure criminelle. »

« Pour répondre à cette accusation, il suffirait de dire que le citoyen Dolomieu ne devait plus rien à cet ordre, auquel il avait renoncé depuis long-temps, et qu'il devait tout à la France, dont il était citoyen... »

(*Extrait du rapport du ministre des relations extérieures.*)

Il faut convenir qu'une telle réponse est loin d'être satisfaisante. Aussi personne n'y ajouta foi, et n'en fut satisfait.

N°. II.

Emprunt forcé.

« Il paraît que l'emprunt forcé de cent millions n'a produit dans toute la république que cinq millions, sur quoi votre commission propose de le faire percevoir par une taxe de cinq décimes par franc, sur le principal des contributions foncière, mobiliaire, personnelle et somptuaire. »

(*Extrait du rapport fait le* 9 *brumaire an* 8, par le citoyen Thibault, organe de la commission des finances.)

N°. III.

Fête donnée à Buonaparte, dans le temple de la Victoire.

Paris, 16 brumaire an 8.

« La fête donnée hier à Buonaparte a été très brillante; le temple de la Victoire était décoré avec magnificence, orné de tapisseries et d'une multitude de drapeaux enlevés aux différents ennemis de la république.

Il n'y avait ni femmes, ni spectateurs. Le nombre des couverts était de 750. Voici les *toast* qui ont été portés.

Par le directoire, *à la paix.*

Par Buonaparte, *à l'union des cœurs.*

Dans le fond du temple, au-dessus du ci-devant grand

autel, on lisait au milieu des trophées : *Soyez unis, vous serez vainqueurs.* L'orgue a été touché par Couperin. »

(*Extrait du Rédacteur, journal officiel, N°.* 1421.

N°. IV.

Ordre du jour.

Paris, 18 brumaire an 8.

Le général Buonaparte nomme le général de division Lefèvre, son premier lieutenant, et le général de brigade Andreossy, chef de l'état-major-général.

Le général de division Murat commande toutes les troupes à cheval. Le général de division Lannes commande au palais des Anciens. Le général de brigade Marmont commande l'artillerie. Le général de division Berruyer conserve le commandement des Invalides. Le général de brigade Morand conserve le commandement de la place de Paris.

Signé BUONAPARTE.

N°. V.

Liste des officiers généraux et particuliers, qui ont coopéré aux journées des 18 *et* 19 *brumaire.*

L'amiral Bruix. — *Les généraux de division* Lefèvre, Berthier, Serrurier, Leclerc, Murat, Beurnonville, Moncey, St.-Remy, Dupont, Boudet.

Les généraux de brigade Gardane, Saurine, Amey, Debilly, Andreossy, Solignac, Léopold Berthier.

Digitized by Google

Les adjudants généraux Fontaine, Lavalette, Luthier, Jubé, Verlet, d'Halancourt, David, Bonami, Bremon, Guibal, Dumanoir (de la marine).

Les chefs de corps Sebastiani, Cauro, Dutailly, Duroc, Bessières, Durand, Beaumont, Millet.

Les officiers supérieurs de la garde du directoire, Berruyer, Humbert, Fusil, Ochler.

Les chefs d'escadron Lavalette, Louis Buonaparte, Beclair, Berthelemy, Christophe, Thierad, Maupetit, Buisson, Bruyère, Sparre.

Les chefs de bataillon Simon, Deconchy, Delosc.

Les aides de camp Eugène Beauharnais, Royer, Tritz, Lefèvre, Dumoutier, Morin, Laas.

Les adjudants généraux Faber, Fouchy, Taulane, Bacciochi, Billiard, Lemaire, Menou, Jouffre.

Le commissaire des guerres d'Albon.

N°. VI.

Le dieu de la guerre.

« Je me suis échauffé, disait Buonaparte à ses familiers, le lendemain de la fameuse séance de Saint-Cloud, je me suis échauffé et j'ai fini par une mauvaise phrase : *le dieu de la guerre est avec moi.* Les français ont le tact des convenances ; à peine eus-je prononcé ces paroles qu'un murmure général me fit sentir mon tort. Mais que voulez-vous ? Ils m'ont gâté le long de la route ; ils

m'ont tant répété ces mots, de Marseille à Paris, qu'ils me sont restés. »

(*Extrait du Rédacteur, journal officiel*, n°. 1429.)

Voilà au moins une sorte de franchise, et un aveu très singulier dans la bouche d'un homme si étranger à toute espèce de franchise.

N°. VII.

Proclamation du général en chef Buonaparte.

19 Brumaire, onze heures du soir.

A mon retour, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités; tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui : j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le conseil des anciens m'a appelé, j'ai répondu à son appel. Un plan avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété (MM. Fouché, Syeyes, Rœderer, Regnault-de-Saint-Jean-d'Augely, Garat, Cambacerès, Talleyrand-Périgord, Volney). Ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence, le conseil des anciens a résolu la translation du corps législatif à Saint-Cloud. Il m'a chargé de la disposition de la force armée nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos

armées, à la gloire nationale, d'accepter le commandement.

Les conseils se rassemblent à Saint-Cloud. Les troupes républicaines garantissent la sûreté au-dehors; mais des assassins établissent la terreur au-dedans. Plusieurs députés du conseil des cinq-cents, armés de stilets et d'armes à feu, font circuler autour d'eux des menaces de mort. Je me présente dans la salle, seul, sans armes, la tête découverte; aussitôt vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine. Les grenadiers accourent et m'enlèvent; les factieux intimidés se dispersent..... Et la patrie est sauvée!.....

Signé Buonaparte.

N°. VIII.

Récompense accordée au citoyen Thomas Thomé.

Citoyens Représentants,

Le corps législatif a déclaré, par la loi du 19 brumaire, que les grenadiers qui ont couvert le général Buonaparte, de leurs corps et de leurs armes, avaient bien mérité de la patrie.

Les consuls de la république ont pensé que ce témoignage honorable, qui suffirait seul au désintéressement de ces braves militaires, devrait cependant être accompagné d'un acte de la générosité nationale.

En conséquence, citoyens représentants, les consuls de la république vous font la proposition nécessaire et

formelle, d'accorder au citoyen Thomas Thomé une pension de 600 francs.

Signé, Syeyes, Bonaparte, Roger-Ducos.

(*Message des consuls à la commission législative, du conseil des cinq-cents, du* 3 *nivose an* 8.)

N°. IX.

Liste officielle des personnages qui furent nommés sénateurs à cette première époque.

MM. Syeyes, Roger-Ducos, Beaupuy, Bertholet, Creuzé-la-Touche, Cabanis, Cousin, Cornet, Dailly, Dubois-Dubay, Ducis, (Ducis refusa cet honneur), Fargues, Garat, Hatry, Kellermann, Lambrechts, Laplace, Lecoulteux, Lemercier, Lenoir-Laroche, Lacépède, Lespinasse, Monge, Pleville-Peley, Porcher, Rousseau, Besnier, Tracy, Vimar, Volney, Herwin, Cornudet, Chasset, Levavasseur, Journu-Aubert, Drouin, Caza-Bianca, Lagrange, Perée, Laville-Leroux, Clément-de Ris, Vien, Depeyre, Abrial, Regnier, Cretet, Davoust, Cholet, Perregaux, Praslin, Darcet, François de Neufchâteau, Villetard, Garan-Coulon, Vernier, Rœderer, Direz, Sers, Lazare-Lejean, Daubenton.

(*Moniteur du* 4 *nivose an* 8.)

N°. X.

Liste officielle des membres du Conseil d'etat, nommés à la même époque.

Section de la guerre. — Brune, *président*, Dejean, Lacuée, Marmont, Petiet.

Marine. — Gantheaume, *président*, Champagny, Dufalga, Fleurieu, Lescalier, Rédon.

Finances. — Defermont, *président*, Duchâtel, Devaines, Dufresne, Dubois, Jolivet, Regnier.

Justice. — Boulay, *président*, Berlier, Moreau de Saint-Méry, Emmery, Réal.

Intérieur. — Rœderer, *président*, Benezech, Cretet, Chaptal, Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, Fourcroy.

N°. XI.

Récompense accordée au citoyen Syeyes.

Citoyens Représentants,

Les consuls s'unissent au vœu unanimement manifesté par les deux commissions législatives, en vous proposant de décerner au citoyen Syeyes un témoignage éclatant de la reconnaissance nationale.

Le citoyen qui, après avoir éclairé les peuples par ses écrits, et *honoré la révolution par ses vertus désintéressées*, refusa d'abord la première magistrature, et ne l'accepta que par le sentiment des dangers dont elle était entourée, est assurément digne de la distinction que vous lui destinez, et sur laquelle un refus ne lui sera pas permis, lorsque les organes de la loi auront parlé.

Les consuls de la république, afin d'adhérer à votre désir, vous font la proposition nécessaire et formelle de décerner au citoyen Syeyes, à titre de récompense

nationale, la propriété de l'un des domaines qui sont à la disposition de l'Etat.

Signé, Roger-Ducos, Bonaparte,

Signé, Hugues-Bernard Maret, *secrétaire-général.*

(*Extrait du message des consuls à la commission du conseil des cinq-cents*, 29 *frimaire an* 8.)

On ne conçoit pas comment le citoyen Syeyes, auquel personne ne refuse de l'esprit, fut le seul homme dans Paris, qui n'eut pas celui de voir que ce message était une mystification d'un bout à l'autre.

N°. XII.

Extrait de la séance du Corps législatif, du 5 *nivose an* 8.

Le citoyen Syeyes écrit la lettre suivante.

Paris, 4 nivose.

Citoyens Représentants,

Le ministre de la justice vient de m'adresser une expédition de la loi du premier de ce mois, qui me décerne une récompense nationale.

Permettez que je me présente à vous, pénétré de sensibilité et de reconnaissance pour une marque aussi honorable de votre estime.

Salut et respect.

Signé Syeyes.

Digitized by Google

N°. XIII.

Adresse du Premier Consul aux Français.

4 nivose an 8.

« Rendre la républiqne chère aux citoyens, respectable aux étrangers, formidable aux ennemis, telles sont les obligations que nous avons contractées en acceptant la suprême magistrature.

» Elle sera chère aux citoyens, si les lois et si les actes d'autorité sont toujours empreints de l'esprit d'ordre, de justice et de modération.

» Elle sera imposante aux étrangers, si elle sait respecter dans leur indépendance le titre de la sienne; si ses engagements, préparés par la sagesse, formés par la franchise, sont gardés par la fidélité.

» Elle sera formidable aux ennemis, si ses armées sont fortement constituées; si chacun de ses défenseurs trouve une famille dans le corps auquel il appartient; si l'officier obtient, par un avancement régulier, la récompense due à ses talents et à ses travaux. »

(Rien n'était assurément plus séduisant, mais en même temps rien n'était plus trompeur que l'avenir que cette adresse nous promettait.)

N°. XIV.

Lettre du premier consul Buonaparte, au roi d'Angleterre.

République française. *Souveraineté du peuple.*

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Buonaparte, premier consul de la république, à S. M. le roi de la Grande Bretagne et d'Irlande.

Paris, 3 nivose an 8.

Appelé par les vœux de la nation française, à occuper la première magistrature de la république, je juge convenable, en entrant en fonctions d'en donner une communication directe à Votre Majesté.

La guerre, qui, depuis huit années, a ravagé les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'y a-t-il point de moyens de parvenir à s'entendre?

Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, dont la puissance et la force sont plus grandes que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à l'idée d'une vaine grandeur les bienfaits du commerce, de la prospérité intérieure et du bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est aussi glorieuse que nécessaire.

Ces sentiments ne peuvent être étrangers au cœur de V. M., qui règne sur une nation libre et dans la seule vue de la rendre heureuse.

V. M. ne verra dans cette ouverture que mon sincère désir de contribuer efficacement à une pacification générale, par une démarche prompte, franche et débarrassée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne prouvent dans ceux qui sont forts que le désir mutuel de se tromper.

La France et l'Angleterre, par l'abus de leur force peuvent long-temps encore, pour le malheur de toutes les nations, retarder le moment de leur épuisement absolu; mais j'oserai le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui enveloppe le monde entier.

Signé BUONAPARTE.

Lettre de lord Grenville au ministre des affaires étrangères à Paris.

Doworing-Street, 5 janvier 1800.

Monsieur, j'ai reçu et mis sous les yeux de S. M. les lettres que vous m'avez transmises, et S. M. ne voyant pas de raison de se départir des formes établies depuis long-temps en Europe, pour traiter avec les états étrangers, m'a ordonné de vous transmettre, en son nom, la réponse officielle que je vous envoye ci-incluse.

J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, etc.

Signé GRENVILLE.

NOTE.

Le roi a donné des preuves fréquentes de son désir

sincère pour le rétablissement de la paix en Europe. Un vain désir de gloire ne l'a jamais entraîné dans aucune guerre; il n'a en vue que de maintenir, contre toute aggression, les droits de ses sujets.

C'est pour le maintien de ces droits qu'il a repoussé une attaque qu'il n'a pas provoquée, et c'est pour les mêmes motifs qu'il est encore obligé de combattre.

La France a, depuis long-temps, porté le trouble et la désolation chez tous ses voisins. C'est à cet esprit aveugle de destruction que les Pays-Bas, la Hollande, la Suisse, l'Allemagne et l'Italie ont été successivement sacrifiés.

Tant qu'un pareil système continuera à prévaloir, tant que le sang et les trésors d'une nation nombreuse et puissante seront prodigués pour l'appuyer, l'expérience a démontré que la seule défense possible était celle des hostilités ouvertes. Les traités les plus solennels n'ont fait que préparer les voies à de nouvelles aggressions.

C'est uniquement à une résistance vigoureuse qu'est dû ce qui reste aujourd'hui en Europe de stabilité dans les propriétés, de liberté personnelle, d'ordre social, et de libre exercice de la religion.

Pour la sûreté de ces objets essentiels, S. M. ne peut donc point placer sa confiance dans une nouvelle assurance, ni dans une profession vague de dispositions pacifiques.

S. M. sera au comble de la joie quand elle verra que le danger auquel ses états, et ceux de ses alliés, ont été si long-temps exposés, a réellement cessé.

Digitized by Google

Mais le gage assuré, et le plus naturel de la réalité d'un tel changement, serait dans le rétablissement de cette dynastie qui, depuis tant de siècles, maintenait le bonheur intérieur de la France et la faisait respecter au-dehors. Un pareil événement éloignerait à l'instant, et dans tous les temps éloignera les obstacles aux négociations et à la paix ; il assurerait à la France la jouissance incontestée de son ancien territoire, et donnerait à toutes les autres nations de l'Enrope, pour leur tranquillité, cette sécurité qu'elles sont maintenant forcées de chercher par d'autres moyens.

Quelque désirable cependant qu'un pareil événement puisse être pour la France et pour le monde entier, S. M. n'y attache pas exclusivement la possibilité d'une pacification solide et durable ; S. M. ne prétend pas prescrire à la France la forme de son gouvernement; elle ne demande que la garantie de ses états et celle de ses alliés. Dès qu'elle l'aura obtenue, n'importe par quelle voie, S. M. embrassera avec ardeur l'occasion de se concerter pour une pacification générale.

Malheureusement elle n'en voit pas aujourd'hui la possibilité ; nulle garantie des principes qui dirigeront le nouveau gouvernement ; nul motif raisonnable pour juger de sa stabilité. Dans cette situation, il ne reste pour le présent à S. M., qu'à poursuivre une guerre juste et défensive, que son zèle pour le bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais de poursuivre au-delà de la nécessité à laquelle elle doit son origine.

Signé, GRENVILLE.

CHAPITRE Ier.

Comment, sous le gouvernement de Buonaparte, la guerre devait durer autant que lui.

Depuis huit ans la guerre embrasait l'Europe. La cause qui la perpétuait et les maux qu'elle entraînait étaient rejetés, par les républicains français, sur le compte de l'Angleterre, et, par l'Angleterre, sur celui du gouvernement républicain, ou plutôt sur le caractère même de notre révolution, qui avait excité toutes les passions, réveillé tous les courages, et brisé tous les liens sociaux.

Nous faisions une guerre de barbares avec tous les arts nés de la civilisation (1). Nos levées en masse, nos armées innombrables, leur marche tumultueuse et désordonnée avaient renouvelé, à la fin du dix-huitième siècle, le spectacle effrayant de ces débordements d'hommes qui, dans le cinquième siècle de

(1) Une femme, dont l'esprit d'observation ne peut être contesté (la baronne de Staël), écrivait, il y a plus de vingt ans : « Les Français sont des Barbares qui ont hérité de la civilisation de vingt siècles. »

notre ère, dévastèrent le Bas-Empire, bouleversèrent l'Europe, et firent frémir l'humanité.

Des ouvriers sortis de leurs ateliers, des paysans échappés de leur village, avec un bonnet sur la tête et un bâton à la main, devenaient, au bout de six mois, des soldats intrépides, et au bout de deux ans, des officiers aguerris et des généraux redoutables aux plus anciens généraux de l'Europe.

Lorsqu'une grande nation, composée tout entière de tels hommes, est une fois en mouvement, lorsque, par un de ces événemeuts terribles, et heureusement très rares dans le cours des siècles, elle a rompu tous les liens qui l'attachaient au repos, à l'honneur, à son souverain, la guerre devient un premier besoin pour elle, et un fléau toujours immiuent pour ses voisins.

Dès le seizième siècle, Barclay avait fort bien dessiné le caractère des Français, sous le rapport militaire. « C'est une nation, dit-il, su» périeurement brave, et présentant chez elle » une masse invincible; mais, lorsqu'elle se dé» borde, elle n'est plus la même; de là vient » qu'elle n'a jamais pu retenir l'empire sur les » peuples étrangers, et qu'elle n'est puissante » que pour son malheur. » (*Barclaïus in Icone animorum.*)

Les courts intervalles de paix n'étaient que des suspensions d'hostilités, et ne devaient être employés qu'à aiguiser de nouvelles armes, qu'à lever de nouvelles troupes, qu'à méditer de nouvelles conquêtes.

Le comité de salut public, le directoire et Buonaparte sortis de la même souche ont dû se conduire par les mêmes principes, et se laisser entraîner par le même torrent.

Les uns et les autres ne pouvaient vivre que de guerre, parce que la guerre seule couvrait le vice de leur origine, les fautes de leur administration, et noyait dans le sang les remords de leur conscience. La paix les mettait à découvert, et les exposait nus à tous les regards comme à tous les coups. Ils devaient donc faire la guerre.

Avaient-ils renversé une puissance voisine? ils redoutaient celle qui la touchait. De proche en proche leur fureur soupçonneuse et leur craintive politique enveloppaient les deux Mondes.

Eux qui n'avaient jamais rien pardonné, ils ne concevaient pas qu'on pût leur pardonner des attentats qu'ils éternisaient.

La guerre ne pouvait leur faire d'alliés que parmi leurs semblables. Il fallait donc généraliser les crimes et s'entourer d'usurpateurs

pour légitimer l'usurpation dont ils étaient coupables.

Buonaparte, on n'en saurait douter, avait fait ce calcul et ce raisonnement. Tout le monde se souvient du propos qu'il tint alors : *Avant dix ans d'ici je serai le chef de la plus ancienne dynastie de l'Europe.*

Déjà plus de trente souverains avaient brigué son alliance ; déjà l'Autriche elle-même avait consenti à recevoir de ses mains le présent funeste de la république de Venise renversée et saccagée par ses soldats.

Mais ce qui rassurait nos esprits, c'est qu'il existait encore deux grandes puissances qui n'avaient ni fléchi sous ses armes, ni pris confiance en ses traités. Autour de ces deux puissances les états chancelants pouvaient se rallier encore ; elles pouvaient servir à la fois de guide, de consolation et de centre à quiconque ne voudrait pas se soumettre au joug de l'usurpateur. L'une presque inaccessible par son éloignement et ses forces militaires, l'autre presque invulnérable derrière ses remparts maritimes, encore intacte dans tous ses établissements, moins fière de son opulence que de l'emploi qu'elle en savait faire, redoublant d'énergie à mesure que les courages mollis-

saient ailleurs, et défendue par le triple bouclier de la puissance, des lumières et de l'esprit public (1).

Tant que la France ne parviendrait pas à subjuguer l'Angleterre et la Russie, l'indépendance des autres états de l'Europe conservait toujours deux ancres sur lesquels leur résistance pouvait se former et s'affermir.

L'Angleterre fidèle à ses principes avait déjà fait sentir au cabinet d'Autriche que le traité de Campo Formio n'était qu'une honteuse collusion et une transaction d'autant plus humiliante pour lui, qu'elle l'avait dépouillé d'une partie très réelle de ses états pour des indemnités illusoires.

De son côté le premier consul, qui regrettait toujours ses conquêtes d'Italie, ne songeait qu'à les ressaisir, et employait à cet effet les pamphlets, les insinuations, les promesses et tous les genres de corruption, dont il avait fait une étude approfondie. Des agents envoyés par lui à Gênes, à Milan, à Florence, à Turin ne cessaient d'exciter les gouverneurs à la guerre contre les Français, et les peuples à la révolte contre leur gouvernement. Chaque jour on im-

(1) Le camp de Boulogne en 1804, et la campagne de Moscou en 1812, ont mis ces deux vérités au grand jour.

primait dans le *Moniteur* un manifeste rempli d'injures contre l'Autriche ; chaque jour on faisait partir pour l'Italie tantôt des brochures incendiaires, dans lesquelles on peignait l'Autriche comme un vautour altéré de sang, et tantôt des chansons, dans lesquelles on la représentait comme expirante et prête à tomber dans l'abîme que son ambition avait creusé sous ses pas. Les peuples d'Italie sont plus souples, mais beaucoup moins crédules que celui de Paris. Ils savent prendre leur parti devant la force qui exige leur soumission, mais ils refusent nettement de croire à l'imposteur qui leur débite des absurdités.

Il leur parut absurde que les français encore teints du sang qu'ils avaient versé à Milan, à Pavie, à Lugano, etc., et chargés des dépouilles qu'ils avaient extorquées par les moyens les plus violents, leur prêchassent de Paris une doctrine de modération qu'ils n'avaient jamais mise en pratique, et rejetassent sur l'Autriche, les vols, les massacres, les emprunts forcés, le pillage, dont ils s'étaient rendus coupables pendant les trois années qu'ils avaient gouverné militairement l'Italie (1). Ils s'en souve-

(1) On trouve dans le *Mercure britannique*, N°. X, un relevé fort étendu, et qu'on assure authentique, des sommes que

naient, et l'Autriche accusée par Buonaparte fut acquittée par eux.

La guerre n'en fut pas moins déclarée, ou, pour parler comme l'histoire, la guerre continua avec plus d'ardeur que jamais. Moreau qui avait déjà passé le Rhin, reçut ordre d'aller combattre le prince Charles : et Buonaparte partit de Paris le 15 floréal an VIII, à trois heures du matin, pour aller se mettre à la tête de l'armée de réserve, qui marchait à grands pas vers l'Italie.

---

les Français ont enlevées d'Italie pendant trois ans. (Voyez les *Pièces justificatives*, N°. I.)

CHAPITRE II.

Campagne du premier consul en Italie; Bataille de Marengo.

L'ARMÉE autrichienne, sous le commandement du feld-maréchal, M. de Mélas, manœuvrait en Piémont, dès les premiers jours d'avril, pour empêcher la jonction des généraux français, Suchet, Miollis et Masséna. Savone venait d'être prise; et par une nouvelle méthode de faire la guerre, le général Suchet ordonna à la garnison retirée dans la citadelle *de brûler la ville, si l'ennemi ne l'évacuait sur le champ* (1). La garnison aima mieux se rendre et Savone fut sauvée de l'incendie. De son côté Miollis fut attaqué et battu dans la rivière du Levant. Masséna, surnommé *le fils aîné de la victoire,* ne fut pas plus heureux à Nice et à Conégliano. Obligé de se retirer dans Gènes, il y soutint avec honneur un siége long et meurtrier.

(1) Voyez la lettre du lieutenant-général Suchet, dans le *Moniteur*, floréal an VIII.

Il était temps que le premier consul vînt avec son armée de réserve rétablir les affaires en Italie. L'ennemi, maître de la Corniche et du Mont-Cénis, ne lui avait laissé d'autre chemin à prendre que celui du Grand-Saint-Bernard, au pied duquel il arriva dans les dernier jours de floréal (le 12 mai 1800).

A la vue de cette haute montagne, qu'il fallait escalader, l'armée française hésita. « Soldats, s'écria le général Berthier, l'armée » du Rhin remporte des victoires éclatantes; » celle d'Italie, commandée par le premier » consul en personne, laissera-t-elle flétrir ses » lauriers? non, non, vous êtes toujours les » braves qui se sont illustrés dans les armées. » Les grandes promesses et de larges distributions d'eau-de-vie suivirent cette proclamation, les grenadiers donnèrent l'exemple de l'audace, toute l'armée les suivit et la montagne la plus escarpée des Alpes fut escaladée, en huit heures.

Ce fut le premier prodige de cette campagne, et non le seul. Il était même plus difficile de descendre la montagne que de la gravir. La descente était à pic, à travers des précipices et des crevasses formées par la fonte des neiges. Le froid était excessif, la route n'était point tracée. Comment faire descendre des chevaux,

des canons, des caissons dans ces profonds abîmes? on en vint à bout. Après quarante-deux heures de travaux inouïs et de souffrances inexprimables, l'armée se trouva au bas de la montagne. Les Français seuls et Annibal étaient capables de tels efforts.

Ils n'étaient pas au bout de leurs maux. Avant d'entrer en Italie, il fallait nécessairement prendre le fort de Bard, bâti sur un rocher en pain de sucre, qui, tant par sa situation sur les bords de la Doire, rivière profonde, rapide et dangereuse, bordée des deux côtés de rocs inaccessibles, que par les défenses que l'art avait ajoutées à la nature, devait arrêter six mois une armée qui n'avait pas de vivres pour six jours. Il fallait, disons-nous, prendre ce fort, ou remonter le Saint-Bernard, dont la seule idée faisait frémir le soldat le plus intrépide. Il fallait prendre ce fort et très promptement, si l'on voulait que l'armée ne fût pas prise, comme dans un trébuchet, par celle du général Mélas, qui pouvait arriver d'un moment à l'autre.

Une garnison de cinq cents hommes et vingt-deux pièces de canon le défendaient. On ne pouvait y arriver que par un escalier fort étroit et pratiqué dans le roc. Dix hommes et deux pièces d'artillerie pouvaient tout arrêter et terminer la campagne. Tous ces obs-

tacles disparurent devant le courage indomptable de nos grenadiers. Après des peines incroyables, ils trouvent moyen de hisser deux pièces de canon dans le clocher de la ville basse; et aussitôt ils battent en brèche le château. La garnison effayée d'un feu qui paraissait venir du ciel, croit avoir affaire à des êtres surnaturels, pense que toute résistance est inutile, et se rend prisonnière de guerre.

Ce fut alors seulement que l'armée française, victorieuse de tant d'obstacles, crut qu'elle était invincible; et cette opinion ne contribua pas peu à la rendre telle.

Buonaparte marcha à grandes journées vers Milan, où il entra sans difficulté le 13 prairial. Il y resta sept jours, au bout desquels ayant appris que le général Mélas qui, par d'inconcevables motifs, était jusqu'alors resté tranquille à Turin, avait enfin rassemblé ses forces, et venait au-devant de lui; il lui épargna la moitié du chemin, et alla le chercher.

Les deux armées se rencontrèrent le 24 prairial, dans les plaines de Marengo. L'armée française était forte de soixante-quatre mille hommes d'infanterie et de six mille de cavalerie : celle d'autriche avait cinquante cinq mille hommes d'infanterie et dix-huit mille de cavalerie.

Digitized by Google

Une bataille était inévitable. Les deux armées la désiraient également, les autrichiens, pour assurer leurs derniers triomphes; les français pour venger leurs défaites.

Le 25 (14 juin), à la pointe du jour, les Autrichiens commencèrent l'attaque, d'abord assez mollement, plus vivement ensuite; et enfin avec une telle furie que les Français furent enfoncés de tous côtés. Dans ce moment affreux où les morts et les mourants jonchaient la terre, le premier consul, placé au centre de sa garde, paraissait immobile, insensible, et comme frappé de la foudre. Vainement ses généraux lui dépêchaient coup sur coup leurs aides-de-camp pour demander des secours, vainement ses aides-de-camp attendaient ses ordres, il n'en donnait aucun; il donnait à peine signe de vie. Plusieurs pensèrent que, croyant la bataille perdue, il voulait se faire tuer; d'autres, avec plus de raison, se persuadèrent qu'il avait perdu la tête et qu'il ne voyait, et n'entendait plus rien de ce qui se disait et de ce qui se passait autour de lui. Le général Berthier vint le prier instamment de se retirer; au lieu de lui répondre, il se coucha par terre.

Cependant les Français fuyaient à toutes jambes; la bataille était perdue, lorsque tout à coup

on entend dire que le général Desaix arrive avec une division de troupes fraîches; bientôt après, on le voit paraître lui-même à leur tête : les fuyards se rallient derrière ses colonnes, leur courage est revenu. La chance tourne. Les Français attaquent à leur tour avec la même furie qu'ils ont été attaqués, et brûlent d'effacer la honte de leur défaite du matin.

Le général Mélas, surpris, étourdi de ce revers de fortune, dégarnit son centre pour étendre ses ailes, et commet, en cela, une faute irréparable : Desaix la voit, et en profite; il enfonce le centre avec la rapidité de la foudre, tout ploie devant lui, il tient la victoire; et c'est alors qu'il est atteint d'une balle, et frappé d'un coup mortel.

Il n'a que le temps de dire au jeune Lebrun, fils du troisième consul : *Je meurs avec le regret de n'avoir pas assez vécu pour mon pays.*

Buonaparte, qui avait recouvré l'ouïe et la parole, apprend cette nouvelle, et s'écrie avec une feinte douleur : *Ah! pourquoi ne m'est-il pas permis de pleurer!*

Il traverse le champ de bataille couvert de morts et de blessés; quelques-uns de ces derniers lui montrent leurs blessures et implorent

les secours de l'art d'Esculape. Il leur répond : *Je regrette de n'être pas blessé comme vous, pour partager vos douleurs.*

Cette victoire nous coûta sept mille cinq cents hommes et six mille blessés ; mais elle fut décisive.

Le général Mélas s'était jeté au plus fort de la mêlée ; il eut deux chevaux tués sous lui, et reçut une blessure au bras. Il conservait dans sa retraite plus des trois quarts de son armée, et toutes les forteresses du Piémont et de la Lombardie.

Quelle est donc la raison qui, dans cette situation, le détermina à signer un honteux armistice, et à faire d'aussi grands sacrifices que s'il ne lui fût pas resté un seul soldat ? On a dit qu'il avait été frappé d'une terreur panique, et qu'il avait cru voir le ciel lui-même armé contre lui ; mais c'est un conte qui ne mérite aucune croyance. D'autres ont essayé de justifier sa résolutiou par une mutinerie qui s'éleva dans son armée, et que l'on croit avoir été fomentée par son ennemi. Nous n'en savons rien ; nous n'affirmerons rien.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, par l'armistice qui fut demandé par lui sur le champ de bataille, et signé le 27 (16 juin) à Alexandrie, il livra aux Français Alexandrie, Tortone,

Milan, Turin, Pizzighitone, Urbin, Plaisance, Coni, Savone, Gènes ; Gènes, que ses troupes venaient de prendre tout récemment après un siége de quatre mois. En un mot, il céda d'un trait de plume, et après une bataille qui ne lui avait coûté que cinq mille huit cents hommes, toute l'Italie, dont la conquête avait coûté à l'Autriche tant de sang et de trésors. Il faut le répéter : cela est inconcevable ! et Buonaparte eut un moment raison de se croire *heureux*.

CHAPITRE III.

Paix de Lunéville.

L'EMPEREUR d'Autriche, battu à Marengo par Buonaparte, et à Hohenlinden par Moreau, commençait à craindre pour sa capitale, dont Moreau n'était plus qu'à cinq journées. Le danger présent lui fit fermer les yeux sur le danger plus grand de séparer sa cause de celle de l'Angleterre, et de traiter avec un vainqueur insolent et incapable de rien céder des droits les plus étendus de sa victoire ; il céda à la peur, se soumit à sa destinée, et demanda la paix.

Buonaparte qui, dans toutes ses proclamations, dans ses décrets, dans les notes du *Moniteur*, dans les instructions qu'il envoyait aux préfets, ne parlait que de *paix*, sans avoir la moindre envie de la faire, ne put néanmoins refuser d'en écouter les propositions de la part de l'Autriche, sous peine d'être ouvertement démasqué aux yeux des Français, qu'il avait encore quelque intérêt de ménager. Il était d'ailleurs le maître d'insérer dans le traité telle condition, ou tel article si artificieusement tourné,

que, quinze jours ou un mois après la signature, il était assuré de recommencer la guerre, si cela lui convenait. Personne plus que lui ne sut jeter des germes de guerre dans les traités de paix.

Lunéville fut désigné pour le lieu des conférences. Il y envoya son frère Joseph Buonaparte (1) en qualité de plénipotentiaire, et lui adjoignit, en qualité de secrétaire d'ambassade, M. Laforêt, qui fut le véritable négociateur. M. le comte de Cobentzel fut le plénipotentiaire d'Autriche. Dès le lendemain le protocole fut ouvert, et les négociations se suivirent, sans interruption, pendant quarante jours, au bout desquels le traité fut conclu et signé le 20 pluviose an IX (le 9 février 1801).

Par l'article II de ce traité, l'Autriche confirmait, de la manière la plus solennelle, la

(1) Joseph Buonaparte, l'aîné de cette nombreuse et détestable famille, est un homme médiocre de toutes manières, médiocre en bonté, en esprit, en talent; aimant le plaisir, la table et les femmes; incapable d'application, et d'une méchanceté réfléchie : *Magis extrà vitia quàm intrà virtutes.* Son frère le nomma roi, d'abord à Naples, ensuite en Espagne : il n'a fait ni bien ni mal de lui-même dans ces deux pays; mais il laissait faire le mal à ses ministres, à ses courtisans et à ses maîtresses.

cession des provinces belgiques à la France, et renonçait, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, à tous ses droits et titres auxdites provinces, « lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la république française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent. »

Par l'article VI, S. M. l'empereur et roi consent, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, à ce que la république française possède désormais en toute souveraineté les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin qui faisaient partie de l'empire germanique.

Par l'article V, le grand-duc de Toscane renonce, pour lui et ses successeurs, au grand-duché de Toscane et à l'île d'Elbe, en faveur de l'infant duc de Parme.

Par l'article XII, S. M. impériale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres qu'elle pouvait avoir avant la guerre sur tous les pays qui, aux termes du traité de Campo-Formio, font actuellement partie de ladite république.

De son côté, la république française consent, par l'article III, à ce que l'empereur et roi possède en toute souveraineté et pro-

priété, l'Istrie, la Dalmatie, les îles vénitiennes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise et pays compris entre les états héréditaires de S. M., la mer Adriatique, et l'Adige, depuis sa sortie du Tirol jusqu'à son embouchure dans ladite mer, etc.

Cette paix, qui assurait tant d'avantages à la France, fut suivie de la paix avec les rois de Naples, de Suède et de Portugal, avec la Porte, avec l'empereur de Russie, avec les États-Unis d'Amérique, avec l'électeur de Bavière et la régence d'Alger.

La France respira pendant quelques jours; il faut même en convenir, la France crut voir dans tous ces traités de paix le gage des bonnes dispositions de son premier magistrat. Ce fut le moment où Buonaparte parut s'occuper plus attentivement des soins de l'administration, organisa les tribunaux, établit la banque, donna quelques encouragements aux sciences et aux arts, accorda des prix à l'industrie, répara les grandes routes, et annonça le projet des grands embellissements qu'il a faits depuis à Paris. Ce fut aussi le moment où il recueillit, pour la première et dernière fois de sa vie, dans les applaudissements de la nation, le prix de ses victoires et de ses travaux.

Par l'effet de tous les traités dont nous ve-

nous de parler, l'Angleterre restait le seul ennemi que nous eussions dans l'uuivers. Buonaparte s'était mis en tête d'en faire l'ennemi du genre humain; et il avait imaginé, pour cela, le plus faux et le plus absurde des systèmes : c'était de lui fermer tous les ports de l'Océan et de la Méditerranée : comme si l'intérêt, cent fois plus puissaut que tous ses décrets, ne devait pas lui en ouvrir les portes; comme s'il n'y avait pas moyen de faire arriver les denrées coloniales par la Russie, quand elles ne pouvaieut plus approcher des côtes de France, d'Espagne ou d'Italie; comme si enfin il n'était pas possible de faire des échanges en haute mer, quand ces échanges étaient interdits dans les ports. Le premier consul ne put jamais comprendre ces idées simples, parce qu'elles contrariaient son opinion favorite. Il avait juré de ruiuer le commerce de l'Angleterre; et, en attendant, il lui faisait une guerre d'injures, qui le rendit un objet de mépris et de pitié pour tous les hommes sensés du continent.

CHAPITRE IV.

Guerre de plume et d'injures.

Quelques améliorations dans les actes, dans les formes et dans les principes du gouvernement de Buonaparte, ne nous empêchèrent pas de prévoir avec inquiétude les désordres et les malheurs que devait encore produire en France et en Europe l'influence toujours subsistante des hommes dépravés que la révolution avait mis en évidence, auxquels une fausse opinion accordait quelques talents, qu'une plus fausse opinion rendait redoutables au pouvoir, et que, par cette raison, Buonaparte avait appelés auprès de lui et nommés à des places éminentes.

Cette influence se faisait particulièrement sentir dans les journaux qui leur étaient vendus, et dans la plupart des opérations diplomatiques qui leur étaient confiées.

A l'époque où nous sommes arrivés, tous les journalistes reçurent l'ordre de payer chaque jour un tribut d'injures aux Anglais.

Parce que les Anglais n'avaient pas voulu entrer dans le plan de pacification que le pre-

mier consul avait conçu pour le *bonheur commun*, ils furent accusés par lui d'être les auteurs de toutes les guerres que nous avons soutenues depuis quatre cents ans ; de nous faire la guerre avec des armes empoisonnées ; d'exciter les peuples à la révolte contre leurs souverains, et les enfants à l'insubordination contre leurs parents ; de payer des brigands dans toutes les cours de l'Europe pour assassiner les rois, et d'endoctriner les *chauffeurs* qui désolaient nos campagnes (1) ; de faire de la fausse monnaie pour payer les espions qu'ils entretenaient dans le sénat, dans le conseil d'état et dans le tribunat....; en un mot, de tous les crimes qu'une imagination aussi ardente que celle de Buonaparte pût inventer.

Il crut, en conséquence, pouvoir retourner contre eux les armes qu'il les accusait d'employer contre nous.

Il envoya en Angleterre des émissaires char-

(1) Les chauffeurs ! On appelait ainsi des scélérats d'une nouvelle espèce, qui parcouraient les campagnes, et forçaient les hommes et les femmes à leur délivrer l'argent qu'ils avaient caché, en leur brûlant la plante des pieds. Ces exécrables scélérats avaient puisé leurs principes dans l'exécrable livre de *Justine*, dont ils ont plus d'une fois cité de longs fragments devant les juges chargés d'instruire leur procès et d'en délivrer la terre.

gés, les uns de faire assassiner les émigrés et les princes de la maison de Bourbon (1), les autres de corrompre l'opinion publique par la voie des journaux; d'autres enfin de prêcher la sédition et de soulever la canaille contre les propriétaires : il poussa l'oubli de toutes les bienséances au point de faire écrire dans son propre journal, dans le journal officiel, la phrase suivante, empruntée des discours de Marat.

« *Que le peuple anglais se soulève contre un gouvernement oppresseur, et il trouvera dans les Français des libérateurs et des amis.* »

Paroles exécrables autant qu'insensées dans la bouche d'un homme qui ne faisait que de naître au pouvoir, et d'après les projets pacifiques qu'il avait annoncés.

Comme il n'avait pas plus attendu l'assentiment de l'Europe que celui de la France à son usurpation, il anticipait, dans cette absurde provocation, sur la sorte de prescription qui confirme tacitement toutes les usurpations; et, se mettant déjà au rang des plus anciens souverains de la terre, il ne voyait dans les se-

(1) Les nommés Montgaillard et Méhée, entre autres, furent chargés de ces horribles commissions. Le dernier ne s'en est pas caché, et, se jouant avec sa propre honte, il en a écrit l'histoire infâme sous le titre d'*Alliance des jacobins de France avec le ministère anglais.*

cours qu'il reprochait aux Anglais d'accorder aux royalistes de France, qu'un soulèvement contre son autorité; soulèvement qu'il lui semblait permis de repousser par un appel au peuple contre son gouvernement.

Mais il se trompait grossièrement; et les journaux anglais lui reprochèrent sans ménagement et son erreur et sa grossièreté.

« Avec plus de lumières et de bon sens, lui dirent-ils, vous auriez dû sentir, Monsieur, que, dans votre position, nouvellement parvenu au pouvoir souverain, et occupant depuis deux jours une place que vous disputent également et les royalistes et les républicains, vous avez pour ennemis naturels tout ce qui se trouve de républicains et de royalistes en France et en Angleterre.

« Vous auriez dû sentir que si la fortune vous donne dans ce moment des forces supérieures à celles de vos ennemis, vous n'en restez pas moins avec eux dans une infériorité constante de droit et de principes; et par conséquent, que vous devez songer à désintéresser ou à soumettre tous ces ennemis, et vous garder soigneusement de vous mesurer avec eux, soit par des conséquences puisées dans la politique de vos bureaux, soit par des comparaisons tirées de l'histoire de vos pareils. »

« Jusqu'à ce que le gouvernement d'un usurpateur soit sanctionné par le temps ou par l'assentiment général, on ne peut regarder comme coupables ni ceux qui lui obéissent, ni ceux qui lui résistent. Les grands intérêts de sûreté, de repos et de propriété, sont les mêmes dans les deux partis; et la force qui parvient à détruire cette opposition, en la noyant même dans le sang, ne saurait la flétrir (1). »

« L'appui que cette opposition peut obtenir des puissances en guerre avec la France, est absolument dans les termes du droit public : car il ne s'agit pas de renverser un gouvernement reconnu, mais de l'empêcher de s'établir au détriment des étrangers, et d'une grande partie des Français eux-mêmes. »

Telle fut la réponse que les publicistes anglais firent à la provocation du premier consul, et qu'il ne put jamais comprendre. Il n'y avait pas encore un an qu'il régnait, et il se croyait déjà le monarque le plus ancien de l'Europe, comme il en était le plus absolu. Né dans les dernières classes de la société, et parvenu à force d'intrigues, de bassesses et de violences,

(1) Ceci est relatif aux querelles des maisons d'York et d'Anjou, et, plus récemment, à celles des maisons d'Hanovre et de Stuart.

à s'affranchir de la misère, et à sortir de son obscurité native, il avait oublié complètement son origine et ses moyens d'élévation; il était vain, fier et dédaigneux, comme tous les parvenus : il ne pardonnait pas aux Anglais la liberté qu'ils prenaient souvent de se moquer de sa hauteur, de ses prétentions, et de ses fureurs. Il frémissait de rage au seul nom de MM. Pitt et Greenville, qui défendaient leur pays tantôt par la puissance des armes et tantôt par celle de la raison.

Il se plaignait continuellement des libelles, des pamphlets et des caricatures qui paraissaient contre lui à Londres; et lui-même publiait à Paris ou faisait publier des caricatures, des pamphlets et des libelles contre le gouvernement anglais.

Pour donner une idée de son talent en ce genre, nous citerons quelques phrases d'un article qui parut dans l'*Argus* (1), et qu'on lui attribua.

---

(1) Tel était le nom d'un journal qui se faisait dans les bureaux et par les soins d'un commis des relations extérieures. Son objet principal était d'injurier les Anglais; mais sa composition avait quelque chose de singulier, et qui mérite d'être rappelé. On le composait d'abord en français, puis on le traduisait en anglais pour les badauds, qui croyaient que ce journal venait d'Angleterre. Enfin, pour ceux qui ne savaient pas

« Ce n'est plus assez, disait-il, pour le gouvernement anglais, qu'une armée de libellistes employée à vomir journellement les injures les plus grossières contre la France. Soit que leur intarissable fécondité soit à bout, ou que leurs invectives absurdes ne secondent pas suffisamment à leur gré les louables desseins de ceux qui les paient, le ministère anglais vient de prendre un autre parti : c'est de faire distribuer par numéros une collection complète de satires et de chansons, pièces rimées ou en prose, que le fiel et de vieilles haines ont, depuis cent ans, mises au jour contre la France. La distribution en est confiée à tous les corps civils, militaires, ecclésiastiques ; aucun fidèle sujet de S. M. ne doit être privé des avantages d'un papier si précieux. Il faut croire que cette admirable production servira d'amusement aux volontaires, et même qu'elle trompera la faim de leurs femmes et de leurs enfants.... »

« Tels sont les honnêtes moyens que, dans la nécessité de cacher son embarras et ses bévues à un peuple réduit à des extrémités déplorables, emploie le gouvernement anglais. Qu'espère-t-il par là? entretenir dans l'esprit

---

l'anglais, on en traduisait les morceaux les plus saillants, c'est-à-dire, les plus injurieux, qu'on envoyait *par ordre* à tous les autres journaux.

des Anglais une haute idée de leur puissance; qu'il se détrompe, etc. etc. »

Ces misérables déclamations ne faisaient aucune impression sur l'esprit des gens éclairés. Mais dans la classe du peuple, des ouvriers, et des marchands, elles entretenaient des haines nationales, des erreurs superstitieuses, et des préjugés honteux. On était venu à bout de persuader aux uns et aux autres, que les Anglais étaient tout à la fois les plus rusés politiques de l'Europe et les dominateurs les plus insolents, le peuple le plus factieux et le plus esclave, des calculateurs profonds et des raisonneurs inaptes. On leur avait fait accroire qu'ils étaient la cause unique de tous les maux et de tous les crimes de la révolution; que c'étaient eux qui avaient brûlé les châteaux des nobles, pillé nos églises, démoli nos manufactures, égorgé nos femmes et nos enfants. Ce sont eux qui ont proclamé la loi des suspects par la bouche de M. Merlin; qui ont assassiné Louis XVI par les mains de la Convention; qui ont mis Buonaparte sur le trône pour épuiser d'abord tout le sang que nous avions dans les veines, et ensuite pour nous enlever nos colonies, nos vaisseaux, nos places maritimes, etc. . . . . Que n'ont-ils pas fait? Voyons maintenant jusqu'à quel point ces imputations sont fondées.

CHAPITRE V.

Des Anglais.

Il fut un temps, et ce temps n'est pas loin, où rien n'était bien fait en France, s'il ne venait d'Angleterre; alors, pour être à la mode, et paraître avec quelque avantage dans le monde, il fallait avoir au moins un chapeau, des bottes et un frack à l'anglaise. Nos chevaux, nos équipages, nos jockeys, nos meubles, tout était anglais. Nous faisions venir d'Angleterre nos livres et nos rasoirs, nos montres et nos rubans, les instruments de chirurgie et les joujoux de nos enfants. En un mot, tout ce qui venait de ce pays était admirable à nos yeux, avait droit à notre curiosité, excitait notre intérêt au plus haut degré.

Ce qui l'excitait surtout, et peut-être ce qui en était la source, c'était la liberté, dont ce peuple nous paraissait jouir à l'abri de sa constitution; c'était sa noble attitude devant le pouvoir; c'étaient les débats parlementaires; c'était enfin l'esprit d'opposition qui arrêtait les abus de l'autorité, sans mettre d'entraves à son exercice.

semblée constituante et de la convention, il ne suit pas que tout ce que produit l'Angleterre soit indigne de notre estime et de notre attention; il ne suit pas que Pope, Adisson, Dryden et Milton soient des écrivains méprisables; que MM. Pitt, Sheridan, Burke, Addington et Greenville soient des politiques d'antichambre; que Marlborough, Petersborough, Nelson et Wellington soient des capitans de comédie; il ne suit pas que tous leurs négociants soient des fripons, tous leurs médecins des ignorants, tous leurs orateurs des bavards, tous leurs soldats des lâches.

Voilà pourtant ce que voulaient et veulent encore aujourd'hui nous faire accroire ces jongleurs diplomatiques, accoutumés à ne penser que d'après leurs maîtres, et à écrire sous la dictée de Buonaparte. Ces messieurs se disent *bons Français*, parce qu'ils disent beaucoup de sottises aux Anglais. La preuve est singulière, et digne à tous égards et de leurs opinions et de leur conduite.

Mais ils nous permettront de dire qu'on peut être très bon Français, et croire que les Anglais sont une nation respectable, et noble rivale de la nôtre.

On peut être bon Français, et dire qu'ils ont un esprit public que nous n'avons pas; un

commerce florissant que nous n'avons pas; une marine formidable que nous n'avons pas; des manufactures opulentes que nous n'avons pas; une liberté civile que nous n'avons pas (1); un habile pilote, enfin, que nous n'avons pas.

Il nous plaît d'appeler ce grand pilote un *grand scélérat;* mais cette injure et toutes celles que lui prodiguent l'*Argus* et le *Moniteur,* ne lui ôtent rien de l'estime générale qu'on lui accorde en Europe, et ne l'empêchent pas de dormir.

Il a plu au premier consul de le mettre à la tête des complots qui se formaient alors contre sa vie; le premier consul était frappé d'un vertige, et croyait que tous ses ennemis étaient des lâches, et qu'on ne pouvait lui faire la guerre sans chercher à l'assassiner.

---

(1) Ceci était écrit sous Buonaparte, et pendant le ministère de M. Pitt.

CHAPITRE VI.

La vie du premier consul est menacée; Machines infernales.

Les complots qui tendent à renverser un gouvernement ne sont point des crimes de tous les temps et de tous les lieux. Flétris dans un temps, il sont glorifiés dans un autre; l'opinion les juge différemment dans les républiques et dans les monarchies : le premier des Brutus enlève encore aujourd'hui notre admiration, et le second nous fait horreur. Malheur à celui qui succombe en ces occasions! Si le fils de Cromwell eût hérité du génie de son père, le cadavre de celui-ci aurait été déposé à Westminster et non pas jeté aux gémonies.

Buonaparte n'ignorait pas que son usurpation blessait beaucoup d'intérêts, et avait produit beaucoup de mécontents; il devait donc craindre, et il craignait en effet, qu'on ne cherchât à le déplacer. Ses craintes, exaltées par sa lâcheté naturelle, lui faisaient voir des ennemis dans tous ceux qui n'étaient pas à ses pieds, et un assassin dans chaque ennemi.

Dès le 27 fructidor an VIII, c'est-à-dire

dix mois après son élévation, il se crut menacé d'une conspiration. Sa police, attentive à l'entretenir dans ses frayeurs, découvrit un premier complot, dont les auteurs avaient projeté d'assassiner le premier consul à la sortie du spectacle; ils furent arrêtés et conduits au Temple.

Le 18 vendémiaire suivant, un autre complot fut découvert; et, chose incroyable! celui-ci n'était que l'exacte répétition du premier. Voici comment le journal officiel en rendit compte.

« Dans les premiers jours de la seconde décade de vendémiaire, on fut instruit qu'un nommé Demerville avait distribué de l'argent, et que des scélérats bien connus fréquentaient sa maison. On sut, précisément le 17, que onze d'entre eux devaient se jeter sur le premier consul à sa sortie de l'Opéra. Ces individus étant connus, la police avait pris de sévères mesures de surveillance. Le 18, deux de ces sélérats, romains de naissance, dont un nommé Ceracchi et l'autre Diana, furent arrêtés dans les couloirs de l'Opéra. Ils étaient armés de coutelas. Demerville, et quelques-uns de ses complices, Topino-Lebrun, Lavigne, Darthey..... ont été arrêtés dans la nuit. Demerville et Ceracchi ont tout avoué. Ces misérables sont pour la plupart des individus accoutumés au crime par les massacres de septembre, etc. »

Cette nouvelle, répandue en ville, y produisit des sensations très différentes : les uns y attachèrent fort peu d'importance, les autres la nièrent tout-à-fait ; les autres enfin firent semblant d'en être alarmés, et allèrent exprimer en termes pompeux leurs alarmes au premier consul ; le conseil d'état, les tribuns, le sénat, le département, l'institut, etc., se présentèrent les uns après les autres au château, furent admis solennellement à l'audience, et dirent équivalemment :

« Citoyen premier consul, nous avons appris avec une profonde douleur l'accident qui vous est arrivé. Attenter à votre vie, c'est mettre en danger celle de tous les Français ; c'est le plus grand crime que les hommes puissent commettre ; c'est un crime de lèse-nation. Défendez-vous donc de votre générosité naturelle ; armez-vous de sévérité, et punissez tous ces coquins très promptement. »

Le citoyen Crassous de l'Hérault, président et organe du tribunat, ajouta à ces idées banales une idée particulière et qui mérite d'être remarquée. Il dit :

« Ne vous le dissimulez pas, citoyen premier consul, il y a eu tant de conspirations à tant d'époques et sous tant de couleurs diverses, qui n'ont été suivies ni de preuves ni de

jugements, *qu'une grande partie des bons citoyens est tombée à cet égard dans une incrédulité funeste* qu'il est temps de faire cesser.... »

Le premier consul répondit affectueusement à tous ces messieurs, « qu'il était bien sensible à leur attention, *mais qu'il n'avait pas eu peur*, parce qu'il avait autour de lui un piquet de cette brave garde, dont les misérables n'auraient seulement pas pu supporter les regards. »

Je ne sais jusqu'à quel point cette réponse martiale tranquillisa les sénateurs et les tribuns; mais il paraît qu'elle n'intimida pas beaucoup *les misérables* qu'elle menaçait.

Quelques jours étaient à peine écoulés, lorsque nous fûmes informés par la police, qu'un scélérat nommé Chevalier avait été surpris dans son domicile à fabriquer une machine inconnue, et *dont la destination ne pouvait être que dangereuse et criminelle*, disait le rapport du préfet de police.

« Cette machine, à juste titre nommée *infernale*, consistait en une espèce de baril cerclé en fer, lequel était rempli de balles, de marrons de six à sept livres de poudre, et auquel était fortement attaché un canon de fusil garni de sa batterie. »

Ledit Chevalier eut beau dire que sa ma-

chine était commandée par la marine, on lui prouva qu'elle était destinée à faire sauter le premier consul. Il fut arrêté avec les nommés Desforges, Gombaut-la-Chaise, Jumillard, Bousquet et Thibaud.

Qui n'eût cru que là devaient s'arrêter tous les complots, que c'était au moins la fin de ceux qui tendaient à faire sauter le premier consul par le moyen des barils de poudre?

Mais, ou c'était de la part des conspirateurs une folie qui les faisait courir évidemment à la mort, ou de la part de la police une grande stérilité d'imagination, qui ne lui permettait pas de varier l'arrangement de ses abominables contes. Nous étions destinés à dévorer le récit d'un quatrième complot, semblable, quant au fond, aux trois premiers, mais qui fut plus terrible dans ses effets. En voici le récit officiel, en forme de procès-verbal :

« Aujourd'hui (3 nivose), à 8 heures du soir, le premier consul se rendait à l'Opéra avec son piquet de garde. Arrivé à la rue St.-Nicaise, une mauvaise charrette, attelée d'un petit cheval, se trouvait placée de manière à embarrasser le passage. Le cocher, quoique allant extrêmement vite, a eu l'adresse de l'éviter. Peu d'instants après, une explosion terrible a cassé les glaces de la voiture, blessé

le cheval du dernier homme du piquet, brisé toutes les vitres du quartier, tué trois femmes, un marchand épicier et un enfant. Le nombre des blessés connu jusqu'à présent est de quinze. Une quinzaine de maisons ont été considérablement endommagées. Il paraît que cette charrette contenait une espèce de machine infernale. La détonation a été entendue de tout Paris. Une bande de roue de charrette a été jetée par dessus les toits dans la cour du consul Cambacérès. Le premier consul a continué son chemin, et a assisté à l'oratorio. »

Ce récit est inexact d'un bout à l'autre; le nombre des morts et des blessés y est considérablement diminué; ce n'est pas là ce que je blâme: ce que je blâme, c'est le sang froid avec lequel on nous raconte cet horrible événement; ce que je blâme, c'est le mensonge relatif au premier consul, qui alla bien à l'Opéra, mais qui n'assista point à l'oratorio. Ce que je blâme surtout, et ce qui m'indigne, c'est que si la police n'était pas le premier auteur du complot, comme on le crut généralement à Paris, elle en fut au moins complice, car elle en était instruite: elle pouvait en prévenir l'exécution, elle pouvait donc sauver la vie à vingt-cinq ou trente personnes, d'horribles souffrances à plus de deux cents qui furent

grièvement blessées, et la fortune à trente ou quarante propriétaires, dont les maisons furent ébranlées jusque dans les fondations par ce funeste accident. Elle connaissait les auteurs du complot, comme nous le verrons bientôt; pourquoi donc ne le prévint-elle pas, en les faisant arrêter? Que devons-nous penser de ces hommes qui, par des motifs secrets de politique ou d'intérêt, se jouent aussi légèrement de la vie et de la fortune des autres?

Il ne s'agissait plus seulement de propos tenus dans des cabarets, de conjectures hasardées dans les bureaux de la préfecture, de conspirations chimériques; il y avait ici un commencement d'exécution, il y avait une tentative évidente, une explosion terrible, des morts et des blessés. Il y avait un grand délit commis; quel en était le but, quels en étaient les auteurs? Le but apparent était de faire périr le premier consul; un but plus mystérieux et plus réel était celui de jeter sur sa personne un grand intérêt, de rappeler ses services, de présenter les suites funestes de sa mort, et enfin de le faire nommer consul à vie. Les anarchistes en étaient les auteurs, suivant le rapport du préfet de police; et, suivant celui du ministre, c'étaient les royalistes.

« Plusieurs des individus arrêtés, disait le pre-

mier, ont figuré parmi tout ce que la *démagogie* a de plus impur et de plus dégoûtant. Le 1er. et le 2 nivose, tous mes rapports me firent connaître que les *enragés* étaient en mouvement. » A la suite de ce rapport on condamna à la déportation cent trente individus qui avaient joué un rôle sous le règne de Robespierre.

« Dès le mois de brumaire dernier, dit le second, j'étais instruit que Georges, de retour d'Angleterre, en avait apporté de nouveaux projets d'assassinats, et des guinées pour enhardir et payer les assassins. Les auteurs de l'attentat du 3 nivose, tous agents de Georges, sont arrivés successivement, savoir : Joyau, dit d'Assas, le 13 brumaire; Labaye, le 17; Limoclan, le 20; St. Régent, le 30. Hyde arriva le 11 frimaire, et le même jour il rassembla à l'hôtel des Deux-Ponts les agents de Georges, et discuta avec eux les moyens de faire réussir l'attentat que le cabinet de Londres lui ordonnait de consommer promptement. Ce fut dans ce conciliabule que le complot prit, pour la première fois, un caractère fixe et déterminé. St.-Régent est celui qui a mis le feu aux poudres; jeté par l'explosion sur une borne, il a failli périr avec les victimes de son attentat : il est arrêté, ainsi que François Carbon. » A la suite de ce rapport, Carbon, St.-Régent, et

quelques autres prétendus royalistes, furent mis en jugement et condamnés à mort.

C'est ainsi que le premier consul frappait des deux mains, et croyait se défaire de tous ses ennemis, en faisant accuser successivement les royalistes et les jacobins de vouloir l'assassiner; et pendant que les tribunaux et les bureaux de la police ne retentissaient que des bruits d'assassinats, de complots et de conspirations, le peuple de Paris, *tombé à cet égard dans une incrédulité funeste*, suivant l'expression du C. Crassous de l'Hérault, entendait ces bruits sans émotion, voyait ces agitations sans y prendre part, et ne croyait pas plus aux rapports du préfet qu'à ceux du ministre de la police. Ce sont cette incrédulité d'une part, et de l'autre ces conspirations sans cesse renaissantes, qui déterminèrent l'auteur de cet écrit à publier, sous le manteau de la cheminée, le persiflage suivant (1).

(1) Ce persiflage paraîtra peut-être un hors-d'œuvre déplacé dans un sujet aussi sérieux que le nôtre, et nous le craignons nous-mêmes; mais nous avons pensé, d'un autre côté, qu'il pourrait distraire un moment l'esprit de nos lecteurs, fatigués de tous les objets déplaisants que nous sommes forcés de passer en revue avec eux, et nous l'avons laissé tomber de notre porte-feuille.

CHAPITRE VII.

Théorie des Conspirations.

Un orateur, d'une de nos assemblées délibérantes, disait un jour à la tribune, *qu'il y avait deux conspirations en permanence.* (Rapport du C. Bailleul sur le 18 fructidor.)

Il se trompait : il y a cent conspirations en permanence, il y en a mille, il y en a autant que d'intérêts divers. Qui se chargera de les compter ?

Faites-y bien attention, et vous verrez que nous sommes tous conjurés les uns contre les autres.

Ici c'est la cupidité du marchand qui conspire contre la bourse de l'acheteur; là, c'est la mauvaise foi du plaideur qui conspire contre la conscience des juges ; un auteur sifflé conspire contre les plaisirs du parterre, qui a conspiré d'avance contre le succès de sa pièce.

Ne voyez-vous pas les pauvres conspirer contre les riches, les fripons contre les honnêtes gens, et les journalistes contre le mauvais goût ?

Naguères le titre de *monsieur* conspirait contre le *citoyen*, et le *dimanche* contre la

décade; aujourd'hui encore vous voyez la *toise* conspirer contre le *mètre*, et les *provinces* contre les *départements*.

Feu Mercier conspirait contre Racine; David conspire contre Lebrun, et l'orchestre de l'Opéra contre celui du Conservatoire.

Vous appellerez cela folie ou malheur, si vous voulez; mais c'est un fait confirmé par mille et mille expériences : hommes et femmes, grands et petits, riches et pauvres, nous sommes tous des conspirateurs, non par la permission de la police, mais par la force des choses et par le vœu de la nature.

Que serait-ce si je rappelais ici les conspirations connues dans nos annales révolutionnaires sous le nom de *fromages*, d'*œufs rouges*, de *matelas*, de *mouchoirs*, de *portefeuille d'Entraigue*, de *charriot*, de *Kinglin*, des *affiches de Lyon*, des *papiers de Bayreuth*, et du 18 *fructidor* (1)?

Que serait-ce si je tenais compte des conspirations qui se trament toute la journée dans les salons et dans les tabagies, dans les cafés et dans les caves, dans les ateliers et jusque dans la chambre à coucher du premier consul? Cela ne finirait pas; et cependant il faut finir.

(1) Noms des différentes conspirations inventées ou découvertes par le directoire.

L'histoire générale des conspirations n'est au fond que celle des passions en activité. Nous laisserons volontiers à Mme. de Staël le plaisir de l'écrire, et à M. Benjamin Constant celui de lui fournir ses matériaux; mais nous, qui devons être plus modestes, nous nous bornerons au récit des trois conspirations banales dont il est si grand bruit aujourd'hui; savoir, des *Royalistes*, des *Jacobins* et de *Buonaparte*; et nous verrons en résultat que la première est la plus creuse, la seconde la plus effrayante, et la troisième la seule qui prospère.

Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci
Personat, adverso recubans immanis in antro.

§ 1er.

Conspiration des Royalistes.

« Ce sont les rois qui ont détrôné les peuples. »
(*Opinion de Manuel, procès de Louis XVI.*)

Qu'est-ce qu'un royaliste? c'est un imbécile dans l'ordre politique, dit Condorcet; c'est un monstre dans l'ordre moral, dit Chénier; c'est un assassin du peuple, dit Danton... Que signifient toutes ces qualifications? Pourquoi ne pas dire tout simplement : C'est un *conspirateur*. Ce mot dit tout; il condamne les royalistes en dernier ressort.

A qui en appelleraient-ils? L'univers entier est partagé entre leurs complices et leurs accusateurs. Ni les uns ni les autres ne peuvent être leurs juges.

On demande des preuves! Les preuves! je les trouve dans les dénonciations innocemment débitées à la tribune, et non moins innocemment écrites dans les journaux intitulés le *Rédacteur*, le *Moniteur*, l'*Ami des lois*, le *journal des Hommes libres*, le *Citoyen français*. En écoutant les unes, et en lisant les autres avec quelque attention, on apprend avec effroi que les royalistes attaquent les passants au coin des bois, égorgent les femmes dans leurs alcoves et les enfants dans leurs berceaux, et dévorent leurs victimes.

Dans ces mêmes discours on voit, et non sans indignation, que les royalistes passent leur vie à aiguiser des poignards, à préparer des torches, à mixtionner des poisons, à recruter des soldats, à *fanatiser* les peuples, à calomnier les armées, à solliciter toutes les places, à piller toutes les caisses, à brûler nos magasins, à vendre nos armes à l'ennemi, à s'entendre, tantôt avec le ciel pour faire tomber la foudre sur les Tuileries, et tantôt avec l'enfer pour faire sauter le premier consul dans la rue St.-Nicaise.

Rien n'est donc plus démontré que la cons-

piration des royalistes; de plus, jamais conspiration ne fut ni plus vaste ni plus dangereuse pour la république.

Elle est vaste, car elle embrasse tout l'univers : indépendamment des souverains qui nous gouvernent sous toutes sortes de dénominations, de rois, d'empereurs, de consuls, de pentarques, d'exarques, de doges et de caciques, je vois avec douleur que, nous autres gouvernés, nous nous laissons doucement parquer dans nos cités comme des moutons dans leurs bergeries; je vois de plus que chacun de nous, après avoir consenti à se donner le maître qui lui convient, ne serait pas fâché de le devenir à son tour. Depuis le plus humble des employés jusqu'au plus vain des ministres, tous sont bien aises d'avoir des flatteurs, des esclaves et un auditoire: n'est-ce pas là régner? n'est-ce pas là le vœu du genre humain? n'est-ce pas là ce qu'on appelle une vaste conspiration?

Ajoutez que c'est une conspiration très dangereuse, car elle menace la république d'une chute prochaine.

Ce sont les royalistes qui les premiers ont dit qu'*une république est une chimère*. Et pourquoi? parce qu'une république, si elle pouvait exister, serait *la chose de tout le monde*: ce qui implique contradiction.

Ce sont encore les royalistes qui ont dit

qu'une république était *un état contre nature.* Et pourquoi ? parce que la nature ne reconnaît point l'*égalité*, qui en fait la base; parce que, si nous étions tous égaux (1), nous serions tous rivaux ; et parce que, si nous étions tous rivaux, nous serions tous en guerre les uns contre les autres.

Il faut donc qu'il y ait un chef dans l'état, pour empêcher qu'il n'y ait plusieurs tyrans.

Il faut qu'il y ait une dynastie héréditaire, pour écarter les usurpateurs; il faut qu'il y ait un mouvement régulier, pour assurer notre repos et notre liberté.

C'est ainsi qu'avec des phrases dorées et des sophismes captieux, les royalistes sont parvenus à séduire les esprits, à corrompre l'opinion, à menacer la république d'une destruction prochaine et inévitable. Je sais bien qu'on y mettra bon ordre. Et comment cela ? en opposant aux royalistes des conspirateurs plus actifs.

§. II.

Conspiration des Jacobins.

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen Ademptum. (Virg.)

Les jacobins ! Ce mot a encore quelque chose d'effrayant, malgré l'habitude.

(1) Il n'y a d'*égalité* pour les hommes que devant Dieu. Mais il est bon de leur dire qu'ils en trouveront l'image devant la loi.

Je dis *encore*, parce qu'il faut y penser pour en sentir toute la profondeur. Nous sommes si légers, que nous reléguons déjà Robespierre dans le pays des monstres fabuleux, quoiqu'il ne soit mort que d'hier. Ses héritiers n'ont pas renoncé à sa succession; c'est pourquoi ils conspirent, et contre qui? tantôt contre les royalistes, et tantôt contre le gouvernement.

Le gouvernement qui vient de tomber (le directoire) faisait semblant de les craindre en public, et les encourageait en secret. Il ne les désignait jamais que sous le nom d'anarchistes, et j'en sais bien la raison.

C'était une ruse plutôt qu'une erreur. Les jacobins n'aiment pas plus l'anarchie que Buonaparte et Syeyes; mais ils ont besoin d'un moment d'anarchie pour arriver à la place des gouvernants. S'ils attaquent les lois, c'est pour en faire d'autres à leur profit; s'ils épouvantent les propriétaires, c'est pour le devenir à leur tour.

Que font-ils en cela, dont ils n'aient reçu l'exemple et la leçon? L'exemple, dans les fameuses journées du 14 juillet, du 10 août et du 18 brumaire; la leçon, dans ces mémorables paroles: *l'insurrection est le plus sacré des devoirs.* Qui a dit cela le premier?

Ce n'est donc ni le désir de s'emparer du

pouvoir, ni l'abus qu'ils en ont fait, qui m'étonne : le désir et l'abus sont dans la nature, comme toutes les passions et leurs excès.

Ce qui m'étonne, c'est la docilité avec laquelle ces hommes, si terribles dans leurs propos, déposent leur fureur, dès que ceux qui les emploient n'ont plus besoin de leurs services ; ce qui m'étonne encore, c'est l'alternative d'épouvante et de sécurité qu'ils nous inspirent, suivant qu'on a besoin de leur éloignement ou de leur présence.

Qu'ils conspirent, cela n'est pas douteux ; mais que ceux-là mêmes qui ont besoin de leurs complots, et qui les encouragent, finissent par en avoir peur, voilà qui est étrange.

Louvet n'avait pas si grand tort, en disant que *les jacobins et les royalistes se donnaient la main*. Ils se donnent la main, comme les enfants qui jouent à la bascule ; ils se rapprochent, comme les deux extrémités d'un arc, que l'on tend, pour le rendre meurtrier.

Il n'en est pas moins vrai que les jacobins n'aiment pas plus les royalistes de vieille roche, dont ils redoutent la vengeance, que les républicains de fraîche date, dont ils ont à punir la félonie.

Peut-être même gardent-ils plus de rancune à ces derniers, par la raison qu'entre parents

les haines sont plus ardentes. Ils conspirent contre les royalistes, quand le gouvernement les appelle autour de lui; ils conspirent contre le gouvernement, quand il les éloigne.

Cette double conspiration a des alternatives irrégulières de repos et d'action qu'il faut étudier dans les événements; c'est-à dire, que les royalistes peuvent être tranquilles quand le gouvernement prépare un 18 brumaire, et doivent trembler quand il a besoin d'un 18 fructidor.

§. III.

Conspiration de Buonaparte.

Des premiers mouvements spectateur immobile,
Il veut ravir les fruits de la guerre civile,
Sur nos communs débris établir sa grandeur.
(VOLTAIRE, *Catilina.*)

Que les royalistes et les jacobins se disputent les débris de la monarchie, c'est de bonne guerre qu'ils y vont; et le succès du vainqueur, en ôtant pour toujours au vaincu et l'espoir et les moyens de le troubler dans sa jouissance, ennoblira son établissement.

Mais qu'un tiers parti, composé de lâches déserteurs des deux autres, qui n'a ni les droits du premier, ni l'audace du second, ait conçu l'idée et trouvé le secret de profiter de leurs débats et de leurs méprises; les ait excités,

échauffés, inquiétés et battus les uns par les autres, sans que ni les uns ni les autres aient ouvert les yeux sur le scandale, l'indécence et la singularité de cet artifice, voilà certes un des problèmes de la révolution qui nous paraît le plus difficile à résoudre.

Dans ce temps-là, le gouvernement tâtait avec une sorte de timidité l'opinion publique; tantôt en faisant circuler le bruit qu'il avait l'intention de rétablir le trône des Bourbons; et tantôt en faisant répandre des brochures qui tendaient à prouver que le gouvernement monarchique était le seul convenable à la France. Voici à cet égard deux faits curieux et peu connus.

Buonaparte donna lui-même le canevas d'une brochure, qu'il fit composer sous ses yeux, et qui parut sous le titre de *Parallèle de César, de Cromwell et de Buonaparte.* On se doute bien que, dans ce parallèle, l'avantage lui restait tout entier; mais ce n'était pas là le but principal de l'ouvrage. Il essaya d'y prouver deux propositions : la première, que *le gouvernement monarchique était le seul qui convînt à la France;* et cela n'était pas difficile à établir: la seconde, *que Buonaparte était le seul homme en état de le relever et de le maintenir;* et celle-ci ne trouva que

des incrédules, et fit des mécontents. M. Fouché, ministre de la police, lui rendit un compte exact de cette impression; et, de concert avec lui, paraissant croire que cette brochure, qu'ils avaient fait tirer à cinquante mille exemplaires, était l'ouvrage des royalistes, ils la firent enlever un beau matin par leur agents, et publièrent que c'était un libelle infâme, criminel et contre-révolutionaire.

Dans le même temps, Mad. de Champcenets, qui voyait souvent Buonaparte, alla trouver M. Michaud, auteur des *Adieux à Buonaparte* (1), et le pria de rédiger un mémoire, pour prouver qu'il était de l'intérêt et de la gloire du premier consul de rendre le trône de France aux princes légitimes. Ce mémoire lui fut remis; et lorsqu'il en eut achevé la lecture, il se contenta de dire, dans ce langage trivial qui lui était familier : *la poire n'est pas mûre.* Mad. de Champcenets fut exilée quelque temps après, et mourut dans son exil (2).

Le grand art de Buonaparte, et peut-être le seul qu'il ait employé pour affermir son pou-

---

(1) Ouvrage écrit avec autant d'esprit que d'élégance, et dans lequel l'auteur donnait à Buonaparte d'utiles conseils, en lui faisant entrevoir une chute inévitable s'il ne les suivait pas.

(2) Ce dernier fait est extrait des *Adieux à Buonaparte.*

voir, était de tenir en continuelle fermentation les rivalités, les jalousies, les inquiétudes, les vengeances, les passions haineuses et cupides. Il savait occuper ses ennemis et ses amis à leur mutuelle désolation, tandis qu'il forgeait nos fers en secret, et qu'il établissait son empire sur la frayeur des uns, sur la cupidité des autres et sur la sottise de tous.

Il avait raison sans doute de veiller à sa sûreté; mais est-ce bien veiller à sa sûreté que de troubler incessamment celle des autres? et ne pouvait-on pas lui apprendre, que l'homme dont le salut ne repose que sur la perte de cent mille autres, est un ennemi du genre humain, dont cent mille hommes doivent méditer la perte? (1)

Je conviens que, pour assurer sa propre tranquillité, il avait raison de punir ceux qui la troublaient; mais il aurait eu cent fois plus raison, s'il ne les avait pas excités lui-même à la révolte, pour avoir occasion de les punir.

Je conviens enfin qu'on ne fait pas la guerre sans hommes et sans argent; mais étouffer les générations dans leur germe, et dessécher tous

---

(1) « Nous ne valons rien pour conspirer, disait Moreau; mais je connais un conspirateur auquel Buonaparte n'échappera pas : C'EST LUI-MÊME; *il se perd en nous perdant.* »

les canaux du commerce dans leur source, était-ce un bon moyen d'avoir de l'argent et des hommes?

D'où je conclus que Buonaparte conspirait, 1°. contre notre bourse; 2°. contre notre liberté; 3°. contre notre repos. Il conspirait contre notre bourse, lorsqu'après avoir dévoré les quatre cinquièmes des biens nationaux de la France, il livrait l'autre cinquième au pressoir de ses agents fiscaux ; lorsqu'il ne multipliait les loix prohibitives que pour vendre la permission de les enfreindre; lorsqu'il établissait, sous le nom de *droits réunis*, des taxes arbitraires sur les actes publics, et sur les denrées les plus nécessaires à la vie ; lorsqu'en fermant ses ports aux étrangers, il forçait les étrangers à fermer toute issue à l'écoulement de nos denrées.

Il conspirait contre notre liberté, lorsqu'après nous avoir enlevé celle de parler et d'écrire, il prenait lui-même celle de faire des lois, de nommer à toutes les places, de violer le secret des postes et l'asyle de nos maisons, de s'emparer des spectacles et des journaux, de nous incarcérer sans motifs, de nous déporter sans jugement, et de faire fusiller tous ceux dont il redoutait ou la censure ou les talents.

Il conspirait enfin contre notre repos, lors-

que, non content de nous mettre aux prises dans l'intérieur, il prolongait, de gaîté de cœur, la guerre avec l'Angleterre; lorsque, dans l'impuissance de se faire aimer, il ne songeait qu'à se faire craindre, en communiquant tantôt ses frayeurs et tantôt ses ressentiments à celui des deux partis qu'il avait trompé par de feinte caresses, afin de punir l'autre qu'il avait révolté par de criantes injustices.

De là résultait, 1°. une grande instabilité dans les actes du gouvernement; 2°. un découragement absolu dans l'esprit des gouvernés.

L'instabilité se faisait sentir, non-seulement dans les lois, qui ne sont, en révolution, que les fruits passagers de la victoire, mais dans le commerce de la vie, dont tous les ressorts se détendaient par la fatigue; dans les établissements de l'industrie, sans cesse arrêtés par des vexations nouvelles, ou découragés par des tracasseries imprévues; dans la morale, dont les bases antiques et sacrées étaient ébranlées par le fatalisme qu'il professait, et par l'absence de toute religion qui en était la conséquence; dans la politique, dont les maximes étaient subordonnées à l'intérêt du jour; et jusque dans les affections domestiques, qu'une inquisition

farouche ne manquait pas de rompre ou d'altérer, dès qu'elles inspiraient de l'ombrage au tyran.

A quelles inquiétudes ne devaient pas être livrés ceux qui réfléchissaient que dans tous les gouvernements possibles, la garantie des citoyens repose moins dans leur constitution que dans la probité du prince; et que le salut du nôtre exigeait impérieusement qu'il se choisît des conseillers parmi ses complices, sous peine de trouver des juges inexorables dans ses agents et ses conseillers?

Ainsi chacun, pénétré de ses maux particuliers, ne prenait plus de part à ceux de la grande famille. Ainsi les citoyens se trouvaient isolés les uns des autres, et le gouvernement était lui-même isolé des citoyens.

Ainsi nos victoires et nos défaites, les consuls et le sénat, les conspirateurs et la police, la république et la monarchie étaient devenus pour le peuple les objets d'une profonde indifférence.

Tel fut le pamphlet que nous arracha l'impatience du joug; et dont la fin, plus sérieuse que le commencement ne semblait l'annoncer, nous fait rentrer naturellement dans notre sujet, c'est-à-dire dans les mœurs du temps.

CHAPITRE VIII.

Tableau de Paris, en 1802.

Que faisait-on alors à Paris? on s'étourdissait sur l'avenir, on s'amusait, on jouait très gros jeu; on valsait à merveille, on donnait des repas splendides; on n'entendait parler que de fêtes, de bals et de spectacles; jamais il n'y eut autant de concerts, de jardins publics, de feux d'artifice, de traiteurs, de limonadiers, de marchandes de modes et de marchands de vin.

C'était une sorte de phénomène que ce luxe extraordinaire, et cette prodigieuse variété d'amusements née tout à coup au sein de nos agitations politiques, pendant une guerre désastreuse, et à la suite d'une révolution qui n'aurait dû laisser dans le cœur des uns que des remords, dans celui des autres que des regrets, dans l'esprit de tous que des souvenirs mélancoliques.

Pouvait-on considérer, sans un étonnement mêlé de chagrin, ce magnifique appareil d'opulence qu'étalaient à l'envi toutes les classes au milieu de la détresse publique, cet esprit d'in-

souciance sur la chose publique, et cette soif inextinguible de l'or unie à l'amour des plus folles dissipations?

Un jour suffisait pour créer des fortunes colossales, qu'un autre jour voyait renverser de fond en comble. Tel sorti de l'humble galetas de son père, logeait quelques jours dans un des palais du faubourg St.-Germain, et allait mourir à l'hôpital ou au fond de l'eau.

Tous les jours et dans tous les quartiers le son de quelques violons discordants appelait dans les tavernes, convertics en salles de bal, les artisans, les soldats, les grisettes; tandis que les salons, métamorphosés en autant de salles d'opéra, se remplissaient toutes les nuits de femmes charmantes, vêtues comme les grâces, et dansant comme des nymphes.

Dans les tavernes, on rappelait les goûts et les principes de la révolution, on conservait dans sa pureté originelle le ton, le langage, le costume et les manières des *sans-culottes*.

Dans les salons, on écartait avec soin, et même avec dédain, tout ce qui rappelait les souvenirs et les images de la république; on s'efforçait d'imiter le ton de l'ancienne cour, on se croyait revenu à celui de la bonne compagnie.

Les spectacles étaient suivis avec fureur. Mais

là ce n'était pas comme au bal ; chaque rang n'avait pas son théâtre particulier ; tous les rangs étaient confondus chez Nicolet comme à l'Opéra.

Le peuple, qui n'allait autrefois qu'aux spectacles du boulevard, se piquait dans ce temps-là d'aller à l'Opéra, aux Italiens, et même aux Français ; non qu'il eût gagné quelque chose du côté de l'instruction, ou que ses goûts fussent devenus plus délicats ; mais il avait perdu le sentiment de son humble position, et acquis pendant la révolution le cynisme des esclaves révoltés.

La cherté de la main-d'œuvre, effet d'une mauvaise police autant que de la dissémination des biens nationaux, avait répandu dans les dernières classes de la société une aisance momentanée, qui tourna au préjudice de leurs mœurs, et permit à l'artisan de satisfaire ses penchants pour la débauche grossière, en même temps que sa curiosité pour les plaisirs accoutumés des riches.

Nous avons déjà laissé entrevoir notre opinion sur la nudité des femmes, qui forma un des traits caractéristiques de cette époque, et qui, par cette raison, exige de notre part quelques lignes de plus.

« Jamais peut-être l'élégance et la commo-

dité ne se sont mieux réunies pour choisir le costume des femmes qu'aujourd'hui, écrivait alors un médecin (1.) Il ne resterait qu'un vœu à former, ce serait que la décence eût été appelée à ce conseil. »

« Et comment, disait un autre médecin (2), pourrais-je garder le silence sur les maux que multiplie chaque jour un prestige incompréhensible malgré la durée de son empire? Comment pourrai-je effacer de ma mémoire cette jeune personne qui, brillante de toutes les grâces et de la force de la jeunesse, jouissant à six heures du soir de la plus belle santé, est entraînée, sous le costume de la presque nudité, dans ces fêtes que l'on pourrait avec raison comparer aux saturnales des Romains, et rentre à minuit, saisie de froid, la gorge sèche, la poitrine oppressée, déchirée par une toux violente, et perdant bientôt la raison, en proie au feu dévorant de la fièvre, ne recevant de notre art, qu'elle implore, de légers soulagements que pour expier, dans les longues souffrances de la phthisie, et dans une fin prématurée, l'imprudence d'avoir exposé à tous les regards ce que la modestie lui ordonnait de voiler? »

---

(1) M. Marie de St.-Ursin.

(2) M. Desessartz.

Ce n'était point une crainte vaine qu'exprimait ici le Nestor de la médecine. Trop d'exemples confirmèrent ses présages funestes. Madame Ch. de Noailles mourut à dix-neuf ans, en sortant d'un bal, où, après quinze jours de couches, elle s'était exposée presque nue, et dans le costume de la mode. Dans le même temps, mademoiselle de Juigné, âgée de dix-huit ans, et mademoiselle Chaptal, âgée de seize, furent enlevées par la même cause à la tendresse de leurs parents. Dans le même temps encore, la princesse russe Tufaikin, âgée de dix-sept ans, mourut à Saint Pétersbourg, de l'épidémie des modes françaises, et pour avoir livré ses jeunes appas à l'inclémence de la saison, sous le costume dangereux qui aurait fini par dépeupler Paris et Pétersbourg de jeunes femmes, si l'exemple et la réflexion n'en avaient pas obtenu la réforme.

Buonaparte voyait avec satisfaction ces inconséquences, cette dissolution dans les mœurs, ce luxe corrupteur, ce goût effréné du plaisir, ces désordres dans les fortunes, parce qu'il pensait que toutes ces causes devaient produire tôt ou tard une sorte de dégénération dans le caractère national, affaiblir la résistance des mécontents, et détourner les regards des observateurs du plan d'envahissement qu'il suivait avec persévérance.

CHAPITRE IX.

Buonaparte est nommé consul à vie.

Ceux qui avaient pris la peine d'étudier la première constitution consulaire, n'avaient jamais cru à sa durée : ils avaient sous les yeux l'exemple des sept à huit constitutions précédentes ; mais dès quelle était l'ouvrage de Buonaparte, et qu'il avait juré de la respecter, ceux qui s'étaient fiés en ses promesses n'étaient-ils pas en droit de lui reprocher les actes où il la foulait aux pieds, sans autre formalité que celle de métamorphoser le sénat *conservateur* en sénat *violateur* (1) ?

On s'était grandement trompé sur l'institution du sénat : on avait cru pendant quelques jours que ce premier corps de l'état serait le contre-poids du pouvoir absolu ; on ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'en était que le vil auxiliaire.

La première fois qu'il fit parler de lui, ce fut celle où, s'érigeant en tribunal révolutionnaire, il déclara, au nom du peuple français, qu'afin de mieux conserver la constitution il était nécessaire d'en suspendre l'exercice en-

(1) Un étranger, M. Schlegel, appelait le sénat de France le *conservatoire impérial de la flatterie.*

vers les cent trente individus soupçonnés d'avoir pris part aux nombreuses conspirations dont nous avons parlé plus haut.

Sur le soupçon d'avoir participé à l'un de ces complots, cent trente individus furent donc, par un sénatus-consulte, condamnés à la déportation ; c'est-à-dire, à la plus grande peine qui soit prononcée par notre code criminel, après celle de mort !

Une autre violation de l'acte constitutionnel, moins frappante, peut-être, mais plus grave dans ses conséquences, fut l'expédient auquel eut recours le premier consul pour renouveler sur le tribunat et le corps législatif l'épurement qu'avaient éprouvé les deux conseils au 18 fructidor.

En ajoutant ainsi à la prérogative de faire élire pour tribuns et pour membres du corps législatif les hommes qui lui convenaient, celle de destituer les hommes qui ne lui convenaient pas, il s'assurait les moyens de rendre les deux corps muets par le fait, comme le second l'était déjà par le droit.

Je ne sais pourquoi il s'arrêta en si beau chemin, et pourquoi il ne les renvoya pas tous chez eux, et tribuns et législateurs et sénateurs. Par cette opération, il aurait économisé quelques millions, et la nation n'en eût pas été fâchée.

En ne se délivrant qu'à demi de l'importunité des contradicteurs, il fit un mauvais calcul. Jusqu'alors l'opposition des tribuns avait été si modérée, qu'elle n'avait pas mis le moindre obstacle à ses desseins, et il conservait par elle une apparence de liberté favorable à ses vues.

S'il était fondé à les écarter comme ayant outre-passé les limites de leurs pouvoirs, nous devions penser que toute espèce d'opposition allait devenir criminelle, et nous devions en conclure qu'on ne prendrait plus désormais la peine de nous tromper par les formes accoutumées de la constitution. Chaque jour nous en fournissait d'ailleurs une preuve nouvelle; chaque jour il arrachait un feuillet de cette charte qui, suivant les expressions de Buonaparte lui-même, était *fondée sur les principes immuables du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité et de la liberté.* (Arrêté des consuls, 21 frimaire an 8.)

C'était sans doute pour se moquer de nous, qu'il parlait encore des *droits sacrés de la propriété*, quand il perpétuait en même temps le séquestre des forêts qui appartenaient à des Français déclarés non émigrés.

C'était pour se moquer de nous qu'il parlait

de *propriétés*, quand il autorisait la caisse d'amortissement à s'emparer du produit des bois des communes.

C'était pour se moquer de nous, qu'il s'emparait lui-même du château de Saint-Cloud après l'avoir refusé de la main des tribuns, qui, à la vérité, n'avaient pas plus le droit de le lui offrir qu'il n'avait celui de le prendre.

C'était enfin pour se moquer de nous, qu'il déférait à son conseil d'état le pouvoir de casser les arrêts du tribunal de cassation, etc., etc.

Voilà où en était déjà la constitution de l'an 8 vers le milieu de l'an 10, et bien avant le temps où le sénat, *qui faisait toujours plus qu'on ne lui demandait* (1), *la réorganisa complétement* en la renversant de fond en comble.

Nous voici donc encore condamnés à l'épreuve d'une nouvelle constitution! La première avait nommé les consuls pour dix ans; celle-ci les nomma pour la vie.

La première avait déclaré que la nomination des sénateurs se ferait par le sénat; celle-ci déféra ce droit au premier consul.

---

(1) Expression de Buonaparte, tirée de sa dernière proclamation à Fontainebleau, et qui nous a paru assez curieuse pour être insérée par anticipation dans notre ouvrage. Voyez les *Pièces justificatives*, N°. II.

La première avait composé le tribunat de cent membres, la seconde le réduisit à cinquante.

La première avait ordonné que tout citoyen arrêté pour crime de conspiration serait mis en liberté, ou en justice réglée, dans le délai de dix jours; celle-ci laissa le sénat maître de déterminer le temps dans lequel les prévenus seraient admis devant les tribunaux.

Ce dernier article fut celui auquel on fit le moins d'attention; et c'était celui qui en méritait le plus: car il mettait, d'un trait de plume, tous les Français *hors la loi.*

Et n'était-ce pas les mettre *hors la loi,* que de les mettre à la disposition d'un ministre de la police (1) plus despote, par le fait, et plus absolu que son maître, afin de lui faire mieux sa cour?

N'était-ce pas nous mettre *hors la loi*, que de nous priver, sous le moindre prétexte, de notre liberté individuelle; de cette liberté si douce, qui n'est sujette à aucun abus, sans laquelle tous les autres biens de la vie ne sont

(1) M. Savary n'avait que deux mots à dire à tous ceux qui ne ployaient pas le genou devant lui : *Je vous enverrai à Bicêtre, je vous ferai pourrir dans un cachot.*

rien, et sans la possession de laquelle il est inutile et même absurde de réclamer des constitutions et des droits politiques, puisque ceux-ci ne sont destinés qu'à lui servir de rempart ?

Qu'un préfet de police ait pris de là son texte pour dire au premier consul, « que le grand problème de la révolution était résolu, et que la France, dans ses vastes limites, ne contenait plus que des hommes libres et dignes de l'être,» je conçois cela : le préfet de police faisait son métier, et devait se féliciter de voir renaître le régime des lettres de cachet.

Mais ce qui bouleversa toutes nos idées fut de voir les corps judiciaires, que cette *loi organique* dépouillait de leur plus bel attribut, se mettre les premiers sur les rangs pour aller remercier Buonaparte de *ces prévoyantes institutions, qui restituaient au peuple français l'exercice régulier de ses droits, et achevaient, en les consolidant, le bienfait de la révolution.* (Discours du président du tribunal de cassation.)

Et remarquez que l'une de ces *prévoyantes institutions* déléguait au sénat le droit d'annuller les arrêts du tribunal de cassation !

Le corps législatif alla, de son côté, remercier le premier consul d'*avoir médité en silence ce nouveau bienfait, et d'avoir donné à la repré-*

sentation nationale un caractère plus parfait (1).

Le premier consul répondit à ce compliment par une de ces phrases banales qu'il avait toujours à la bouche, et auxquelles il n'attachait aucun sens.

« La stabilité de nos institutions, dit-il, assure les destins de la république. »

S'il y avait réfléchi, comment aurait-il pu, sans rougir, ou sans éclater de rire, parler de la *stabilité de nos institutions*, au moment même où leur instabilité était le mieux constatée?

En recevant cette nouvelle charte constitutionnelle, les *départements*, c'est-à-dire les préfets, sous-préfets, agents du fisc, commandants de place, juges et huissiers, se livrèrent à des démonstrations de joie qui tenaient du délire; le consul à vie reçut de toutes les villes de France, et de tous les grimauds de chaque ville, des adresses de félicitation sur sa nouvelle dignité. Les uns s'extasiaient sur sa *bonté*, les autres sur son génie; ceux-ci le comparaient

(1) Je crois que M. le président du corps législatif se trompait dans cette circonstance, en confondant la représentation nationale avec le président du corps législatif, qui en effet fut très bien traité; mais, hors lui, personne ne s'y méprit.

à Solon, et ceux-là à Dieu. Toutes les platitudes de l'éloge, et toutes les bassesses de la servitude furent épuisées (1).

Si l'on nous demande maintenant, par quel charme cet homme était venu à bout de fasciner les yeux des Français, au point d'en faire autant d'adorateurs du grand Lama, et de bouleverser, non-seulement sans obstacle, mais aux applaudissements de la nation, les institutions et constitutions qu'elle avait adoptées, la veille, avec les plus vives démonstrations de joie?

Je répondrai que la nation était tout-à-fait étrangère au tripotage qui, d'un côté, fabriquait des constitutions à la journée, et de l'autre, fondait une nouvelle confrérie d'*adoration perpétuelle.*

Soit lassitude des révolutions, soit dégoût de la liberté, soit mépris profond pour tous ceux qui, après avoir été ses apôtres les plus fanatiques, en étaient alors les plus lâches déserteurs, la grande majorité de la nation laissait faire et dire tout ce qu'on voulait en ce

(1) L'histoire que nous écrivons se compose en grande partie de toutes ces platitudes. J'en demande pardon à mes lecteurs; mais il faut qu'ils se résignent à les dévorer ou à jeter le livre au feu.

genre, sans y prendre d'autre part que celle de regarder en silence ce qui se passait sur la scène. Aucune voix ne se mêlait aux voix qui criaient toute la journée : *Salut au dieu Midas;* parce que l'indifférence ou la peur avait étouffé toutes les voix libres. Les adresses de félicitation, d'ailleurs, étaient faites à Paris, dans les bureaux du ministre de l'intérieur, envoyées aux autorités constituées, et renvoyées par celles-ci au tyran, qui, au fond de son cabinet, s'enivrait de leurs éloges, et méditait des crimes nouveaux.

CHAPITRE X.

Expédition de St.-Domingue; histoire de Toussaint-Louverture.

La paix d'Amiens venait d'être signée entre les Anglais et lui (1). Cette paix laissait enfin la mer libre à nos vaisseaux, et à Buonaparte la faculté de consommer un projet qu'il roulait dans sa tête depuis quelques mois; celui de reprendre St.-Domingue, et de nous affranchir du tribut énorme que nous payions aux Anglais par l'achat des denrées coloniales. Ce projet était louable; mais les moyens qu'il employa à son exécution furent détestables.

(1) Par cette paix, au moins très extraordinaire, l'Angleterre, toujours victorieuse sur mer, toujours conquérante dans les deux Indes, reconnut toutes les acquisitions de la France en Europe, et rendit à peu près toutes les siennes dans les trois autres parties du monde, sans aucune compensation. Cette paix n'était, dans le vrai, qu'une transaction d'humeur, conseillée et conclue en Angleterre par un ministère qui venait de succéder à celui auquel on devait les succès glorieux de la guerre précédente; et, de la part de Buonaparte, une trève utile destinée à augmenter et à exercer sa marine. Elle ne pouvait durer long-temps : aussi ne dura-t-elle guère plus d'une année.

L'île de St.-Domingue, jadis la plus riche colonie de l'Europe, dans le nouveau monde, si long-temps et si cruellement dévastée par Santhonax et les noirs, était alors sagement gouvernée par un noir nommé Toussaint-Louverture, que ses talents, son génie et d'éminents services avaient élevé au rang de capitaine-général de la colonie. Buonaparte l'avait reconnu en cette qualité, et avait accordé de justes éloges à son administration, dans une lettre, dans laquelle il disait :

« Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaisons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte encore sur St.-Domingue, c'est à vous qu'il le doit; appelé par vos talents et par la force des circonstances au commandement suprême, vous avez par la sagesse de votre administration détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu, de qui tout émane. »

A l'éclatant témoignage que Buonaparte rend ici au mérite de Toussaint-Louverture, nous pourrions joindre celui d'un grand nombre d'Américains, qui ont vu de près et connu cet homme extraordinaire, et qui s'accor-

dent tous à n'en parler qu'avec estime, et même avec respect. Ils vantent unanimement sa bravoure, sa justice et sa pénétration.

Il connaissait à fond le caractère des noirs; et il avait précisément toutes les qualités nécessaires, non-seulement pour les gouverner, mais pour les civiliser.

Quoique les noirs paraissent en général incapables d'aucun autre frein que de celui de l'esclavage personnel, Toussaint avait eu le grand art de substituer à cet esclavage, dont ils avaient secoué le joug, l'état moins dur des *serfs à la glèbe*, en l'appuyant sur un régime militaire merveilleusement organisé pour contenir, par la crainte des châtiments, ceux des nègres qui épiaient sans cesse l'occasion de se soustraire à l'obligation du travail, afin de se livrer à une vie oisive, pour eux la première et la plus douce des jouissances.

Mais Toussaint s'était en même temps appliqué à adoucir ce double joug par l'enseignement de la religion chrétienne (1), dont il sentait tellement l'importance, qu'il la prêchait lui-même jusque dans ses ordonnances civiles. Il avait rétabli l'exercice public du culte catholique, et mis le *concordat* en pratique,

(1) Sir Francis d'Ivernois.

bien long-temps avant que Buonaparte en eût conçu la théorie pour la métropole.

C'est à l'occasion de sa religieuse politique, que les écrivains de cette époque, qui voulaient faire leur cour à Buonaparte, accusèrent Toussaint-Louverture de *fanatisme* et d'*hypocrisie*, deux caractères qui ne vont guère ensemble. Mais ceux qui l'ont connu lui rendent ce témoignage uniforme : qu'à toutes les époques de sa vie, il s'est toujours montré pénétré des devoirs du christianisme, et convaincu de son influence sur la civilisation des Européens.

Les mêmes écrivains l'accusent d'avoir fait la guerre avec une extrême barbarie; d'avoir *détruit pour le seul plaisir de détruire, et porté le fer et la flamme partout où il pouvait pénétrer* (1); d'avoir égorgé enfin plus de dix mille blancs, noirs et mulâtres, etc.

Mais il s'agirait de vérifier si ce qu'ils appellent *barbarie*, n'a pas été provoqué et même surpassé par les Français eux-mêmes (2); et si Toussaint-Louverture a volontairement commis, ou s'il était en son pouvoir d'empêcher les actes de cruauté qu'on lui reproche. Encore, pour être juste, ne devra-t-on juger ces

(1) Rapport du général Leclerc,

(2) Sir Francis d'Ivernois.

actes que d'après le caractère particulier de férocité qu'avait déjà pris et que prendra toujours une guerre sous les tropiques, entre les blancs et les noirs.

Un dernier reproche qu'on lui fait, et tout aussi peu fondé que les deux premiers, est d'avoir voulu se rendre indépendant de la métropole.

En examinant sa conduite, nous avons trouvé, au contraire, qu'il avait toujours cherché à conserver ses communications avec la France; qu'il ne s'était emparé du pouvoir suprême, que pour empêcher ses lieutenants de se le partager; qu'il n'en avait usé qu'avec modération, et pour le plus grand bien de la colonie; qu'il ne le conservait que dans l'intention de le remettre au souverain légitime; et que, s'il avait eu le projet de se l'approprier, loin de supporter un long blocus de la part des Anglais, il eût recherché leur alliance avec empressement; il se fût mis sous leur protection; il les eût reçus dans ses ports, etc.... Il n'a rien fait de tout cela. Tout prouve donc que, dans ses combats, dans ses négociations, dans son administration, il ne travaillait que pour la France; et le succès de ses efforts pour contenir les noirs dans le devoir, et les ramener au travail, dit assez que le bon génie de la

France semblait avoir créé ce nègre tout exprès pour lui conserver cette précieuse colonie, arrêter les crimes de Santhonax, et les réparer.

Rien ne le prouve mieux que la première lettre que le général Leclerc écrivit au premier consul, en lui annonçant son débarquement :

« La culture de la colonie, dit-il, est à un degré de prospérité plus haut qu'on ne devait s'y attendre. »

Certes, le capitaine qui l'avait conservée indépendante, qui, en moins de quatre ans, l'avait retirée de l'état de la plus affreuse dévastation, pour la reporter à celui d'une prospérité inespérée, méritait bien de la métropole qu'elle lui demandât ses intentions ultérieures, avant de l'attaquer à force ouverte.

Mais Buonaparte, qui n'avait pas plus de titres pour gouverner la France, que Toussaint-Louverture pour commander à St.-Domingue, craignit de se compromettre en ouvrant avec lui des négociations qui pouvaient lui faire croire qu'il était son égal. Il ne daigna pas lui envoyer un *aviso* pour le prévenir de ses intentions et lui annoncer l'arrivée de son beau-frère Leclerc, en qualité de gouverneur de St.-Domingue. Ce fut le général Leclerc lui-même qui fut chargé de lui remettre la lettre du premier consul, et qui même ne la lui

remit qu'après le commencement des hostilités, c'est-à-dire, lorsqu'il n'était plus temps.

Qu'on daigne se mettre à la place de cet illustre affranchi, et qu'on se demande l'impression que durent produire sur son esprit et la conduite mystérieuse du premier consul, et l'arrivée soudaine d'une flotte française, dont il ignorait complètement la destination! Toutes les apparences tendaient à lui faire croire qu'on voulait le surprendre, qu'on voulait l'attaquer, qu'on voulait remettre aux fers tous ses compagnons d'armes et lui-même.

D'après cela, doit-on s'étonner de la réponse que fit un de ses lieutenants aux officiers municipaux du Cap, qui le priaient de recevoir en ami, la flotte envoyée par la république française?

« Rien ne prouve, dit-il, que cette flotte soit » envoyée par la république française. Elle au- » rait pris d'autres moyens pour se faire con- » naître; elle aurait envoyé un *aviso*: avant » qu'elle entre dans la rade, *la terre brûlera.* »

La terre brûla en effet. On se battit avec fureur; et, sans aucune déclaration de guerre, on se fit une guerre d'extermination..... Des scènes épouvantables de carnage et d'incendie suivirent le débarquement du général Leclerc. On disait continuellement devant les noirs

qu'il fallait les massacrer tous jusqu'au dernier. On renouvela les noyades par lesquelles Carrier a signalé, à Nantes, son infâme proconsulat. On entassait sur des vaisseaux, des noirs, des gens de couleur, et même des blancs, des vieillards, des femmes et des enfants, puis on les jetait tous à la mer. D'autres fois les victimes étaient mises dans des canots, avec des boulets aux pieds; on les conduisait à l'extrémité de la rade, et on les précipitait dans les flots. Ces exécutions atroces étaient des sujets de plaisanterie pour ceux qui les ordonnaient. Ils les appelaient, *faire un voyage à la plaine du fond*, *aller à la pêche des perles*, ou *boire à la mer*. Leur cruauté ne s'en tint pas là. On fit venir de Cuba, *de ces chiens de sang*, dont les naturels de cette île se servent pour la guerre. Dans le dessein de rendre ces animaux plus féroces, on les nourrissait uniquement de chair de nègres. Lorsqu'on voulait les essayer, on prenait un noir dans la prison, on l'attachait à un poteau, dans la cour ou jardin qui est devant l'hôtel du gouvernement; on lâchait ces chiens sur lui, et on les excitait de toutes les manières à le dévorer. On rapporte qu'un général fit périr de la sorte son cuisinier qui, peut-être, lui avait volé quelques pièces de monnaie sur des achats qu'il avait faits pour ce maître féroce.

En continuant de se défendre en homme de cœur, Toussaint-Louverture ne cessait d'écrire qu'il ne désirait que la paix, qu'il la voulait à tout prix, et que la guerre qu'on lui faisait était sans motif, comme sans but. Le général Leclerc, qui commençait à croire, de son côté, que cette guerre serait plus longue qu'il ne l'avait cru, et qui même n'en prévoyait pas l'issue, se ravisa tout à coup, oublia que Toussaint était un nègre, pensa qu'on pouvait, sans se compromettre, négocier avec lui, consentit à le voir, et lui proposa une entrevue.

L'entrevue eut lieu entre les deux camps : Toussaint s'expliqua avec franchise, se soumit sans hésiter aux conditions qu'on lui fit, retourna vers les siens, et leur annonça que la guerre était finie; et tel est l'empire qu'il exerçait sur eux, qu'à l'instant même ces hommes si féroces, et qui, une heure auparavant, se battaient comme des enragés; à sa voix déposèrent les armes, et allèrent reprendre les instruments de leur travail.

A peine eut-il licencié ses troupes, à peine eut-il livré ses munitions et son artillerie, que le général Leclerc découvrit *qu'il n'avait consommé tous ces sacrifices que pour tramer une sourde conspiration.*

« J'ai coupé court à toutes ses trames, écri-

vait-il à son beau-frère, je l'ai fait arrêter et embarquer. »

Le prétendu conspirateur se laissa prendre sans résistance, parce qu'il était sans défiance. Il fut arrêté comme un criminel, embarqué sans délai, et amené en France ; il fut jeté dans le fond d'un cachot d'où il n'est jamais sorti. On n'a plus entendu parler de lui.

On sait comment les nègres, furieux d'avoir été si indiguement joués, ont vengé la trahison faite à leur capitaine ; on sait par quelles affreuses calamités les Français qui faisaient partie de cette expédition, et ceux qui, sous la protection de Toussaint, étaient restés dans la colonie, ont expié les fautes et les crimes d'un seul homme ; on sait enfin que la colonie, livrée long-temps au pillage, aux massacres, à l'incendie, est retombée dans un état plus déplorable que celui d'où le malheureux Toussaint l'avait retirée, et dont elle se ressentira pendant plus d'un demi-siècle.

D'autres scènes non moins atroces et non moins funestes se passaient dans l'intérieur de la France.

CHAPITRE XI.

Affaire de Moreau, de Georges et de Pichegru.

Depuis que Buonaparte avait usurpé le pouvoir suprême il n'avait pas eu un instant de repos. Semblable au fameux Pigmalion de Tyr, il craignait les complots des méchants et les reproches des bons. La garde nombreuse qui veillait nuit et jour autour de son palais, ne le rassurait pas plus contre la crainte des poignards que contre les cris de sa conscience : *Volvitur Ixion, et se sequiturque fugitque.*

« Ses yeux, sans cesse ouverts par l'inquiétude, étaient pleins d'un feu âpre et farouche; ils erraient de tous côtés. Il prêtait l'oreille au moindre bruit; il était pâle et défait, et les noirs soucis étaient peints sur son front livide. Il ne pouvait cacher les remords qui déchiraient ses entrailles, et il ne s'est conservé qu'à force de répandre le sang de tous ceux qu'il craignait. » (*Télémaque*, liv. 3.)

La machine infernale du 3 nivose avait laissé dans son ame bourrelée des traces profondes et d'implacables ressentiments. Les Anglais, qu'il accusait d'en avoir fourni le plan et payé les

ouvriers, étaient devenus pour lui le fouet de la terrible Némésis : il frémissait à leur souvenir, il entrait en fureur quand il entendait prononcer le nom du roi Georges (1).

En vain la paix d'Amiens avait rapproché les deux nations, en vain les Anglais en observaient-ils exactement toutes les conditions, en vain éloignaient-ils, tant dans leur conduite maritime que dans leurs discussions parlementaires, tout ce qui pouvait rallumer sa haine, exciter ses défiances ou blesser son orgueil. Rien n'y fit, rien ne put le calmer. Il reprit avec plus d'ardeur que jamais son ancien plan de contre-police ; il envoya et paya à grands frais dans leur île des espions chargés spécialement de lui transmettre des notes exactes sur ce que faisaient et disaient les princes français, MM. Pichegru, Bertrand, Villot, Pelletier, Couchery et les ministres anglais. Les espions, pour gagner leur argent, écrivirent à Londres des libelles bien virulents contre lui, qu'ils mettaient sur le compte des émigrés français ; ils transmettaient fidèlement les injures grossières

(1) Bien des gens croient que cette fureur n'était que dans sa tête, et qu'il ne haïssait pas plus les Anglais que les Français ou toute autre nation ; mais il jouait la fureur : il était comédien toute la journée.

qu'eux-mêmes vomissaient dans les tavernes, dans les cafés, dans les journaux anglais contre sa personne et contre son gouvernement. Ils engageaient les émigrés à rentrer en France, en leur disant, en leur prouvant (ce qui était facile), que le premier consul était universellement haï, que la France entière soupirait après le moment où elle verrait les Bourbons remonter sur le trône, et qu'il suffirait qu'un prince de cette maison parût sur les côtes de Bretagne ou de Normandie pour faire soulever ces provinces et en faire un noyau de contre-révolution.

Telles étaient leurs instructions secrètes. Un révolutionnaire fameux, nommé Méhée, se distingua dans cette infâme mission dont il a pris la peine d'écrire lui-même l'histoire (1) : à force de bassesses, de mensonges et de déguisements, il parvint dans les antichambres de lord Hawkesbury, de M. Hamond, de M. Bertrand, du général Villot; par ses violentes dé-

(1) Dans un ouvrage dont nous avons déjà parlé, et qui a pour titre : *Alliance des jacobins de France avec le ministère anglais*, par M. Méhée; ouvrage qui a servi de base au volumineux acte d'accusation de M. Gerard, procureur-général du tribunal criminel de Paris, dans le procès de Moreau. C'est dans l'ouvrage d'un espion qu'on est allé chercher des preuves légales et des chefs d'accusation contre Moreau !

clamations contre le premier consul et les jacobins de France, il réussit à persuader à la livrée qu'il était un royaliste persécuté, et chassé de son pays à cause de ses opinions et de son attachement aux Bourbons. Il se fit d'abord donner, sous ce prétexte, quelques dîners dont il avait grand besoin : car il assure que dans les commencements de son séjour à Londres, il mourait souvent de faim; ensuite quelques guinées pour se vêtir, et enfin une mission secrète auprès de M. Drake, à Munich, auprès duquel il arriva sous le déguisement et le nom du comte de Jablouski..... Je n'ai pas le courage de suivre davantage les démarches ni de répéter les mensonges de ce misérable Sycophante; ce que j'en ai dit suffit pour en donner une idée.

Tandis que les émigrés, échauffés par les propos et les lettres des sieurs Méhée, Montgaillard et autres agens de la police de Paris, prenaient de fausses mesures pour revenir en France, la police de Paris en prenait de plus justes pour les faire tomber dans ses filets. Elle leur faisait écrire lettres sur lettres par des hommes connus et non suspects, dont on contrefaisait merveilleusement l'écriture; on leur faisait de la France les tableaux les plus séduisants et les plus propres à exciter, à redoubler leur zèle pour la cause du Roi; on les

pressait de venir accélérer par leur présence le mouvement qui portait tous les cœurs aux pieds des Bourbons. Il n'était pas difficile de tromper ces hommes francs, mais crédules, plus accoutumés à se battre qu'à négocier, et noblement dévoués à leur cause (1).

Ils s'ennuyaient de leur exil et de leur inaction; ils soupiraient après leur famille.... Ils se livrent aux chimères de l'espérance, ils passent la mer, arrivent à Paris, et sont pris comme dans un trébuchet.

Ce fut au commencement de février 1804, que cette trahison fut consommée, et que cette nouvelle perfidie de Buonaparte eut tout le succès qu'il en pouvait attendre.

Un si étrange événement fut bientôt connu dans Paris et fit beaucoup de bruit. Pendant un mois entier on ne parla dans les feuilles publiques que des nouveaux complots formés par l'Angleterre contre la vie de Buonaparte, et des arrestations qui en étaient la suite. On sema l'or

(1) On alla plus loin, « on alla jusqu'à leur parler d'une réconciliation semblable en tout à celle qui s'effectue aujourd'hui entre les républicains et les royalistes, pour relever le trône des Bourbons, au milieu d'une constitution copiée sur celle d'Angleterre; on leur montra le traité de paix conçu dans ces intentions, rédigé avec solennité, signé des noms les plus imposants. *Les signatures étaient fausses.* »

(De Moreau, *par M. Garat.*)

parmi les dénonciateurs, et les défiances dans les familles; on fit des visites domiciliaires, on rétablit le régime de 1793. Pendant un mois entier Paris resta en état de siége, les barrières furent fermées; l'inquiétude fut extrême: on ne savait ni ce qui pouvait motiver d'aussi sévères précautions, ni où elles devaient aboutir; chacun se demandait tout bas et avec effroi: Qui cherche t on? à qui en veut-on? où est l'ennemi?

Enfin, le 17 février, les ténèbres commencèrent à se dissiper. Ce jour-là M. Regnault de St.-Jean d'Angely, l'orateur banal et un des *grands faiseurs* du gouvernement, vint lire au corps législatif un long rapport du ministre de la justice sur les événements qui nous causaient tant d'inquiétudes. En voici l'extrait avec de petits commentaires.

« De nouvelles trames ont été ourdies par l'Angleterre. (Toujours l'Angleterre!) Elles l'ont été au milieu de la paix qu'elle avait jurée. (Et Buonaparte aussi l'avait jurée!) Et quand elle violait le traité d'Amiens, c'était bien moins sur ses forces qu'elle comptait, que sur le succès de ses machinations. (Comptait-elle aussi sur le succès des missions diplomatiques de M. Mehée?)

» Mais le gouvernement veillait. (Nous avons

vu plus haut que le chef de ce gouvernement ne dormait jamais.) L'œil de la police suivait tous les pas de l'ennemi. (Et de plus sa main les guidait.)

» Georges et sa bande d'assassins étaient restés à la solde d'Angleterre; ses agents parcouraient la Vendée.... (Tandis que les vôtres parcouraient l'Allemagne et l'Angleterre.)

» Pichegru, dévoilé par les événements qui précédèrent le 18 fructidor, et encore plus par sa correspondance avec le général Moreau (correspondance dont on n'a jamais pu tirer aucune induction ni contre l'un ni contre l'autre); Pichegru avait porté en Angleterre sa haine contre sa patrie. (Pichegru n'avait conçu de haine que contre le tyran de sa patrie, et celui-ci la lui rendait bien.)

» En l'an 8, il était avec Villot à la suite des armées ennemies.... (Parce que vous l'aviez déporté en l'an 5.)

» En l'an 9, il conspirait avec le comité de Bayreuth. (Il conspirait contre vous, qui conspiriez contre lui. Voyez la *Théorie des conspirations.*)

» En l'an 11, une réconciliation criminelle le rapprocha de Moreau. (Tout rapprochement qui tendait à déconcerter vos projets devait

vous paraître criminel, et nous paraissait avantageux.)

» Cependant Moreau, qui devait être suspect, puisqu'il traitait secrètement avec l'ennemi de la patrie, jouissait tranquillement de ses honneurs, d'une fortune immense et des bienfaits de la république. (On voit que M. Regnier, grand-juge, ministre de la justice, n'aimait pas Moreau, et aurait bien voulu le dépouiller tranquillement et sans bruit de ses honneurs, de sa fortune et des bienfaits de la république; mais on ne connaît pas la cause de cet acharnement.) (1)

» Lajollais, l'ami et le confident de Pichegru, allait furtivement de Paris à Londres et de Londres à Paris porter à Pichegru les pensées de Moreau, et rapporter à Moreau les pensées de Pichegru. (Bien des gens sont convaincus que ce messager fidèle des pensées de Mo-

---

(1) M. Claude-Antoine Regnier était avocat à Nancy avant la révolution; il fut membre de l'assemblée constituante et du conseil des anciens. Lié avec les auteurs de la révolution du 18 brumaire, il fut un de ceux qui arrêtèrent les mesures définitives de cette révolution. Il en fut récompensé d'abord par une place de conseiller d'état, et ensuite par celle de ministre de la justice. C'est un homme médiocre en tout genre, excepté dans l'art de parvenir.

reau et de Pichegru ne fut pas toujours fidèle à l'amitié.)

» Un premier débarquement est opéré : c'était Georges avec huit de ses brigands. (Ce mot de *brigands* sonne mal dans la bouche d'un grand-juge, quand il parle d'hommes que la justice n'a point encore condamnés.)

» Un second s'opère sous la conduite de Coster-Saint-Victor.

» Un troisième s'effectue : c'est Pichegru, La-Jollais, Armand-Gaillard, Jean Marie. (*C'est Pichegru*..... Cette phrase n'est pas française, je le sais bien ; mais c'est la faute du grand-juge, que je copie textuellement.)

» Georges et Pichegru arrivent à Paris, logent dans la même maison, voient le général Moreau. Le général Moreau et Lajollais sont arrêtés ; les traces de Pichegru sont suivies avec activité.

» Je dois finir par engager les citoyens de Paris à ne concevoir aucune inquiétude. La plus grande partie des *brigands* est arrêtée ; le reste est en fuite et vivement poursuivi. (M. Regnier, en nous engageant à calmer nos inquiétudes, se trompait sur leur motif : elles n'avaient pour objet ni le premier consul ni ses ministres ; et le premier consul le savait bien, lorsqu'il disait : *Si jamais j'ai eu la folie de*

croire à l'attachement des Parisiens, j'en suis bien revenu aujourd'hui : ils ont trop fait voir leurs regrets de ce que la conspiration n'a pas réussi ; ils prennent la défense de Georges ; ils sont fâchés qu'il ne m'ait pas tué.) »

Le rapport du grand-juge, quoique prononcé par la voix sonore de M. Regnault de Saint-Jean d'Angely, ne fit pas grand effet sur l'esprit des auditeurs, et ne trouva que des incrédules à Paris. Buonaparte avait cependant besoin d'ébranler l'opinion : en conséquence, tous les journaux reçurent l'ordre d'écrire des philippiques sur la nouvelle conspiration, et de prouver, autant qu'ils le pourraient, que le gouvernement anglais en était complice.

Voici un modèle de ce genre d'élucubration ; il est extrait de l'*Argus*, et on le croit de la plume du sieur de Hauterive, employé au ministère des relations extérieures.

« Un événement de la plus haute importance va de nouveau étonner l'Europe. Le premier consul a échappé à un infâme complot, et la France est encore une fois sauvée. Il serait difficile de ne pas reconnaître dans cette abominable trame l'influence anglaise et le système de trahison constamment suivi par ce gouvernement.

» Nous ne hasardons point une supposition ;

les faits parlent. Depuis long-temps les journaux anglais ne cessent de calomnier le premier consul (1). Même pendant le court espace que dura la paix, le cabinet de Londres agitait les brandons de la discorde: il favorisait, il encourageait, il payait des écrivains incendiaires; il avait des émissaires à Paris et dans la Vendée; il faisait publier journellement que l'armée française s'était révoltée, qu'une nouvelle révolution avait lieu, que le premier consul avait été assassiné. Ce n'était que le prélude de pamphlets plus atroces, tels que le *Plutarque révolutionnaire*, satire personnelle contre le premier consul, et dans laquelle on attaque sa famille, les généraux et les citoyens les plus distingués de la république. On réimprima en même temps le libelle fameux qui a pour titre : TUER N'EST PAS TOUJOURS ASSASSINER; et, par un sarcasme impudent, on le dé-

(1) Le premier consul n'avait pas la moindre idée de l'Angleterre, ni de la nature de son gouvernement, ni de la liberté de ses écrivains. Parce qu'il avait tous ceux de Paris dans sa main, il croyait qu'il en était ainsi du roi d'Angleterre, et il ignorait que le roi d'Angleterre était plus étranger aux rédacteurs des journaux de Londres que lui Buonaparte. Il croyait, ou faisait semblant de croire, que tous les articles insérés dans le *Morning-Chronicle*, dans l'*Evening-Post*, dans le *Courrier de Londres*, étaient l'ouvrage du gouvernement.

dia à Buonaparte. Il faut en convenir : si ce qu'on appelle *liberté* en Angleterre autorise cette étrange et criminelle licence, les états de l'Europe doivent s'applaudir de ne point partager les bienfaits de cette constitution prétendue incomparable.

» Que n'a-t-on pas à craindre de ces principes machiavéliques, et comment se défendre des poignards que dirigent des mains aussi perfides ? Heureusement, le pouvoir n'est pas proportionné à la malveillance. L'Angleterre peut séduire quelques scélérats, la lie et la honte de toutes les nations ; mais la France entière se pressera autour de son magistrat suprême, saura le préserver de ces attentats, et en tirer une vengeance mémorable (1). »

Il est presque inutile de répéter ici que le sénat, le corps législatif, les tribuns, toutes les *autorités constituées* de la France allèrent, à l'occasion de la nouvelle conjuration, se jeter aux pieds du premier consul, et lui jurer de nouveau attachement et fidélité ; mais dans des termes si bassement flatteurs et si ridicules,

---

(1) Buonaparte préparait, dans ce temps-là, un grand nombre de *péniches*, c'est-à-dire des *coquilles de noix*, au moyen desquelles il voulait faire une descente en Angleterre, et *tirer une vengeance mémorable*.

qu'on a honte d'appartenir à une nation si dégradée. La réponse du premier consul au sénat est curieuse.

« Depuis que ma destinée et la volonté du peuple m'ont imposé les devoirs que je remplis, j'ai renoncé aux douceurs d'une vie privée. *Ma vie durera aussi long-temps qu'il sera nécessaire que je vive pour le peuple français;* mais, ce qu'il faut que la nation sache bien, c'est que le jour où j'aurai perdu sa confiance, ma vie sera sans but et sans consolation : ce jour-là, elle sera finie. »

Cette réponse, qui nous paraît aujourd'hui une vraie pantalonnade, fut vantée dans ce temps-là par des sénateurs, des membres de l'institut, des hommes qui ne sont dénués ni de sens ni d'honneur, et fut citée comme le modèle du patriotisme et de la magnanimité. Rien, disait-on, n'est comparable à cette phrase surtout : *Ma vie durera aussi long-temps qu'il sera nécessaire que je vive pour le peuple français.*

Et moi aussi, j'étais dans l'étonnement; et j'admirais, non la profondeur ou le patriotisme de ce discours, mais la bassesse ou l'aveuglement de ceux qui le vantaient avec ce feint enthousiasme.

CHAPITRE XII.

Suite de la même affaire.

PROCÈS DE MOREAU.

Le général Pichegru, trahi par un nommé Leblanc, qui lui avait offert et donné un asyle, fut arrêté dans son lit, à une heure du matin. Comminges, commissaire de police, escorté de vingt-quatre alguazils, enfonça sa porte, se jeta sur lui comme un vautour sur sa proie, le garrotta comme un vil criminel, et l'emmena en prison.

Peu de temps après, Georges subit le même sort, mais d'une autre manière. Le 9 mars, à sept heures et demie du soir, il descendait en cabriolet la rue des Fossés-M.-le-Prince; trois agents de police, qui étaient sur ses traces depuis plusieurs jours, le reconnaissent, arrêtent son cheval, et le somment de descendre. Il leur répond par deux coups de pistolet, si bien ajustés, que deux des agents tombent, l'un mort et l'autre grièvement blessé. Georges se jette à bas de son cabriolet, et cherche son salut dans la fuite; mais en vain : il était trop

bien signalé, et trop facile à reconnaître; il fut arrêté et conduit en prison.

A la joie que le premier consul ressentit en apprenant que ces deux chefs étaient pris, on put juger combien il les redoutait: la conquête de l'Italie, la victoire de Marengo, la prise de Rome, lui en avaient moins causé. Il dit, à cette occasion, beaucoup de sottises que ses courtisans recueillirent soigneusement, et vantèrent aussi maladroitement que sa réponse au sénat. Nous nous contenterons d'en citer une seule.

« Les ministres du roi d'Angleterre, dit-il dans le *Moniteur* du 17 ventôse, comptaient annoncer au parlement qu'ils avaient lâchement fait assassiner le premier consul; mais celui qui dispose de la vie des hommes et de la destinée des empires en avait ordonné autrement. Le premier consul, supérieur à tous les événements, tranquille au milieu de ces vaines conjurations, tout entier au bonheur de son peuple, est plus que jamais en état d'accomplir l'ordre des destinées. Tandis que le roi d'Angleterre est frappé de démence le même jour qu'il avait marqué pour l'assassinat du premier consul, sa nation est en proie aux alarmes, aux divisions, à la guerre civile; le frère est armé contre le frère, la mère contre le fils!!!

» A la vue de ces preuves éclatantes de l'existence d'une Providence divine et juste, on se rappelle les tableaux les plus sublimes des prophéties d'Isaïe; on dit avec Daniel : *Mane Thecel, phares.* »

Quel étrange abus d'érudition ! quelle malheureuse prostitution des livres saints ! quel inconcevable mélange d'insolence et d'hypocrisie, de scélératesse et de mysticité, de fausse dignité et de brutale ignorance de tous les usages du monde !

Et c'est à Paris, c'est à des Français, qu'un aventurier ose adresser, au nom des Français, les injures les plus grossières au roi d'Angleterre, frappé d'une maladie qui le rend un objet de profonde pitié et d'un respect plus tendre pour ses sujets ! Il ne craint pas de mentir impudemment à la face de l'Europe, il veut faire croire que le ciel a pris soin lui-même de sa vengeance, en frappant le roi de folie le jour même qu'il devait le faire assassiner ! Non : il n'est pas possible de porter plus loin l'oubli de toutes les bienséances, et le mépris des hommes.

L'Angleterre repoussa toutes ces injures avec dignité. Dans la séance des communes du 17 avril, lord Morpeth sollicita l'attention de la chambre sur la prétendue correspondance de l'ambassadeur anglais à Munich (M. Drack), insérée dans le *Moniteur*.

Le chancelier de l'échiquier prit la parole et dit: « Je dois rendre grâces au noble lord, puis-
» qu'il me fournit l'occasion de repousser
» ouvertement et courageusement une des plus
» grossières et des plus atroces calomnies qui
» aient jamais été fabriquées par une nation
» civilisée contre une autre. J'affirme au noble
» lord que nul pouvoir n'a été donné par le
» gouvernement, qu'aucune instruction n'a
» été envoyée à aucun individu à l'effet d'agir
» contre les usages reçus. J'affirme encore,
» tant pour moi que pour mon collégue, que
» nous n'avons autorisé aucune créature hu-
» maine à se conduire d'une manière contraire
» à l'honneur de ce pays ou au droit des na-
» tions. »

Avec Moreau, Georges et Pichegru, on arrêta quarante-cinq personnes, parmi lesquelles nous devons distinguer MM. Jules et Armand Polignac, Charles de Rivière et Victor Couchery.

Leur procès fut instruit par le sieur Thuriot, mauvais avocat de Paris, ancien membre de la convention, juge au tribunal criminel de la Seine; ardent révolutionnaire, orateur sans talent, juge sans conscience, toujours et entièrement dévoué au pouvoir. M. Gerard, commissaire du gouvernement, et accusateur pu-

blic près du même tribunal, en fit le rapport le 25 floréal an XII (15 mai 1804).

Le général Pichegru était mort dans sa prison pendant l'instruction. Le gouvernement fit courir le bruit qu'il s'était étranglé avec sa cravate; mais on crut généralement qu'il avait été étranglé par ordre du premier consul : et rien n'était plus vraisemblable, 1°. parce que Pichegru avait de terribles révélations à faire contre lui; 2°. parce qu'il commit l'imprudence de s'en vanter; 3°. parce qu'il fut démontré que si un homme peut aisément se pendre à un lacet quelconque, il est à peu près impossible qu'il s'étrangle avec une cravate, dans une position horizontale.

Et pourquoi le brave Pichegru se serait-il étranglé dans sa prison? toute sa vie avait été honorable, et ses dernières années avaient été illustrées par des victoires et par le plus noble dévouement à son Roi. Dans la lutte qui s'était établie entre lui et Buonaparte, c'était un combat à mort; mais si, en succombant, il n'avait rien à espérer du vainqueur le moins généreux qui ait jamais existé, il n'avait aussi rien à craindre de plus que la mort. Il devait l'attendre; et il l'attendait, en effet, avec l'intrépidité qu'il avait toujours montrée sur le champ de

bataille. Mais il ne convenait pas aux intérêts de son lâche ennemi de le faire monter à l'échafaud. L'armée, que Pichegru avait tant de fois conduite à la victoire, ne l'eût pas souffert patiemment. On se souvenait encore de ces belles campagnes de 1794 et 95, si glorieuses aux Français, dans lesquelles il fit l'essai de ce nouveau genre de guerre qui leur a procuré tant de victoires, et qui consistait à marcher toujours en avant, à employer beaucoup de tirailleurs, d'artillerie volante et d'attaques réitérées, au moyen desquelles il neutralisait la discipline des armées ennemies, lassait la patience des Allemands, excitait l'amour propre et soutenait la constance du soldat français. On se souvenait des victoires de Haguenau, de Courtrai, de Mont-Cassel, de Menin, de Boxtel, et surtout de la prise d'une flotte de vaisseaux de guerre sur les glaces de la Nord-Hollande, et avec un corps de cavalerie et d'artillerie légère. On se souvenait qu'au milieu des horreurs et des brigandages commandés par les tigres qui se disaient *représentants du peuple*, il avait fait la guerre en brave, en homme d'honneur, en épargnant toujours le sang des vaincus. On se souvenait qu'il avait sauvé le brave Desaix de la fureur de Saint-Just, et Paris des

mains des jacobins, qui le 1er. avril 1791 se proposaient *d'exploiter la marchandise*, dans le style de leur affreux argot. Sa gloire militaire était sans tache; sa conduite politique pouvait bien exciter la haine de Buonaparte, mais mérite aujourd'hui nos éloges et notre reconnaissance. Il avait le dessein de rétablir le trône des Bourbons. Nul général à cette époque n'était plus propre à consommer cette grande entreprise: Louis XVIII, si juste appréciateur du mérite des hommes, l'en avait jugé digne, lui avait, à cet effet, *conféré la plénitude de sa puissance et de ses droits* (expressions littérales de S. M.), et disait avec plaisir, que Pichegru *alliait à la bravoure du maréchal de Saxe, le désintéressement de Turenne et la modestie de Catinat* (autres expressions littérales de S. M. Voyez les pièces justificatives, Nos. III et IV); éloge magnifique, qui vaut à lui seul une oraison funèbre.

Le 23 floréal an 12 (13 mai 1804), le général Moreau, son illustre élève et son rival de gloire, comparut sur le banc des accusés avec Georges Cadoudal, MM. Armand et Jules de Polignac, le marquis de Rivière, Victor Couchery et quarante autres prévenus du même délit.

Ce grand procès fixait depuis trois mois l'at-

tention de Paris, de la France et de l'Europe entière. La nature de l'affaire, le nom des accusés, celui de leur accusateur, tout était fait pour exciter la curiosité publique au plus haut degré. D'un côté, Buonaparte, le grand-juge et le ministre de la police faisaient d'incroyables efforts pour rendre les accusés odieux ; ils avaient à leurs ordres les plumes des sieurs Montgaillard, Méhée, Barrère, et une armée d'espions; on répandait de l'argent dans les cabarets, des calomnies dans les salons et des pamphlets dans les rues. De l'autre, l'opinion publique opposait à tous ces efforts une résistance inébranlable ; elle s'était hautement déclarée en faveur des accusés ; on prenait ouvertement leur défense; on discutait publiquement les motifs de leur disgrâce : jamais on ne parla plus librement et plus hardiment contre les coups d'autorité, contre les abus du pouvoir, contre la tyrannie.

Le tyran était informé de tout, et, dans sa rage, il ordonna à son ministre de la police de faire arrêter tous les insolents qui se permettaient de parler contre lui. Le ministre eut le courage de lui dire, qu'*il faudrait dans ce cas-là faire arrêter toute la France.*

On se portait en foule dans la salle des débats. Tout le monde voulait voir Georges et

Moreau. Ils se défendaient l'un et l'autre avec un sang froid, un courage, une force de vérité qui déconcertaient les juges et attachaient vivement à leur cause tous les spectateurs. Jamais spectacle ne fut suivi avec plus d'ardeur et n'offrit plus d'intérêt.

Georges prit toute la conspiration sur son compte. Il avoua qu'il était venu à Paris, non pour *assassiner*, mais pour *combattre* le premier consul; il avoua qu'il avait le projet de rétablir le trône des Bourbons; et lorsqu'on lui demanda le nom de ses complices, il dit qu'il n'en avait pas. Vainement on lui représenta qu'on n'exécutait pas de tels desseins sans complices; vainement le juge-instructeur employa toutes les ruses de la chicane pour lui arracher quelque aveu contre lui-même; vainement on lui opposa les aveux qu'on avait arrachés aux autres par la torture; Georges ne se laissa jamais entamer: il répondit au juge-instructeur tantôt par des dénégations fermes, tantôt par des sarcasmes amers, et toujours avec une accablante supériorité (1).

Le général Moreau ne déploya pas un moins beau caractère dans sa défense. Il nia constamment d'avoir eu des liaisons d'aucune es-

(1) Il fut condamné à mort avec dix-neuf autres.

pèce avec Georges, et d'en avoir eu avec Pichegru qui tendissent à tuer le premier consul. Il dit, ce qui était vrai, qu'il n'y avait au procès ni écrits, ni pièces de conviction, ni témoins qui déposassent contre lui. Il opposa sa vie entière aux accusations de son ennemi et de ses dénonciateurs.

Le discours qu'il prononça lui-même avant le plaidoyer de M. Bonnet, son défenseur, est un modèle de dignité (voyez les pièces justificatives, N°. V), et laissa dans l'esprit des juges, comme de tout l'auditoire, la plus intime conviction de son innocence.

Cependant Buonaparte avait exigé qu'il fût condamné, sinon à mort, au moins à une peine flétrissante. Il fit signifier ses intentions aux juges par MM. Regnier et Savary. Sur douze juges, il y en eut sept qui osèrent résister à l'influence du pouvoir. Leurs noms méritent d'être connus (1).

Des cinq autres, les sieurs Hémard, président, et Thuriot, juge-instructeur, furent les

(1) MM. Martineau, Desmaisons, Rigault, Lecourbe, la Guillaumie, Clavier et Dameuve. Les autres ont pour excuse d'avoir pensé qu'on pouvait le sauver par une punition légère, plus sûrement que par une absolution entière.

plus acharnés à la condamnation. Le premier osa dire à ses collègues : « *Vous voulez mettre en liberté Moreau, il n'y sera pas mis; vous forcerez le gouvernement à faire un coup d'état : car ceci est une affaire politique plutôt qu'une affaire judiciaire, et il faut quelquefois des sacrifices nécessaires à la sûreté de l'état.* » Le second allait souvent, pendant la délibération des juges, de la chambre du conseil dans le cabinet du président, recevoir les ordres du général Savary et du conseiller d'état Réal, qui étaient là pour surveiller les juges et dicter leur jugement (1).

Le jugement fut une espèce de transaction entre la force et la justice. Quoique innocent, le général Moreau fut déclaré *coupable*, mais excusable, et, comme tel, condamné à une détention de deux ans (2).

---

(1) *Opinion de Lecourbe sur la conspiration de Georges*, pag. 67 et 76.

(2) « Après avoir entendu son jugement en silence, il descend de même en silence l'escalier du palais; il traverse la foule immense qui ne parle que de lui, sans qu'il lui échappe un mot, un mouvement qui le décèle. Arrivé dans la rue, il s'y trouve seul : tout semble avoir été préparé pour une évasion que le monde entier eût applaudie; il se jette dans un fiacre, et crie au cocher : *Au Temple.* Il se présente seul, il frappe à la porte de cette prison; il a peine à se faire ouvrir; il dicte lui-même son

Cette honteuse victoire que Buonaparte remporta en cette occasion, sur un ennemi enchaîné, faillit à lui coûter la vie. Il s'était formé, pendant le procès de Moreau, une véritable conspiration tendante à le délivrer, par tous les moyens possibles, s'il venait à être condamné à mort. Les auteurs et les complices étaient, pour la plupart, des officiers qui étaient revenus de l'armée sous divers prétextes, et se tenaient cachés à Paris sous divers déguisements. La police, qui en fut instruite, fit entourer le palais de troupes et de canons, qui n'auraient point empêché l'exécution du complot si Moreau eût été condamné à mort. Et, dans ce dernier cas, Dieu sait ce qui en fût arrivé !.. Mais la dernière heure du tyran n'avait pas encore sonné ; il devait commettre bien d'autres crimes avant que d'en recevoir la juste punition. Celui dont nous allons parler épouvanta l'Europe.

écrou..... Ces faits ont un caractère antique qui n'est presque plus à notre usage. » (De Moreau, *par M. Garat.*)

CHAPITRE XIII.

Assassinat du duc d'Enghien.

Depuis la paix de Lunéville, le duc d'Enghien (1) avait déposé ses armes, désormais inutiles à la plus noble des causes. Il vivait retiré à Ettenheim, petite ville du grand-duché de Bade, où, avec l'agrément de l'électeur et le *consentement de Buonaparte*, il avait loué le château qui servait autrefois de maison de plaisance aux évêques de Strasbourg.

J'ai dit le *consentement de Buonaparte*, et n'ai rien dit de trop : car tel était le honteux assujettissement de tous les princes d'Allemagne, que, sans la permission de l'usurpateur, aucun d'eux n'eût osé accorder l'hospitalité à ses parents, à ses amis, et, à plus forte raison, à un prince de la maison de France. Celui-ci, âgé de trente-deux ans, et qui en avait passé douze dans les camps, pouvant plus qu'un autre inspirer des inquiétudes, à cause de son nom, de sa bravoure personnelle et de ses exploits avait obtenu de Buonaparte, la permis-

(1) Louis-Antoine-Henri, duc d'Enghien, né le 2 août 1772, de Louis Henri-Joseph de Bourbon et de Louise-Thérèse-Mathilde d'Orléans, sœur de Philippe-Joseph!!

sion de vivre à Ettenheim, où il passait son temps entre la chasse, la culture des fleurs et l'amour (1).

Extrêmement rapproché de la France, où avaient régné ses ancêtres, il jetait de temps en temps sur ce pays des regards tristes et prolongés, mais sans rancune, sans arrière-pensée, sans aucun projet : il avait renoncé à la vengeance et à l'ambition ; il s'était résigné à son sort.

Le jeune roi de Suède, Gustave-Adolphe, lié avec lui de la plus tendre amitié, était venu de Stockholm, autant pour le visiter dans son humble retraite, que pour rendre ses devoirs à son beau-père, le grand-duc de Bade. Ils avaient les mêmes opinions et les mêmes goûts. Ils avaient projeté une partie de chasse, pour le 18 mars; mais, hélas ! cette partie ne devait jamais s'exécuter (2).

Le 15 mars 1804, à dix heures du soir, le duc d'Enghien venait de se coucher et de s'endormir tranquillement, lorsqu'on vint le

(1) Il aimait éperdument la princesse Charlotte de Rohan, qui le payait du plus tendre retour. On l'a cru même marié secrètement avec elle.

(2) Il arriva à Ettenheim, quatre heures après le départ du duc.

réveiller brusquement, et en lui disant que des étrangers et des hommes armés entouraient le château, et allaient bientôt pénétrer jusque dans sa chambre. Il jugea que c'était à lui qu'on en voulait; il saute à bas de son lit, s'arme d'un fusil, ouvre une fenêtre, et crie *qui va là?...*

D'après la réponse grossière et impertinente d'un des assaillants, il allait faire feu sur ces brigands; mais le baron de Greinsteim, son premier gentilhomme, lui arracha son fusil, en lui disant: « Ce sont des Français, toute résistance » serait inutile. »

C'était, en effet, une petite armée française, composée d'infanterie, de cavalerie, de gendarmerie et d'artillerie, au nombre de 2500 hommes, sous la conduite des généraux Ordener et Fririon : cette armée avait passé le Rhin, au milieu de la paix, était entrée dans le grand-duché de Bade, sans formalité et sans déclaration de guerre, avait pénétré jusqu'à Ettenheim, avec l'ordre d'arrêter le duc d'Enghien.

Le jeune prince, surpris d'une attaque aussi violente, et à laquelle il était loin de s'attendre dans un pays neutre, et chez un prince ami, se laisse désarmer sans résistance; il passe à la hâte un pantalon et une veste de chasse, et demande au chef de la troupe, qui était entré dans sa

chambre le pistolet au poing, ce qu'ils veulent, et quel homme ils cherchent? Celui-ci, au lieu de répondre, demande avec dureté : « Quel est » celui de vous qui se nomme le duc d'En- » ghien? » (Il y avait dans ce moment quatre des gens du prince autour de lui.) Point de réponse. La question est renouvelée avec une révoltante grossièreté. Le duc alors répondit : « Si » vous êtes venu pour l'arrêter, vous devez avoir » son signalement; cherchez-le. — Eh bien, » marchez tous, reprit le commandant. » Et dans ce moment, un gendarme, nommé *Psersdorff*, se jeta sur le duc, sans le connaître, le saisit au collet de sa veste, sans ménagement, et lui répéta l'ordre de *marcher*.

On marcha à pied toute la nuit. Le prince était en pantoufles. Le matin, au lever du soleil, on s'arrêta dans un moulin, où, par aventure, se trouvait le bourgmestre d'Ettenheim.

Le commandant de l'escorte le somma de décliner les noms de ceux qu'il connaissait parmi les prisonniers dont la garde lui était confiée. Celui-ci nomma et désigna le duc d'Enghien; ce fut alors seulement qu'il fut reconnu. Aucun motif ne l'obligeant plus à se cacher, il demanda et obtint facilement la permission d'envoyer chercher à Ettenheim du linge, des habits et de l'argent.

Arrivés à Rheinau, les prisonniers, qui jusqu'alors avaient fait route à pied, et par des chemins très raboteux, trouvèrent des voitures qui les transportèrent à Strasbourg, et les déposèrent à la citadelle.

Le général Brice de Montigny, commandant de la place, ne fut pas plutôt instruit de l'arrivée du prince, que, sans égard pour ce qui pourrait en arriver, il alla, avec son état-major, lui rendre les devoirs dus à son rang, et lui témoigner ses regrets de les lui rendre dans une si triste circonstance. Le prince parut extrêmement sensible à cette déférence, qui lui laissa croire que son arrestation se bornerait là, c'est-à-dire à une détention, et qu'il resterait, en qualité d'otage, dans la citadelle de Strasbourg.

Hélas ! cette illusion ne dura pas long-temps. Dès la nuit suivante, on le réveilla en sursaut, et on lui dit, avec dureté, qu'il fallait se disposer à partir sur-le-champ. Il demanda s'il pouvait emmener avec lui Joseph, son fidèle valet de chambre; on lui répondit que non. Il demanda s'il pouvait emporter du linge et des habits; on lui répondit que cela n'était pas nécessaire. Il demanda quel était le terme de son voyage; on ne lui répondit rien. Dès-lors il perdit toute espérance; mais, conservant tout son courage, il relève la tête avec dignité, demande la permis-

sion de voir ses compagnons d'infortune, leur distribue son argent, les embrasse, et leur dit un éternel adieu.

La voiture partit à quatre heures du matin, et courut sans s'arrêter pendant soixante heures. Elle arriva à sept heures du soir aux portes du donjon de Vincennes. Tout avait été calculé avec une précision perfide, pour arriver à cette heure, ensevelir cet attentat dans les ombres de la nuit, et en assurer l'exécution.

L'invasion subite d'un territoire neutre, l'entrée inattendue d'une armée française dans la petite ville d'Ettenheim; l'enlèvement du prince au milieu de la nuit; la grossièreté des gendarmes chargés de l'escorter; la rapidité de la marche; tout, jusqu'à la privation de nourriture pendant deux jours et demi, avait pour but d'affaiblir cet indomptable courage qu'il avait déployé aux champs d'honneur, et qui faisait trembler son persécuteur jusqu'au fond de son palais. Mais ce lâche espoir fut déçu; le caractère du prince répondit à sa valeur.

Il arriva exténué de fatigue et de besoin, prit un léger repas, demanda un lit, se coucha sans se déshabiller, et s'endormit aussitôt. Heureux effet de la paix de l'âme! le descendant du grand Condé dormait tranquille-

ment sur un mauvais grabat, au fond d'un cachot, sur le bord de sa fosse, et sachant parfaitement qu'il n'avait pas vingt-quatre heures à vivre; il dormait! et son ennemi, son bourreau invoquait en vain le sommeil dans son magnifique palais, entouré de cent mille hommes de gardes, et couché sur l'édredon.

A minuit le prince fut réveillé, et conduit aussitôt dans une pièce du pavillon du milieu, où il trouva des militaires en grand uniforme, assis, ayant la tête couverte et des visages très sévères. C'était un simulacre de conseil de guerre, lequel était composé, ainsi qu'il suit, des citoyens Hullin, général de brigade, commandant les grenadiers à pied de la garde, *président;* Guiton, colonel du 1er. régiment de cuirassiers; Bazancourt, colonel du 4e. régiment d'infanterie légère; Barrois, colonel du 18e. régiment de ligne; Rabbe, colonel du 2e. régiment de la garde municipale de Paris; Dautoncourt, capitaine de la gendarmerie d'élite, faisant les fonctions de rapporteur; Molin, capitaine au 18e. régiment, greffier: tous nommés par le général Murat, gouverneur de Paris. Savary, que nous avons le malheur de rencontrer partout où il y a un crime à commettre, et le général Murat se trou-

vaient là comme assistants, ou plutôt comme ministres plénipotentiaires des volontés de leur maître.

Le prince parut devant ces hommes avec la dignité de son rang, et la fermeté de son caractère. Il répondit avec franchise et noblesse à leurs questions.

Interrogé s'il avait conspiré contre la France, il répondit : « Je ne suis point un conspirateur. »

Interrogé s'il avait pratiqué des intelligences dans la place de Strasbourg, il répondit : « Je suis soldat, et sais me battre ; mais je n'ai jamais pratiqué d'intelligences dans aucune place. »

Interrogé s'il avait porté les armes contre son pays, il répondit : « J'ai combattu les ennemis de mon pays, pour recouvrer l'héritage de mes ancêtres ; mais depuis que la paix est faite, j'ai déposé les armes, et reconnu *qu'il n'y avait plus de rois en Europe.* »

Les juges, frappés de tant de sagesse et d'intrépidité, hésitèrent un moment s'ils passeraient outre, ou s'ils écriraient au tyran pour lui demander ses derniers ordres ; mais Murat et Savary leur dirent qu'ils en étaient porteurs, et montrèrent la signature du premier consul au-dessous de ces trois mots : *condamné à mort.*

Il n'y avait plus à balancer. Le prince fut condamné à l'unanimité.

Aussitôt après la lecture de son jugement, il demanda un ministre de la religion ; on lui répondit brutalement et avec un rire moqueur : « *Tu veux donc mourir comme un capucin ?* » Sans répliquer, le jeune héros s'isole dans l'univers, s'agenouille, élève son ame à Dieu ; et, après un moment de recueillement, il se relève avec un nouveau courage, et dit d'une voix ferme : *Marchons.*

Il était une heure et demie du matin. On le fit descendre, par un escalier étroit et rapide, dans les ravins du château, où, à la lueur des flambeaux, il eut le loisir de considérer la fosse nouvellement creusée pour le recevoir, et les soldats armés pour le tuer. « *Grâce au ciel*, dit il, *je mourrai de la mort d'un soldat.* » Il aperçoit auprès de lui un gendarme de son escorte, dont la figure lui paraît moins faroche que celle des autres. Il lui remet une lettre, une tresse de ses cheveux et un anneau, en le priant de faire passer ces tristes souvenirs à une personne de Paris, qu'il lui désigne. Savary s'en aperçoit, arrache des mains du gendarme les trois objets qu'on vient de lui remettre, et crie d'une voix frénétique, que *personne ne doit faire les commissions d'un traître.*

Le prince debout, la tête nue, la poitrine découverte, le front serein, attendait le dernier signal. « *Allons, mes amis!* dit-il.... — *Tu n'a point d'amis ici!* » cria le gouverneur de Paris; et il commande le feu.

Ainsi périt à la fleur de son âge, et au milieu de la plus belle carrière, un prince, l'orgueil de sa famille, l'unique rejeton d'une race de héros, le modèle des guerriers, objet d'amour universel.

Il avait reçu de la nature la plus belle figure, une taille élevée, un son de voix plein de douceur, beaucoup d'esprit, et un goût vif pour tous les exercices du corps. L'éducation avait perfectionné tous ces dons. Jeunesse, valeur, gloire acquise dans vingt combats, vertus éprouvées par seize ans de malheurs, tout ce qui pouvait rendre un prince recommandable, tout ce qui pouvait le faire chérir, fut alors ravi à la terre, et enseveli obscurément dans les fossés du château de Vincennes.

Le jeune roi de Suède, qui l'avait fait réclamer inutilement par un de ses aides de camp, le pleura amèrement. Madame Buonaparte essaya d'obtenir sa grâce; elle se jeta aux pieds de son mari, et le supplia, par tous les motifs de politique et d'humanité, d'épargner un jeune prince qui ne lui avait jamais fait de

mal, et qui même, disait-on, avait conçu pour lui de l'admiration. Le brutal la repoussa avec une grossièreté digne de lui.

Les Parisiens apprirent la mort du duc avant de connaître les détails de son enlèvement, et cette nouvelle les jeta dans une consternation presque égale à celle qu'ils avaient éprouvée le jour de la mort du roi. Hommes et femmes, amis, ennemis, royalistes et jacobins, tous en frémirent, tous semblerent voir dans cet attentat le présage funeste de tous les maux qui depuis nous ont accablés. Tous maudirent le tyran et ses odieux complices. Parmi ses complices, le public a nommé pendant dix ans M. de Caulaincourt, alors aide de camp de Buonaparte, et devenu depuis son grand écuyer.

M. de Caulaincourt, accusé par l'Europe entière d'avoir accepté l'odieuse commission d'aller enlever le prince à Ettenheim, n'alla point jusqu'à Ettenheim, mais resta à Strasbourg pour surveiller de là, dit-on, l'exécution de l'attentat que les généraux Ordener et Fririon s'étaient chargés de consommer.

Depuis la chute de Buonaparte, M. de Caulaincourt a essayé de se laver de cette imputation par une lettre qu'il a fait insérer dans les journaux de Paris, et d'après laquelle sa mis-

sion aurait été fort étrangère à l'arrestation du duc d'Enghien (1) : à cette lettre était jointe une copie de la reponse de l'empereur Alexandre à M. de Caulaincourt, ambassadeur de France à St.-Pétersbourg, et que sa brièveté nous permet d'insérer ici.

Pétersbourg, 4 avril 1808.

« Je savais, général, par mes ministres en Allemagne, combien vous étiez étranger à l'horrible affaire dont vous me parlez. Les pièces que vous me communiquez ne peuvent qu'ajouter à cette conviction ; j'aime à vous le dire, et à vous assurer encore de l'estime sincère que je vous porte.

Signé ALEXANDRE. »

---

(1) Voici un passage de cette lettre, écrite par lui-même : « La mission de M. de Caulaincourt avait deux objets ; l'un était de presser le départ de la flottille que le premier consul y faisait construire, comme il en faisait construire partout pour son expédition projetée contre l'Angleterre ; *l'autre se rapportait à des intelligences que M. Drack, alors ministre d'Angleterre à Stuttgard, pratiquait ou cherchait à pratiquer à Offenbourg et en France pour exciter des troubles.....* » Je ne sais si je me trompe, mais les dernières lignes que nous avons soulignées se rapportent assez à l'objet de la commission dont M. de Caulaincourt rejette aujourd'hui tout l'odieux sur le général Ordener.

Nous sommes forcés d'ajouter que cette justification de M. de Caulaincourt n'a pas paru complète aux yeux du public, et que, dans le même temps qu'il la publiait à Paris, on publiait, dans la *Gazette de Leyde*, une lettre de M. de Talleyrand-de-Périgord qui en démentait le fait principal. (Voyez *les pièces justificatives* n°. VI.)

Le lendemain de l'exécution, Hullin, se trouvant chez M. Cambacérès, rendait compte de cet événement devant trente ou quarante personnes. Après avoir confessé que le prince était mort avec un courage héroïque, il ajouta : « Ses réponses ont été fort simples; mais heureusement qu'il nous a dit son nom, car, ma foi, sans cela, nous eussions été fort embarrassés à le condamner. »

Nous avons dit que cet événement avait jeté l'épouvante dans Paris; le monstre ne l'ignorait pas, et, autant qu'on peut en juger par l'audace avec laquelle il en fit publier les détails, on peut croire qu'il en avait prévu l'effet, et qu'il en avait besoin pour franchir le dernier pas qui le séparait encore du trône.

Dans l'ordre politique et moral, comme dans celui de la nature, nous nous conservons par les moyens qui nous ont donné l'existence; celui qui a commencé la sienne par le crime, est

dans la malheureuse nécessité de la soutenir par le crime.

Ce qui distingue le règne de Buonaparte, et ce qui en fait un événement unique dans l'histoire, c'est qu'il fut radicalement criminel; aucun élément d'honneur et de vertu n'y soulage l'œil de l'observateur.

Dans quelle partie du monde, et sous quel prince trouvera-t-on une aussi grande quantité de délits commis en aussi peu de temps? Quelle autre page de l'histoire que la sienne vous offrira un assemblage aussi épouvantable de bassesses et de cruautés, une aussi profonde immoralité, un oubli aussi complet de toute pudeur, de toutes les bienséances, de toutes les lois de l'humanité?

Lorsque je retourne, par la pensée, à l'époque de son couronnement, je me sens transporté, comme le barde sublime de l'Angleterre, dans un monde intellectuel. Je vois l'ennemi du genre humain séant aux Tuileries, et convoquant tous les mauvais esprits dans ce nouveau *pandæmonium;* j'entends distinctement *il rauco suon delle Tartaree trombe;* je vois tous les crimes du monde accourir à l'appel, et je ne sais si j'écris une allégorie.

CHAPITRE XIV.

Buonaparte est nommé empereur.

« *Dès que Buonaparte se fit nommer consul à vie, chacun put juger qu'il avait une arrière-pensée, et prévoir un but ultérieur* (1). » Mais, depuis trois mois, tout annonçait ce *but ultérieur*, et tout nous y conduisait. Le procès de Moreau, l'assassinat du duc d'Enghien, les inquiétudes du consul, les propos de salon, les articles de journaux, les pamphlets des rues, les adresses des départements, étaient, pour les moins clairvoyants, autant de fanaux qui éclairaient la marche ténébreuse de l'usurpateur. Il n'y avait pas un écolier en politique qui ne fût convaincu qu'il brûlait de se mettre une couronne sur la tête, et de prendre sa place à côté, et même au-dessus des souverains de l'Europe.

Mais quel titre va-t-il prendre, se demandait-on? Ses flatteurs lui ont dit si souvent *qu'il est trop grand pour descendre jusqu'au trône des Rois*, qu'une couronne royale est au-

(1) Discours du citoyen Carnot au tribunat.

dessous de son mérite. Le titre de Roi est trop commun; et d'ailleurs, MM. Grégoire, Réal, François de Neufchâteau, Cambacérès, Bouley de la Meurthe et Defermont, avaient hautement déclaré dans de très beaux discours, qu'ils avaient ce titre en horreur. Celui de *Dictateur* est trop romain; il ne veut plus entendre parler des Grecs ni des Romains. Celui de *Sultan* est trop oriental; il voudrait s'accommoder aux mœurs européennes, en régnant sur l'Europe.

« Et pourquoi ne prendriez-vous pas celui » d'*Empereur*, lui dit un jour M. Rœderer? ce » titre est européen, il vous place au-dessus » des rois; il vous assimile à Charlemagne; il » signale une dynastie nouvelle. »

« J'y pensais, répondit gravement le consul. » — Ce n'est pas assez, reprirent les flatteurs: » *votre gloire vous a placé au-dessus de toutes* » *les gloires, il vous faut un titre qui vous* » *place au-dessus de tous les titres :* en prenant » celui d'*Empereur des Gaules* ou d'*Empereur* » *d'Occident*, vous effacez l'éclat des cours de » Vienne et de Pétersbourg, vous agrandissez » la nation qui vous le donne, et vous décon- » certez sans retour les espérances des roya- » listes et la censure des républicains (1). »

(1) Ce colloque n'est pas un artifice oratoire, c'est un fait.

« Je me moque des uns et des autres, ré-
» pondit Buonaparte, et je me contenterai du
» titre d'*Empereur de la République fran-*
» *çaise ;* mais, quoique j'aye bien le droit de le
» prendre sans l'aveu de personne, je veux
» qu'on me l'offre. Vous m'entendez ?... »

En conséquence, les ministres de la police, de l'intérieur, de la justice, de la guerre et des cultes, écrivirent, chacun en ce qui les concernait, aux préfets, aux commandants de place, aux évêques, aux présidents des tribunaux, et leur envoyèrent des formules d'adresses au premier consul, dans lesquelles ils devaient, tant en leur nom qu'en celui de leurs administrés, de leurs subordonnés, de leurs employés, etc., le supplier d'accepter le titre d'*Empereur des Français ou de la République française.*

Et bientôt après, de toutes les parties de la France arrivèrent des adresses variées dans le style et uniformes dans l'objet, dans lesquelles les préfets et les maires de ville, les généraux et les colonels, les évêques et les curés, les juges et les avocats, disaient équivalemment :

« La France était perdue, vous l'avez sauvée;
» la France reconnaissante vous offre la cou-
» ronne de Charlemagne, parce que vous avez
» toutes les vertus qui vous en rendent digne. »

Il serait curieux de rappeler ici les étonnantes

variations que la bassesse et la flatterie brodèrent sur ce simple canevas. Que d'hommes, aujourd'hui fiers de leurs places nouvelles et de leurs nouvelles opinions, nous pourrions faire rougir, en citant seulement, avec leurs noms, une phrase des adresses qu'à cette époque ils s'empressèrent d'envoyer à Buonaparte! Il faut, dit-on, garder le silence, et oublier ces temps de honteuse servitude. *Garder le silence*, je le veux bien ; mais *oublier*, cela est impossible : le souvenir en est ineffaçable, et, au défaut de notre plume, le burin de l'histoire le gravera sur des tables immortelles (1).

Lorsque, pendant trois mois, les voies furent ainsi préparées par les marionnettes de province, le temps des grands comédiens arriva.

Ce fut le tribunat qui ouvrit la scène, parce que, suivant l'expression de M. Cambacérès (2),

---

(1) J'ignore si sous le règne de Nerva il fut défendu de parler des crimes de Domitien son prédécesseur et de la bassesse de ses courtisans ; mais il est au moins certain que l'histoire parle aujourd'hui des uns et des autres avec autant de franchise que de sévérité. Il n'y a point de crime impuni.

(2) M. Cambacérès, ancien conseiller à la cour des aides de Montpellier, a joué un grand rôle dans l'histoire de notre révolution, et en est peut-être aujourd'hui aussi fâché que nous en avons été nous-mêmes surpris. Il fut successivement membre de la Convention, second consul et archi-chancelier. Il porta

« le tribunat avait l'initiative républicaine et » populaire des grandes mesures de salut pu- » blic. »

Le 30 avril, M. Curée, membre de cette assemblée, fit une *motion d'ordre*, dans laquelle il demanda que *le premier consul fût proclamé Empereur.*

A ces mots, tous les échos de la salle retentirent d'applaudissements, et répétèrent : que le *premier consul soit nommé Empereur.*

Les tribuns Simon, Duveyrier, Jaubert, Duvidal, Fréville, Carion-Nisas, les plus pressés d'arriver à la fortune, furent aussi les plus empressés à parler, et à parler longuement en faveur de cette *motion.* Tous les tribuns, hors

---

dans toutes ses places un esprit conciliant, des vertus privées et des lumières en jurisprudence. Mais il ne sut, dans aucun temps, opposer ni courage aux menaces des méchants, ni désintéressement aux offres de la fortune. Aussi incapable de commettre une mauvaise action de sang froid, que d'en faire une bonne, capable de le compromettre, il eût fourni une carrière honorable dans un temps ordinaire et dans un pays tranquille ; mais il a eu le malheur d'attacher son nom à deux époques désastreuses, et d'associer ses travaux à ceux de deux monstres, avec le caractère desquels le sien n'avait pourtant rien de commun. L'ambition l'égara ; il avait la vanité des ames faibles. Il aimait les honneurs et la représentation ; il tenait à ses dignités, à ses titres, à ses cordons, et aux égards qu'on accorde à ces magnifiques brimborions.

M. Carnot, voulurent participer au même honneur, et apportèrent leur tribut d'hommages au pied de l'idole.

M. Carnot seul combattit la proposition de M. Curée, et osa dire que « si Buonaparte avait » rétabli la liberté en France, comme on ne » cessait de le répéter, ce n'était pas une récom- » pense à lui offrir que le sacrifice de cette li- » berté. » La voix de M. Carnot se perdit dans le désert.

Celle de M. de Fontanes, parlant au nom du corps législatif, fut une de celles que le premier consul parut entendre avec le plus de bienveillance. Il dit « que la victoire et la volonté natio- » nale ne connaissaient point et ne pouvaient » trouver de résistance; et que la victoire et » la volonté nationale lui décernaient la cou- » ronne impériale. »

Le sénat eut son tour, et dit, par l'organe de son président :

« Grand homme !

» Vous êtes pressé par le temps, par les événements, par les conspirateurs, par les ambitieux. Vous pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événements, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer les ambitieux, *tran-*

quilliser l'univers (1), en acceptant la couronne impériale héréditaire que la nation vous offre par nos mains. »

Le moyen de résister à de si pressantes sollicitations! Le premier consul, *qui avait fait de toutes ces adresses l'objet de ses méditations les plus constantes* (*message du premier consul* au sénat), voulut bien accepter la couronne impériale que tant de mains lui offraient, et qu'il ne pouvait refuser, sans *ébranler le repos de l'univers.*

On rédigea dans son cabinet, et sous ses yeux, un sénatus-consulte bien régulier, bien détaillé, qu'on envoya au sénat le 18 mai 1804, et que le sénat renvoya, le même jour, au château, avec toutes les formalités qui garantissaient son authenticité.

Le même jour encore, *Napoléon, par la grâce de Dieu, et par les constitutions de la république, empereur des Français*, publia son avénement au trône, et envoya ledit sénatus-consulte à toutes les cours, tribunaux et autorités administratives.

Cette grande affaire terminée, l'empereur composa sa cour, nomma ses grands dignitaires, distribua des places et des récompenses

(1) Je n'ai pas besoin de faire remarquer le ridicule d'un pareil style, et nous sommes encore trop près des événements pour en sentir toute la bassesse.

à tous ceux qui l'avaient si bien secondé.

La nation, qu'on mettait si hardiment en jeu, fut non-seulement étrangère à cette œuvre d'iniquité, mais fut révoltée des odieux manéges qu'on employa pour l'associer à l'ignominie de ses auteurs. Elle se tut. Que pouvait-elle faire, enchaînée, comme elle l'était, par des liens de fer, intimidée par la crainte d'un pouvoir sans bornes, et désunie par les artifices d'un gouvernement machiavélique?

Mais si elle n'exhala aucune plainte en public, elle s'en dédommagea amplement par une haine d'autant plus vive, qu'elle était plus concentrée. La pensée, comprimée par la terreur, s'épanchait douloureusement dans les entretiens particuliers, et dans le sanctuaire domestique.

Les membres de la nouvelle dynastie, les dignitaires, les *altesses* et les *excellences* étaient l'objet des plus sanglantes railleries. Ces hommes nouveaux étaient embarrassés de leurs honneurs, et n'y croyaient eux-mêmes que faiblement. Quant à moi, j'avoue que je n'y croyais pas du tout.

Tout honneur vient de Dieu, dit le vieil Homère, qui parle ici comme S. Paul (1), sans

(1) *Considérations sur la révolution.*

Digitized by Google

toutefois l'avoir pillé. Il ne dépend pas de tel ou tel homme de conférer des titres et des dignités; ce droit est le privilége exclusif du souverain légitime : à lui seul appartient *l'honneur* par excellence, parce qu'il représente Dieu sur la terre; c'est de lui, comme d'un vaste réservoir, que *l'honneur* dérive avec nombre, poids et mesure, sur les ordres différents de la société, sur les familles et sur les individus.

Lorsque le roi daignait écrire à un simple gentilhomme, *M. le comte, ou M. le marquis, je vous fais cette lettre*, etc., le gentilhomme devenait comte ou marquis. Il avait droit d'en prendre le titre : il en avait les *honneurs;* et nous les reconnaissions. Mais quand un Mazaniello (1), ou un Buonaparte, distribue à ses agents et à ses complices des titres de *comtes*, de *ducs*, de *princes* et même de *rois*, c'est une comédie qu'il joue : je ne vois dans les honneurs qu'il accorde, que des rôles de théâtre; et je ne reconnais dans ses grands dignitaires que des comédiens que j'approuve, ou que je siffle,

(1) Mazaniello, pêcheur à Naples, fit en 1647, une révolution à peu près semblable à la nôtre. Sous prétexte d'affranchir son pays de la tyrannie des Espagnols, il souleva le peuple, ouvrit les prisons, abolit les impôts, chassa les nobles, fut cruel et méchant, et bientôt après assassiné. Sa tête fut portée au bout d'une pique, et son cadavre traîné dans la boue.

comme les autres, suivant qu'ils remplissent bien ou mal l'emploi dont ils sont chargés.

De là vient le peu de considération dont jouissaient la plupart des grands dignitaires de Buonaparte, lors même qu'on leur témoignait des égards : les égards n'étaient qu'une vaine formalité, la considération tient au sentiment, et il ne dépend pas plus de nous de l'accorder à celui que nous n'estimons pas, que de l'obtenir quand nous ne la méritons pas nous-mêmes.

Mais si Buonaparte n'a jamais pu obtenir de considération, il savait se faire craindre. Jamais aucun prince légitime n'obtint de ses sujets une plus prompte et une plus entière obéissance. Il avait déjà imprimé à son gouvernement une grande et forte impulsion fondée sur la crainte; il crut que son nouveau titre lui permettrait de prendre une autre assiette, et de la fonder sur l'opinion, et il se trompa.

Tandis que ses ambassadeurs à Madrid, à Vienne, à Berlin, à Pétersbourg annonçaient par ses ordres la nouvelle révolution qui venait de s'opérer en sa faveur, le roi de France dissipait le charme qu'elle avait pour lui, et détruisait l'impression qu'elle pouvait faire sur tout le monde, par une protestation datée de Varsovie le 6 juin 1804, et dont voici la teneur.

« En prenant le titre d'empereur, en vou-

lant le rendre héréditaire dans sa famille, Buonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution où tout, dès l'origine a été nul, ne peut sans doute infirmer mes droits. Mais, comptable de ma conduite à tous les souverains, dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France et à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune en gardant le silence en cette occasion. Je déclare donc, après avoir au besoin, renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui depuis l'ouverture des états-généraux de France ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent la France et l'Europe; je déclare, en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Buonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime; je proteste et contre ce titre et contre tous les actes subséquents auxquels il pourrait donner lieu.

Signé LOUIS.

CHAPITRE XV.

Il compose sa maison, et travaille à se faire reconnaître par les puissances étrangères.

« A moins d'avoir cinq pieds six pouces, il ne » faut pas se mêler d'être homme, disait J. J. » Rousseau. »

Cette pensée n'est pas digne de son auteur. La raison, l'esprit et le génie ne se mesurent point à la taille : le fils de Philippe et le père de Charlemagne, furent des *hommes*, et avaient moins de cinq pieds six pouces, s'il faut en croire les historiens.

Mais il est pourtant d'observation, que les hommes au-dessous de la taille moyenne ont besoin d'une plus grande dose de raison que les autres, pour être simples et modestes.

La nature avait refusé à Buonaparte une taille élevée ; il était né dans la classe plébéienne et dévoré d'ambition : que de raisons pour n'être pas modeste !

Sa vanité seule fut grande ; il chercha tous les moyens de déguiser à ses propres yeux, et à ceux des autres, la bassesse de son origine, et

la faiblesse de ses titres; il monta sur des tréteaux; il s'entoura d'un éclat factice; il renfla ses joues et sa voix.

Les académiciens et les courtisans lui répétèrent si souvent qu'il était un grand homme, qu'il consentit à le paraître. Le lendemain du jour qu'il fut proclamé empereur, on lui dédia des vers, des livres et des statues, sous le nom de *Napoléon-le-Grand*. Citons un échantillon de ces dédicaces.

*A S. M. Napoléon-*LE-GRAND, *proclamé Empereur des Français, par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII.*

Enfin, tu parais à nos yeux
Revêtu du pouvoir suprême,
Et de l'éclat du diadême
Brille ton front majestueux!
Ah! qui pourrait encor, jaloux de ta puissance,
S'étonner de te voir au faîte des grandeurs!
Depuis long-temps l'amour et la reconnaissance
T'assurent l'empire des cœurs:
Ce n'est pas d'aujourd'hui que ton règne commence.

Napoléon-le-Grand, empereur des Français, voulut avoir une maison magnifique et digne de ses hautes destinées. *L'état de la France* à la main, il voulut qu'elle fût composée de tous les anciens grands officiers de la couronne. Il

commença par nommer des princes, puis des grands dignitaires, puis des grands officiers, et enfin des ducs, des comtes et des barons; on ne sait pourquoi il refusa d'admettre des *marquis* dans sa nouvelle hiérarchie. Les princes et les grands dignitaires de l'empire, furent :

S. A I. Joseph Buonaparte, grand-électeur;

S. A I. Louis Buonaparte, connétable (1);

S. A. I. Joachim Murat, grand-amiral;

S. A. S. Cambacérès, archichancelier de l'empire;

S. A. S. Le Brun, architrésorier de l'état;

S. A. I. Eugène Beauharnais, archichancelier d'état;

S. A S. Berthier, prince de Neufchâtel, vice-connétable;

S. A. S. De Talleyrand-Périgord, prince de Béuévent, vice-grand-électeur;

S. A. I. le prince Borghèse, gouverneur du Piémont.

Les généraux Moncey, Jourdan, Masséna, Augereau, Bernadotte, Soult, Brune, Lannes, Mortier, Ney, Davoust, Bessières, Kellerman,

---

(1) Lucien Buonaparte, qui s'était moqué trop ouvertement de cette comédie, était alors disgracié, et par cette raison n'a jamais été prince.

Lefebvre, Pérignon et Serrurier, furent nommés maréchaux de l'empire.

M. de Montesquiou-Fezensac, fut nommé grand-chambellan;

Le général Duroc, grand-maréchal du palais;

Le général Caulaincourt, grand-écuyer;

Le prince Berthier, grand-veneur;

M. de Ségur, grand-maître des cérémonies (1).

On nous apprit, par la voie des journaux, que les princes et les princesses de la maison du souverain prenaient le titre d'*altesse impériale;* qu'on devait donner aux titulaires des grandes dignités, le titre de *monseigneur;* que les ministres et le président du sénat recevaient le titre d'*excellence*, tel fut le protocole de l'étiquette. J'aurais bien voulu voir la figure de madame Lætitia Buonaparte, le jour où, jouissant pour la première fois des honneurs de son rang, on lui donna le titre d'*altesse impériale;* et la voir encore le jour où, cessant de jouir des mêmes honneurs, elle fut appelée tout simplement par son nom de famille ou de baptême.

---

(1) Il prit à tâche d'effacer, par la magnificence de sa cour, celle de la cour de Louis XIV; mais c'était un pygmée, qui se croyait plus grand qu'un géant, parce qu'il était monté sur des échasses.

Ces vicissitudes sont très amusantes pour les spectateurs, qu'elles dédommagent un peu des frais considérables que leur coûte le spectacle.

Le faubourg St.-Germain était, depuis longtemps, le quartier-général de l'opposition. Là, se trouvaient les débris de cette ancienne noblesse, qui avait jadis obtenu en Europe la palme de la gloire, et jeté tant d'éclat sur la France. Là se trouvaient d'anciens ducs et de vieilles comtesses, doués de cet esprit éminemment français, qui saisit avec tant de justesse le côté ridicule des choses. Là s'exerçait dans toute son étendue et dans toute sa rigueur la puissance de l'opinion contre les gaucheries, les maladresses, les sottises, les inconvenances des nouveaux princes et des nouvelles duchesses.

De là se répandaient dans les autres quartiers de la ville les bons mots, les sarcasmes, les histoires scandaleuses de la famille impériale et de tout ce qui l'entourait (1).

L'esprit, le ton, les manières de la nouvelle cour étaient devenus des sujets intarissables de plaisanterie. On se moquait toute la journée, et de la meilleure grâce du monde, dans les

(1) Personne n'ignorait à Paris les aventures grivoises de quelques-unes de ces dames, qu'on offrait à nos hommages sous le titre de *princesses* et d'*altesses impériales*.

salons de la ville, des titres d'*altesse*, d'*excellence* et de *monseigneur*, que l'on se prodiguait à la cour avec un sérieux vraiment comique.

Les présentations, les révérences, le maintien, le costume des nouvelles dames de qualité et des nouveaux princes, n'étaient pas plus épargnés que le reste.

Le rire sardonique s'échappait de tous les pores du visage, lorsqu'on entrait pour la première fois dans le cercle de l'impératrice; lorsqu'on voyait la parure extravagante des uns, le maintien gauche des autres, et la figure comiquement sérieuse de tous.

Quelques-uns s'en aperçurent, et l'empereur un des premiers. L'empereur sentit que le ridicule était en France une arme plus dangereuse que les stylets de son pays. Il fit venir Talma, et prit de lui des leçons de grâce, d'attitude et de dignité. Il apprit d'un comédien, comment il devait porter son manteau impérial, poser sa tête, alonger le bras, et recevoir les hommages de ses sujets.

Mais ni Talma, ni personne, ne purent jamais lui apprendre comment il fallait s'y prendre, je ne dis pas pour se faire aimer, mais pour se faire pardonner son usurpation.

Tous les corps de l'état allèrent le féliciter, et lui prêter un nouveau serment de fidélité. Il

affecta, dans sa réponse au tribunat, une modestie qu'il n'a pas toujours eue, et dont il s'est bien passé depuis.

» Je me plais, dit-il, à tout devoir au peuple; » ce sentiment seul me rend chers les nouveaux » honneurs dont je suis revêtu. »

Combien de fois n'a-t-il pas répété, depuis ce temps-là, « que le peuple n'était rien, et que lui » était tout; que tout était dans lui et avec » lui (1)! »

En venant prêter son serment de fidélité, le sénat lui dit, par l'organe de M. François de Neufchâteau :

« Sire,

» Les Romains souhaitaient à chaque nouvel » empereur, *qu'il fût plus fortuné qu'Auguste* » *et plus vertueux que Trajan.* Nous n'avons » pas besoin de chercher dans l'histoire, des » rapprochements dont aucun ne saurait vous » flatter. Nulle autre époque ne ressemble à » l'époque de Buonaparte; nous ne connaissons

(1) Dans la réponse qu'il fit, le 1er. janvier 1814, au rapport de la commission extraordinaire du corps législatif, il répéta plusieurs fois cette phrase insensée : « Qu'êtes-vous dans la constitution? Vous n'êtes rien. Vous n'avez aucune autorité; c'est le trône qui est la constitution, tout est dans le trône et dans moi..... » (Voyez les *Pièces justificatives*, N°. VII.)

» qu'un souhait qui soit digne de vous : *Sire,* » *soyez long-temps vous-même; vous n'avez* » *point eu de modèle, et vous en servirez tou-* » *jours.* »

Vous n'avez point eu de modèle ! Rien n'est plus vrai. Buonaparte n'eut point de modèle ; il voulut être original, et il le fut, surtout dans la création du mal.

« Né pour détruire, a dit un de nos écrivains les plus éloquents, il portait le mal dans son sein tout naturellement, comme une mère porte son fruit avec orgueil et joie. »

On a prétendu trouver dans ces derniers temps quelque ressemblance entre lui et Attila. Mais Attila, tel que l'a peint Werner, et, après lui, madame de Staël, était un grand homme à côté de Buonaparte. Pour vous en convaincre, voyez son portrait :

« Enfin il paraît, ce terrible Attila, au milieu des flammes qui ont consumé la ville d'Aquilée : il s'assied sur les ruines des palais qu'il a renversés, et semble, à lui seul, chargé d'accomplir l'œuvre des siècles. Il a comme une sorte de superstition envers lui-même ; il est l'objet de son culte ; il croit en lui ; il se regarde comme l'instrument des décrets du ciel, et cette conviction mêle un certain système d'équité à ses crimes. Il reproche à ses ennemis leurs

fautes, comme s'il n'en avait pas commis plus qu'eux tous; il est féroce, et *néanmoins généreux;* il est despote, et *pourtant fidèle à ses promesses;* enfin, au milieu des richesses de l'univers entassées dans son camp, il vit comme un soldat, et ne demande à la terre que le plaisir de la conquérir. »

Buonaparte ne fut ni généreux, ni fidèle à aucune de ses promesses. S'il vécut comme un soldat dans les camps, il mena une vie de sybarite dans ses palais. Il ne voulut pas seulement conquérir la terre, il voulut la dépeupler et l'ensanglanter: il aimait le sang, la vue du sang lui plaisait; le plus beau de tous les spectacles pour lui, était celui d'un champ de bataille couvert de morts; plus d'une fois il fit passer son carrosse sur des cadavres. Il avait pour tous les hommesun tel mépris, qu'il eût vu périr le dernier sans regret, et qu'il les eût tous immolés sans remords.

Voilà l'homme qui fut notre empereur pendant dix ans, que ses vils flatteurs ont élevé au-dessus de tous les héros de l'antiquité, et que M. François de Neufchâteau offre pour modèle à tous les princes à venir!

Il fut reconnu en qualité d'empereur, d'abord par le roi d'Espagne, ensuite par les rois

de Naples, de Prusse et de Danemarck; ensuite par les électeurs de Bavière, de Saxe, de Bade, de Wurtemberg et de Hesse-Cassel.

Les lettres de créance des ambassadeurs de ces différentes puissances lui furent présentées aux Tuileries le 7 juillet 1804; et voici ce que M. de Talleyrand-Périgord, ministre des relations extérieures, nous apprit à cette occasion.

« Le fond et la substance des engagements qui lient les autres puissances à la France, ont été renouvelés d'une manière conforme aux relations politiques existantes de tout temps.

» Quant au protocole, en reproduisant dans les communications directes de gouvernement à gouvernement, des formes agrandies et exactement calculées sur la force des états et sur la dignité des puissances, il a fait voir que l'empire français, au moment même de son institution, s'est présenté aux yeux de l'Europe avec le même caractère d'élévation, et avec plus d'éclat encore que n'en avait la grande monarchie dans les beaux moments du siècle de Louis XIV.

» Toutes les lettres de créance s'accordent surtout en ce point, que les gouvernements y marquent la plus vive satisfaction de voir les destinées de la grande nation à jamais unies

avec celles de l'empereur des Français. Un de ces souverains a exprimé l'opinion générale de tous, quand il a dit :

« Si, pendant toute l'administration de V. M. I., l'objet de mes plus vives sollicitudes a constamment été de cimenter de plus en plus les liaisons d'amitié et de bon voisinage qui m'attachent à l'empire français, ce desir doit être bien plus cher à mon cœur depuis le moment heureux où la dignité impériale a été déclarée héréditaire dans votre auguste famille, où je vois consolidées et garanties ces institutions salutaires si intimement liées au bien-être et à la conservation de mes propres états.

» DALBERG,

» *Coadjuteur de Maïence* (1). »

---

(1) M. de Dalberg, élu de bonne heure coadjuteur du siége métropolitain de Maïence et du siége épiscopal de Constance, fut long-temps prôné en Allemagne comme un philosophe sous la mitre, et un protecteur des idées libérales sur le trône. Il a mal soutenu l'épreuve de l'adversité. Quand on est placé si haut, on doit remplir ses devoirs, ou périr à son poste. Issu d'une des plus anciennes familles de l'Europe, réunissant en sa personne la double dignité d'un prince souverain et d'un chef de l'église, il avait plus qu'aucun autre des moyens de s'opposer au bouleversement de toutes les institutions sacrées. A la paix de Lunéville, sa dignité survécut à la chute des trois

Nous verrons, dans les parties suivantes de cet ouvrage, comment ces liaisons de bon voisinage et d'amitié ont été conservées; et par quels moyens les institutions impériales établies pas Buonaparte, ont concouru au bien-être des Français et de leurs fidèles alliés.

---

antiques électorats ecclésiastiques. M. de Dalberg déserta successivement la cause de l'empereur d'Allemagne, celle de l'Empire et du pape, et la sienne même, puisqu'il consentit à désigner pour son successeur à la seule souveraineté ecclésiastique, dont les traités garantissaient l'existence en Allemagne, un étranger, fils adoptif de Buonaparte. Dans ses mandements, il approuva le dépouillement du Saint-Siége, il imputa au St.-Père le schisme de l'Église; il continua d'être le serviteur officieux de Buonaparte, tout excommunié qu'était celui-ci. Voilà ce que dira l'histoire, dont nous ne sommes ici que les faibles organes.

FIN DU SECOND VOLUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. Ier.

Pillage de l'Italie.

. . . . . .

Peu de personnes, dit M. Mallet du Pan, se forment une idée exacte de ce brigandage. On est fort loin d'en soupçonner l'énormité. En voici le tableau dressé sur des notions authentiques.

Contributions levées par arrêtés.

En Lombardie et autres districts de la république Cisalpine	62,000,000 fr.
Dans le duché de Parme.	3,650,000
A Venise, par les articles II et III du traité de Milan	6,000,000
A Modène	10,000,000
Dans les trois légations de la Romagne, de Bologne et de Ferrare. . .	12,500,000
Dans le royaume de Naples, par le traité de paix de 1796	15,000,000
A Gènes	4,000,000
Dans l'état de l'Église	30,000,000
Dans la Toscane	8,000,000
Total	151,150,000 fr.

Vols sous différents noms, et constatés.

Argenterie et mobilier des églises de Lombardie et des trois légations. .	65,000,000 fr.
Mont de piété de Milan	19,000,000
Monts de piété des trois légations, de Rome et de Venise.	37,000,000
Enlèvement des caisses des hôpitaux.	5,000,000
Mobilier de l'archiduc à Milan et à Monza.	2,000,000
Nécessaire précieux pris à Bergame.	60,000
Dépouilles des bibliothèques et mobilier de l'évêque de Trente.	1,700,000
Contributions levées sans arrêtés à Milan et en Lombardie	28,000,000
Rançon des Décurioni de Milan . .	1,500,000
Vente des permissions d'habiter leurs campagnes aux propriétaires de Milan.	2,200,000
Sac des maisons de campagne de l'état de Venise	6,500,000
Volé au duc de Modène à Venise.	2,065,000
Spoliation des caisses publiques, à Vérone, Padoue, Venise	27,585,000
Sac de Rome, pillage du Vatican. .	43,000,000
Gratifications reçues par Buonaparte et son armée à Gênes, Venise, etc. .	25,000,000
	265,610,000 f.
Auxquels il faut joindre la somme de portée plus haut; et nous aurons pour total celle de	151,150,000 f.
	416,760,000 f.

N°. II.

Voici la proclamation que l'empereur publia peu de jours avant son abdication.

Fontainebleau, 4 avril 1814.

Ordre du jour.

L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement *parce qu'elle reconnaît que la France est en lui*, et non dans le peuple de la capitale.

Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion. Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentiments à ses compagnons d'armes : il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet.

Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement français; il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant; que c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres de l'orage de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation.

Le sénat se fonde sur les articles de la constitution, pour la renverser; il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme le premier corps de l'état, il a pris part à tous les évènements; il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir

changé des actes dans la publication (d'être faussaire). Le monde entier sait qu'il n'avait pas besoin de tels artifices : *un signe de sa part était un ordre pour le sénat,* QUI TOUJOURS FAISAIT PLUS QU'ON NE LUI DEMANDAIT.

L'empereur a toujours été accessible aux sages remontrances de ses ministres, et il attendait d'eux, dans cette circonstance, une justification indéfinie des mesures qu'il avait prises. Si l'enthousiasme s'est glissé dans les adresses et discours publics, alors l'empereur s'est trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage, doivent s'attribuer à eux-mêmes les funestes suites de leurs flatteries. Le sénat ne rougit pas de parler des libelles publiés contre les gouvernements étrangers; il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein. Aussi longtemps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles, et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du pouvoir. Si l'empereur avait méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnaîtrait aujourd'hui qu'il avait raison.

Il tenait sa dignité de Dieu et de la nation : eux seuls pouvaient l'en priver; il l'a toujours considérée comme un fardeau; et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul était en état de le porter dignement. S'il est un obstacle à la paix, il en fera volontiers le sacrifice, et il a, en conséquence, envoyé le prince de la Moskwa et les ducs de Vicence et de Tarente, pour entamer des négociations. L'armée peut être certaine que son honneur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France.

N°. III.

Copie de la lettre écrite par le comte de Lille (Louis XVIII), au général Pichegru.

Le 24 mai 1796, à Riegel.

Il me tardait beaucoup, Monsieur, de pouvoir vous exprimer les sentiments que vous m'inspirez depuis long-temps, et l'estime particulière que j'avais pour votre personne; mais, jaloux de prévenir jusqu'aux moindres accidents qui auraient pu troubler votre tranquillité et compromettre les intérêts précieux qui vous sont confiés, j'ai différé jusqu'à ce jour de vous écrire. Je cède à ce besoin de mon cœur, et c'en est un pour moi de vous dire que j'avais jugé, il y a dix-huit mois, que *l'honneur de rétablir la monarchie française vous serait réservé.*

Je ne vous parlerai pas de l'admiration que j'ai pour vos talents et pour les grandes choses que vous avez exécutées. L'histoire vous a déja placé au rang des grands généraux, et la postérité confirmera le jugement que l'Europe entière a porté sur vos victoires et sur vos vertus. Les capitaines les plus célèbres ne durent pour la plupart leurs succès qu'à une longue expérience de leur art; et vous avez été, dès le premier jour, ce que vous n'avez cessé d'être pendant tout le cours de vos campagnes. *Vous avez su allier la bravoure du maréchal de Saxe au désintéressement de M. de Turenne, et à la*

modestie de M. de Catinat : aussi puis-je vous dire que vous n'avez point été séparé, dans mon esprit, de ces noms si glorieux dans nos fastes. M. le prince de Condé vous a marqué à quel point j'avais été satisfait des preuves de dévouement que vous m'avez données, et combien j'ai été touché de la fidélité avec laquelle vous servez ma cause; mais ce qu'on n'a pu vous exprimer comme je le sens, c'est le désir, c'est l'impatience que j'éprouve de publier vos services, et de vous donner des marques éclatantes de ma confiance.

Je confirme, Monsieur, les pleins-pouvoirs qui vous ont été transmis par M. le prince de Condé; je n'y mets aucune borne, et vous laisse entièrement le maître de faire et d'arrêter tout ce que vous jugerez nécessaire à mon service, compatible avec la dignité de ma couronne, et convenable aux intérêts de l'état.

Vous connaissez, Monsieur, mes sentiments pour vous; ils ne changeront jamais.

Signé LOUIS.

N°. IV.

Copie d'une seconde lettre de Louis XVIII au général Pichegru.

(Celle-ci était écrite sur de la gaze.)

Mulheim, 9 juin 1796.

Vous connaissez, Monsieur, les malheureux événements qui ont eu lieu en Italie : la nécessité d'envoyer trente mille hommes dans cette partie, fait suspendre définitivement le projet de passer le Rhin. Votre attachement à ma personne vous fera juger à quel point je suis affecté de ce contre-temps, dans le moment surtout où je voyais les portes de mon royaume s'ouvrir devant moi. D'un autre côté, les désastres ajouteraient, s'il était possible, à la confiance que vous m'avez inspirée : j'ai celle que vous rétablirez la monarchie française ; et soit que la guerre continue, soit que la paix ait lieu cet été, c'est sur vous que je compte pour le succès de ce grand ouvrage. *Je dépose entre vos mains, Monsieur, toute la plénitude de ma puissance et de mes droits :* faites-en l'usage que vous croirez nécessaire à mon service.

Si les intelligences précieuses que vous avez à Paris et dans les provinces, si vos talents et votre caractère surtout, pouvaient me permettre de craindre un événement qui vous obligeât à sortir du royaume, *c'est entre M. le prince de Condé et moi que vous trouverez votre place.* En vous parlant ainsi, j'ai à cœur de vous témoigner mon estime et mon attachement.

Signé LOUIS.

N°. V.

Discours de Moreau à ses juges.

En me présentant devant vous, je demande à être entendu un instant moi-même. Ma confiance dans les défenseurs que j'ai choisis est entière : je leur ai livré sans réserve le soin de défendre mon innocence; ce n'est que par leur voix que je veux parler à la justice ; mais je sens le besoin de parler moi-même et à vous et à la nation.

Des circonstances malheureuses, produites par le hasard ou préparées par la haine, peuvent obscurcir quelques instants de la vie du plus honnête homme; avec beaucoup d'adresse un criminel peut éloigner de lui et les soupçons et les preuves de ses crimes : une vie entière est toujours le plus sûr témoignage contre et en faveur d'un accusé. C'est donc ma vie entière que j'oppose aux accusateurs qui me poursuivent : elle a été assez publique pour être connue; je n'en rappellerai que quelques époques, et les témoins que j'invoquerai sont le peuple français et les peuples que la France a vaincus.

J'étais voué à l'étude des lois au commencement de cette révolution qui devait fonder la liberté du peuple français; elle changea la destination de ma vie, je la vouai aux armes. Je n'allai pas me placer parmi les soldats de la liberté par ambition; j'embrassai l'état militaire par respect pour les droits de la nation ; je devins guerrier, parce que j'étais citoyen.

Je portai ce caractère sous les drapeaux; je l'y ai toujours conservé. Plus j'aimais la liberté, plus je fus soumis à la discipline.

J'avançai assez rapidement, mais toujours de grade en grade, et sans en franchir aucun; toujours en servant la patrie, jamais en flattant les comités. Parvenu au commandement en chef, lorsque la victoire nous faisait avancer au milieu de la nation ennemie, je ne m'appliquai pas moins à leur faire respecter le caractère du peuple français, qu'à leur faire redouter ses armes. La guerre, sous mes ordres, ne fut un fléau que sur le champ de bataille. Du milieu même de leurs campagnes ravagées, plus d'une fois les nations et les puissances ennemies m'ont rendu ce témoignage. Cette conduite, je la croyais aussi propre que nos victoires à faire des conquêtes à la France.

Dans le temps même où les maximes contraires semblaient prévaloir dans les comités de gouvernement, cette conduite ne suscita contre moi ni calomnie ni persécution. Aucun nuage ne s'éleva jamais autour de ce que j'avais acquis de gloire militaire, jusqu'à cette journée trop fameuse du 18 fructidor. Ceux qui firent éclater cette journée avec tant de rapidité, me reprochèrent d'avoir été trop lent à dénoncer un homme dans lequel je ne pouvais voir qu'un frère d'armes, jusqu'au moment où l'évidence des faits et des preuves me ferait voir qu'il était accusé par la vérité, et non par d'injustes soupçons. Le directoire, qui seul connaissait assez bien les circonstances de ma conduite pour la bien juger, et qui, on ne l'ignore point, ne pouvait pas être disposé à

me juger avec indulgence, déclara hautement combien il me trouvait irréprochable : il me donna de l'emploi : le poste n'était pas brillant ; il ne tarda pas à le devenir.

J'ose croire que la nation n'a point oublié combien je m'en montrai digne ; elle n'a point oublié avec quel dévouement facile on me vit combattre en Italie, dans des postes subordonnés ; elle n'a point oublié comment je fus reporté au commandement en chef, et renommé général, en quelque sorte par nos malheurs ; elle se souvient comment deux fois je recomposai l'armée, des débris de celles qui avaient été dispersées ; et comment, après l'avoir remise deux fois en état de tenir tête aux Russes et à l'Autriche, j'en déposai deux fois le commandement, pour aller en prendre un d'une plus grande confiance.

Je n'étais pas, à cette époque de ma vie, plus républicain que dans toutes les autres ; je le parus davantage. Je vis se porter sur moi, d'une manière plus particulière, les égards et la confiance de ceux qui étaient en possession d'imprimer de nouveaux mouvements et de nouvelles directions à la république. On me proposa, et c'est un fait connu, de me mettre à la tête d'une journée à peu près semblable à celle du 18 brumaire. Mon ambition, si j'en avais eu beaucoup, pouvait facilement ou se couvrir de toutes les apparences, ou s'honorer même de tous les sentiments de l'amour de la patrie.

La proposition m'était faite par des hommes célèbres dans la révolution par leur patriotisme, et dans nos

assemblées nationales par leurs talents; je la refusai. Je me croyais fait pour commander aux armées, et ne voulais point commander à la république.

C'était assez bien prouver, ce me semble, que si j'avais une ambition, ce n'était point celle de l'autorité et de la puissance. Bientôt après je le prouvai mieux encore.

Le 18 brumaire arriva, et j'étais à Paris. Cette révolution, provoquée par d'autres que par moi, ne pouvait en rien alarmer ma conscience. Dirigée par un homme environné d'une grande gloire, elle pouvait me faire espérer d'heureux résultats. J'y entrai pour la seconder, tandis que d'autres partis me pressaient de me mettre à leur tête, pour la combattre. Je reçus dans Paris les ordres du général Buonaparte; en les faisant exécuter je concourus à l'élever à ce haut dégré de puissance que les circonstances rendaient nécessaire.

Lorsque, quelque temps après, il m'offrit le commandement en chef de l'armée du Rhin, je l'acceptai de lui avec autant de dévouement que des mains de la république elle-même. Jamais mes succès militaires ne furent plus rapides, plus nombreux, plus décisifs qu'à cette époque; et leur éclat se répandait sur le gouvernement qui m'accuse.

Au retour de tant de succès, dont le plus grand de tous était d'avoir assuré, d'une manière efficace, la paix du continent, le soldat entendait les cris éclatants de la reconnaissance nationale.

Quel moment pour conspirer, si un tel dessein avait ja-

mais pu entrer dans mon ame! On connaît le dévouement des armées pour les chefs qu'elles aiment, et qui viennent de les faire marcher de victoire en victoire : un ambitieux, un conspirateur aurait-il laissé échapper l'occasion, à la tête d'une armée de cent mille hommes, tant de fois triomphante ? Il rentrait au milieu d'une nation encore agitée, et toujours inquiète pour ses principes et pour leur durée.

Je ne songeai qu'à licencier l'armée, et je rentrai dans le repos de la vie civile, etc.....

N°. VI.

Lettre du ministre des relations extérieures à M. le baron d'Edelsheim, ministre d'état, à Carlsruhe.

Paris, le 11 mars 1814.

Monsieur le Baron, je vous avais envoyé une note dont le contenu tendait à requérir l'arrestation du comité d'émigrés français siégeant à Offenbourg, lorsque le premier consul, par l'arrestation successive des brigands envoyés en France par le gouvernement anglais, comme par la marche et les résultats des procès qui sont instruits ici, reçut connaissance de toute la part que les agents anglais à Offenbourg avaient prise aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France (1).

Il a appris de même que le duc d'Enghien et le général Dumouriez se trouvaient à Ettenheim; et, comme il est impossible qu'ils se trouvent en cette ville sans la permission de S. A. El., le premier consul n'a pu voir sans la plus profonde douleur, qu'un prince auquel il lui

(1) Lorsqu'on a lu cette lettre, et observé la conduite de ces hommes que leur talent, leur esprit ou leurs intrigues ont mis à la tête des autres, on ne peut s'abstenir d'une réflexion, c'est qu'ils sont bien adroits, s'ils ne pensent pas un mot de ce qu'ils disent, ou bien heureux de réussir, en disant franchement ce qu'ils pensent les uns des autres.

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

PREMIÈRE PARTIE.

Page

CHAP. Ier. *Tableau des événements arrivés en France durant les expéditions de Buonaparte en Italie et en Égypte. — S. A. R.* MADAME, *aujourd'hui Duchesse d'Angoulême, est échangée contre les députés livrés à l'Autriche par le général Dumouriez.* 5

CHAP. II. *Conspiration de Babœuf, et affaire du camp de Grenelle.* 14

CHAP. III. *Conspiration royaliste.* 28

CHAP. IV. *Renouvellement opéré dans les deux conseils et dans le directoire exécutif.* 36

CHAP. V. *Émigrés des colonies et fugitifs des départements du Rhin et du midi de la France. — Naufragés de Calais.* 41

CHAP. VI. *Révolution du 18 fructidor.* . . . 51

Page

CHAP. XVIII. *Les mécontentements s'annoncent de toutes parts.* . . 155

CHAP. XIX. *Il va s'établir aux Tuileries.* 159

Pièces justificatives. 163

SECONDE PARTIE.

CHAP. Ier. *Comment, sous le gouvernement de Buonaparte, la guerre devait durer autant que lui.* 5

CHAP. II. *Campagne du premier consul en Italie; bataille de Marengo.* 12

CHAP. III. *Paix de Lunéville.* 20

CHAP. IV. *Guerre de plume et d'injures.* 25

CHAP. V. *Des Anglais.* 33

CHAP. VI. *La vie du premier consul est menacée; machines infernales.* 37

CHAP. VII. *Théorie des conspirations.* . 46

§. Ier. *Conspiration des royalistes.* 48

§. II. *Conspiration des jacobins.* . 51

§. III. *Conspiration de Buonaparte.* 54

CHAP. VIII. *Tableau de Paris en 1802.* . . 61

CHAP. IX. *Buonaparte est nommé consul à vie.* 66

Page.

CHAP. X. *Expédition de St.-Domingue; histoire de Toussaint-Louverture.* 75

CHAP. XI. *Affaire de Moreau, de Georges et de Pichegru.* 85

CHAP. XII. *Suite de la même affaire; procès de Moreau.* 98

CHAP. XIII. *Assassinat du duc d'Enghien.* 110

CHAP. XIV. *Buonaparte est nommé empereur.* 124

CHAP. XV. *Il compose sa maison, et travaille à se faire reconnaître par les puissances étrangères.* 135

Pièces justificatives. 147

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

611399

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google